

Prenez le chaud contre le rhume
LEMON CHARGER
Gurd
FAITS DE JUS DE FRUITS

Le Canada

Un favori de toutes saisons
Le ROOT BEER
Gurd
(Bouteille de 12 oz) 5¢
PRIX: DEUX SOUS

VOL XXXV — No 296 Temps probable: nuageux et doux (v. détails p. 3) MONTREAL, MERCREDI, 23 MARS 1938 Minimum, hier: 36 — Maximum, hier: 54

Scène disgracieuse à l'Assemblée législative

Le ministre du Travail, M. William Tremblay, se fâche parce qu'un député parle de son "château" du boulevard Pie IX.
— Violente attaque contre le député de Berthier
"MODESTE" FOYER DE \$17,000

Québec, 22. (Du correspondant parlementaire du CANADA). — Le ministre du Travail a sorti, cet après-midi, tout son vocabulaire graveleux, assez limité mais suffisamment descriptif, pour dépeindre le député libéral de Berthier, qui lui parlait de son "château" dans Maisonneuve.

M. Tremblay a pu parler tout son saoul, religieusement écouté par le premier ministre et par le reste des ministériels, tandis que Me Léon Casgrain (libéral, Rivière-du-Loup) tentait d'intervenir pour le censurer. Provoqué de cette façon, sur un terrain où la Chambre n'était pas encore descendue, jusqu'ici, M. Cléophas Bastien ne fit plus aucune réserve et s'aventura à répondre au bouillant député de Maisonneuve.

Des lors, le président du comité des subsides, le Dr Napoléon-Marc Trudel (U.N., St-Maurice) sortit de sa léthargie et fut l'un des premiers à crier à M. Bastien de se tenir à l'ordre.

Le premier ministre, aussi indigné à l'égard du député de Berthier qu'il avait été complaisant, un instant plus tôt, pour l'inqualifiable langage du ministre du Travail, voulut dominer le tumulte. On fut deux minutes à crier tout ensemble à tue-tête, deux minutes de véritable délire où les paroles, accompagnées de gestes saccadés, n'avaient plus aucun sens.

"Des scènes de cette nature sont regrettables, commenta M. Bou-

Franco lance une seconde offensive contre les troupes républicaines

LES VIENNOIS ACCLAMENT LE CHANCELIER HITLER



Cette photo d'une rue de Vienne, prise alors que les troupes allemandes commencent à envahir l'ancienne capitale de l'Autriche indépendante, montre bien que les Autrichiens nazis ont accueilli avec enthousiasme la nouvelle de la formation de l'Anschluss. Il est évident que bien des gens dans cette foule faisaient le salut nazi de crainte d'être malmenés plus tard par les vainqueurs tout-puissants.

La province d'Huesca envahie

872 MORTS A BARCELONE

Huesca, Espagne, 22. (P.C.-Havas). — Les troupes nationalistes ont brisé les lignes républicaines dans la province de Huesca, située au nord-est de l'Espagne, où elles ont lancé une nouvelle offensive, destinée à appuyer celle qu'elles mènent déjà dans l'Aragon. La bataille fait actuellement rage à cinquante milles à peine de la frontière française et à soixante-dix milles au nord-ouest de l'importante ville de Lerida. Cette nouvelle attaque aggrave la menace que Franco faisait déjà peser sur Barcelone. Les lignes républicaines ont été rompues en plusieurs endroits et l'ennemi a avancé de plusieurs milles.

Madrid, 22. (P.A.). — Des rapports reçus, ici, aujourd'hui, indiquent que les soldats canadiens et américains qui faisaient partie de la brigade internationale ont été défaits, lorsque Franco s'est emparé de la ville de Belchite, le 19 mars dernier. Après la chute de Teruel, ces

La situation des Japonais s'aggrave en Chine

Les communistes lèvent une armée de 500,000 hommes dans l'Hopei

Résistance farouche

Avec les communistes chinois dans le centre de la province d'Hopei, 22. (P.A.). — Un petit Etat socialiste de 7,000,000 de Chinois est à mobiliser une immense armée qu'il emploiera surtout à faire la guerre contre les Japonais. On compte déjà que cette armée sera forte de 500,000 hommes et se fournira eux-mêmes d'armes et de vivres et qui feront l'impossible pour détruire toutes les lignes de communications que l'envahisseur a établies dans le nord du centre de la Chine.

Cet Etat, situé à 200 milles en arrière des lignes japonaises et coincé entre les voies ferrées Peiping-Hankou, toutes deux en possession de l'ennemi, est agité par les leaders communistes, depuis quatre mois seulement. Ces derniers y ont créé un Etat entièrement socialiste, composé de 17 régions dans une province dont les Japonais sont les maîtres. L'armée de ces communistes est composée de 500,000 hommes. Le quart d'entre eux a des fusils. Les autres

Londres abandonnerait la Tchécoslovaquie à son sort

Il se contenterait d'aider la France, si elle était victime d'une agression

Réfugiés autrichiens

Londres, 22. (P.C.). — Le cabinet et la Chambre des communes se sont presque exclusivement intéressés, aujourd'hui, à des problèmes de défense. Tandis que le conflit espagnol et la question tchèque laissent persister des menaces sur la paix de l'Europe, le premier ministre Chamberlain s'est entretenu, pendant deux heures, avec son cabinet de la déclaration sur la politique étrangère de la Grande-Bretagne qu'il doit faire, jeudi, devant le parlement. Les députés travaillèrent sur le budget de l'armée.

A un moment donné, le colonel Josiah Wedgwood, travailliste, en arriva à parler de la nazification de l'Autriche. A ce sujet, il proposa à la Chambre d'adopter une loi par laquelle on accueillerait pendant six mois, sans aucune restriction, les réfugiés autrichiens en Grande-Bretagne. Il ajouta que les Autrichiens étaient actuellement victimes d'une terreur qui dépassait celle de la Révolution française. Sa suggestion fut rejetée par 210 voix contre 142. Toutefois, sir Samuel Hoare, secrétaire de l'Intérieur, assura que la Grande-Bretagne se montrerait humaine à l'endroit des Autrichiens obligés, par le nazisme, de s'exiler.

Dans les milieux bien informés, on dit que la France ne s'attend pas à ce que, dans sa déclaration de jeudi, M. Chamberlain s'engage à donner à la Tchécoslovaquie l'appui de la Grande-Bretagne. Il se contenterait de répéter que Londres défendra la France si elle est attaquée.

A Belfast, le parlement de l'Ulster a adopté une suggestion du premier ministre lord Craigavon dans laquelle il est dit que l'Irlande du Nord appuiera sans réserve l'attitude que M. Chamberlain jugera à propos d'adopter.

Lord Halifax, secrétaire de la Grande-Bretagne aux Affaires étrangères, s'est aussi entretenu, cet après-midi, avec le comte Dino Grandi, ambassadeur de l'Italie à Londres. Le dernier arrivait justement de Rome. On croit que les deux hommes ont discuté des rumeurs très nombreuses.

Les députés approuvent deux projets du cabinet français

Le gouvernement se procurera l'argent dont il a besoin de la Banque de France

Défense nationale

Paris, 22. (P.C.-Havas). — M. Léon Blum, chef du gouvernement français, a déclaré, ce soir, à la chambre des députés que la fuite des capitaux européens et l'antipathie que l'on éprouve, dans tous les milieux financiers, à prêter de l'argent, depuis les récents événements qui ont bouleversé l'Europe, avaient fait prendre au gouvernement la décision d'abandonner le plan qu'il avait fait de lancer un emprunt énorme pour fins de défense nationale.

Il présenta cette explication, avant que la chambre n'adoptât deux lois destinées à fournir au gouvernement 8,145,000,000 de francs (\$248,422,500), somme dont il a besoin pour armer le pays.

La première mesure par laquelle la Banque de France devra avancer 20,000,000,000 de francs à l'Etat, sans lui charger d'intérêt, a été adoptée par un vote de 343 à 243.

La seconde mesure prévoit que les profits réalisés grâce au jeu de l'organisme de stabilisation anglo-franco-américain iront grossir le fonds de la Défense nationale. Cette loi fut approuvée par 379 voix contre 137.

M. Blum a assuré que ces lois ne provoqueraient aucune fuite de l'or français. La droite s'est fortement opposée à la première de ces lois, en disant qu'elle lançait le pays en pleine inflation. On croit que le sénat adoptera lui aussi ces deux lois dans ses grandes lignes.

Paris, 22. (P.A.). — La Chambre des députés se hâte, ce soir, d'adopter un projet de loi de mobilisation totale de la nation, afin que la France soit prête à faire face à la menace d'agression constante que laisse peser sur elle l'Allemagne nationale.

LES FUNERAILLES DU MAJOR FEY A VIENNE

Vienne, 22. (P.A.). — On a porté en terre, aujourd'hui, sans que personne n'assiste aux funérailles, les cadavres du vice-chancelier Emil Fey, de sa femme et de son fils. Le major Fey avait tué les deux autres qu'il avait le plus au monde, puis s'était ensuite suicidé pays sous la botte des Allemands. Quatre autres suicidés furent inhumés en même temps que lui. Dans les cimetières juifs on l'en enterrait une moyenne de 24 personnes par jour, on en a enterré 102 aujourd'hui.

L'Ontario laisse tomber sa requête pour exportation d'électricité

Le député libéral Arthur Slaght a annoncé hier aux Communes qu'il ne présentera pas de bill privé pour autoriser l'Ontario à exporter aux Etats-Unis le surplus de l'Hydro

M. King accepte un amendement de M. Bennett

Ottawa, 22. (P.C.). — Les Communes ont approuvé en deuxième lecture le projet de loi de M. Mackenzie King sur l'exportation de l'électricité. En vertu de ce projet de loi, l'autorisation d'exporter du courant s'obtiendra dorénavant par le moyen d'un bill privé, et non par le moyen d'une requête au gouvernement, comme aujourd'hui. Le projet de loi de M. King attend maintenant sa troisième lecture.

Le ministre de la Justice a introduit un amendement pour donner suite à une suggestion de M. Bennett, chef du parti conservateur. En vertu de cet amendement, tout permis d'exporter de l'électricité obtenu par le moyen d'un bill privé n'aura d'effet que pour un an et devra être renouvelé d'année en année par proclamation du gouverneur général en conseil et il ne pourra y avoir que quatre renouvellements de sorte que l'autorisation d'exporter de l'électricité expirera de toute façon après une période de cinq années.

L'hon. M. C. H. Cahan, député conservateur de Saint-Laurent-Saint-Georges, a proposé d'amender la clause du projet de loi de M. King traitant des permis de construire des lignes de transmission pour fins d'exportation d'énergie électrique. En vertu de l'amendement proposé par M. Cahan ces entreprises auraient été regardées comme étant d'un intérêt national pour le Canada, ce qui aurait eu pour effet de les soumettre à la juridiction du gouvernement fédéral. M. Lapointe a fait observer qu'il serait mieux de proposer un amendement de cette nature lors de la présentation d'un bill privé pour autorisation d'exporter de l'électricité et M. Cahan a retiré son amendement.

Ottawa, 23. (P.C.). — M. Arthur Slaght, député libéral de Parry-Sound, a annoncé, aujourd'hui aux

On déportera les Japonais entrés illégalement

Le gouvernement fédéral poursuit une enquête parmi la population japonaise du Canada

Projet Neil

Ottawa, 22. (P.C.). — Des députés de l'opposition et les ministériels étaient disposés ce soir à voter aux Communes sur le projet de loi de M. A.-W. Neil, député indépendant de Comox-Alberni, qui aurait pour conséquence l'exclusion de l'immigration japonaise, mais M. Neil a parlé sur son projet jusqu'à l'expiration de l'heure réservée aux initiatives parlementaires de sorte qu'on n'a pas eu le temps de prendre le vote.

Le projet de loi, que l'on discutera de nouveau, placerait l'immigration japonaise sur le même pied que l'immigration chinoise, ce qui aurait pour effet d'exclure l'immigration japonaise. Actuellement, une entente réglemente l'immigration japonaise qui a été réduite à un contingentement annuel de 150.

Le ministre des Ressources, M. Crerar et M. Gray Turgeon, député libéral de Cariboo ont prié le député indépendant de Comox-Alberni de retirer son projet de loi pour éviter un vote.

Le ministre a dit qu'il n'y avait aucun doute que la question orientale en Colombie anglaise était grave, mais ce n'est pas le temps de risquer de compromettre nos relations en insistant un pays ombrageux.

M. Crerar a dit que le Japon observait l'entente, ce que nie M. Neil, qui soutient que l'opinion générale est

Le journal du Dr Goebbels se moque avec cruauté de l'inquiétude des Tchèques

Berlin, 22. (P.A.). — Der Angriff, le journal du Dr Joseph Goebbels, ministre allemand de la Propagande, a discuté, aujourd'hui, du malaise qui existe en Tchécoslovaquie, depuis que le leader du parti nazi tchèque, Konrad Henlein, et son mouvement prennent une importance de plus en plus grande sous la protection du Troisième Reich.

"La formation de l'Anschluss a grandement affecté Prague, dit cette feuille. Les succès de Konrad Henlein ne sont pas faits non plus pour rassurer cette capitale. Londres enfin ne se montre pas très enthousiaste sur la question de prendre les armes pour aller défendre les Tchèques. A cela, il convient d'ajouter que le gouvernement de la Tchécoslovaquie se tourne avec une inquiétude de plus en plus angoissée vers Moscou. Que fera-t-il pour la Tchécoslovaquie quand il n'a même pas songé à défendre la Lituanie contre la Pologne? se demande-t-il. Le château de cartes que l'on s'était construit à Prague en se berçant de fausses illusions politiques s'est écroulé."

Der Angriff pourrait que des milliers de Tchèques continuent à s'enrôler dans les rangs de Konrad Henlein. Il se dit d'opinion que quatre-vingt dix pour cent des Tchèques allemands sont nazis. Il conclut: "La Tchécoslovaquie se vend-elle bien compte de cette situation? Va-t-elle enfin prendre les décisions qui s'imposent pour elle?"

M. Duplessis protège les parjures des Comptes publics en baillonnant l'opposition

Il s'oppose même à la lecture d'une lettre dans laquelle la maison Daigle et Paul lui offre de prouver que l'enquêteur de l'Union nationale s'est parjuré

Texte de la lettre en question

Québec, 22. (Du correspondant parlementaire du Canada). — A l'issue d'un nouveau vote de la majorité en comité, et de ses calembours que l'acoustique de la Chambre Verte transportait plus facilement dans le public des galeries en délire, M. Duplessis a encore refusé tous les privilèges de la liberté de parole et du contre-interrogatoire à l'opposition libérale qui a demandé, ce matin, d'assigner une série de témoins qui lui auraient permis d'élucider les transactions de la maison Daigle et Paul avec le ministère de la Colonisation.

M. A.-A. Paul, secrétaire-trésorier de cette compagnie de marchands de bois, a fait tenir au président du comité, Me Alex. Taché (U.N. Hull), une lettre où sont répétées les demandes de M. Bouchard, par écrit. Les témoins qu'on veut assigner sont MM. Louis-Arthur Richard, ancien sous-ministre de la Colonisation, aujourd'hui sous-ministre des Pêcheries; M. W. J. Manning, ancien acheteur de la Colonisation; Philias Blanchette, Alfred Sévigny et M. Fleury, employé de la maison, de qui le témoin Elzéar Paul, enquêteur du gouvernement payé par la Colonisation des Travaux de Montréal, a dit qu'ils étaient ses informateurs.

On sait que M. Elzéar Paul est venu affirmer au comité que la maison Daigle et Paul substituait à son bénéfice des qualités de bardeaux; qu'elle chargeait aux destinataires les frais de transport; qu'elle avait frauduleusement encaissé un chèque de \$29,000 en octobre 1934. Dans sa lettre, citée ce matin devant le comité, mais à la lecture de laquelle le premier ministre, — il va sans dire — s'est fortement objecté, M. A.-A. Paul demande qu'on permette de rendre justice à des commerçants attaqués de cette façon par un ancien employé de leur maison (le témoin Elzéar Paul fut comptable en chef chez Daigle et Paul) que M. Paul qualifie de parjure.

Texte de la lettre dont M. Duplessis craint la publication

Voici le texte de la lettre de M. A.-A. Paul:

Monsieur le Président et Messieurs les membres du Comité des Comptes publics, Hôtel du Gouvernement, Québec

Monsieur le Président et Messieurs les Membres,

Au cours de l'enquête qui se déroulait

CHRONIQUE

Un homme poli

ARRIVEE au passage clouté, la nurse poussant devant elle une petite voiture basse dans laquelle dormait un enfant, s'était engagée sur la chaussée, sans même regarder si l'agent avait abaissé ou levé son bâton blanc. « Suivons la, me dit un vieux monsieur que je ne connaissais pas; avec elle, nous n'avons rien à craindre car, avez-vous remarqué :

Dès que l'enfant paraît, taxi, camionnette, Et le lourd autobus, tout le trafic s'arrête.

« Elle est assez émouvante d'ailleurs, poursuivit-il, cette protection de l'enfance par la police municipale et qui fait que la circulation cesse soudain parce qu'une nurse et un gosse traversent la chaussée. Oui, l'enfance doit nous être sacrée. Sauvons la, comme dit l'autre, l'homme de la rue, s'il a mauvais esprit, peut penser que cet enfant a bien le temps, qu'il a toute la vie devant lui pour traverser. Pour moi, je respecte une discipline dans laquelle il y a quelque gentillesse. »

Nous étions arrivés devant un autre passage clouté. La circulation était intense. De nombreux piétons attendaient que la voie fût libre lorsque, n'écoulant que son impatience, un jeune homme nû-tête et à lunettes qui tenait par la taille une charmante personne, voulut s'élaner. « Attention ! Attention ! lui cria le vieux monsieur, en l'arrêtant par le bras. En effet, un lourd véhicule, une sorte de tank fonçait sur le couple léger. Mais le jeune homme grogna : « Mieux-vous de ce qui vous regarde, vieille noix ! Je suis assez grand pour avoir ce que j'ai à faire. »

— Ce jeune homme n'est pas poli, observa mon nouvel ami. L'homme avec comme nous passions devant un marchand de denrées périssables, il lut comme nous étions ces mots sur une pancarte : **Les huîtres sont ouvertes gracieusement.** « Ah ! soupira-t-il, à une époque de mauvaise grâce universelle, un tel avis réjouit le cœur. »

« Gracieusement ! Ce cet adjectif inusité s'applique aux mollusques ou à l'écaillère, je le respire avec délices, comme un air frais. »

Maintenant, nous traversons les Tuileries. Dans le jardin solitaire et glacé, un charmeux aux petits oiseaux donnait leur pâture. A ses pieds, une vingtaine de perruches bequetaient les miettes de pain qu'il leur jetait ; sur chaque bras, il portait un gros pigeon gris tandis que sur sa tête un troisième pigeon était perché, et ces bêtes familières venaient chercher des grains de maïs dans sa bouche édentée.

Il faisait très froid ; il bruissait ; les passants passaient, sans même jeter un regard sur le groupe qui composait le charmeur et les oiseaux. « Arrêtons-nous, me dit alors l'homme de l'ancien temps ; nous devons nous arrêter pour contempler ce spectacle, bien qu'il soit, je le reconnais, d'une tristesse affreuse. D'ordinaire, cet homme a un petit public ; mais, aujourd'hui, à cause de la température, il est tout seul et comme abandonné. Eh bien, s'il n'a que deux admirateurs, soyons ceux-là. »

— Mais, observai-je, cet homme a-t-il besoin d'être regardé, admiré et j'imagine que c'est pour son plaisir qu'il donne à manger à ces volatiles. Il est récompensé. »

— Sans doute, me dit l'homme poli, mais dans son genre, ce charmeur est un notaire. C'est aussi pour leur plaisir que les poètes font des vers ; pourtant, ils ne sont pas fâchés qu'on les admire, même si on les admire par pure politesse. »

Et nous demeurâmes là jusqu'à ce que le charmeur fût parti.

En sortant des Tuileries, mon compagnon fit un faux pas et bouscula légèrement un gamin. Il lui dit : « Oh ! pardon, mon enfant, je ne vous ai pas fait mal ? C'est que, voyez-vous, à mon âge, on n'a pas le pied très solide. Enfin, si je ne vous ai pas fait mal, c'est le principal. Tout de même, je vous demande pardon. » Le petit regarda ce vieux monsieur avec une sorte de stupeur. Puis, soudain, il s'esclaffa : « Oh ! là là, il s'excuse ! » Et l'homme poli sourit tristement.

(Le Figaro)

Maurice DONNAY,
de l'Académie française.Le travail de la
Fédération des
oeuvres de charité

La sixième campagne de la Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises commença samedi. L'objectif est de \$403,236, soit un peu plus de \$15,000 que le montant recueilli l'an dernier.

Deux nouveaux services, le Bureau d'assistance aux familles et un Service d'infirmités visiteuses ont été inscrits parmi les oeuvres fédérées et la Fédération a préparé son budget en prévision de ces nouvelles filiales.

Si la Fédération n'a que six ans d'existence, le travail qu'elle a accompli dans ce court espace de temps avec les souscriptions du public est tout-à-fait remarquable.

Durant la première campagne, en 1933, \$183,335 furent soustraits et 19,745 personnes furent secourues. L'an dernier, il y eut une augmentation d'environ 350 p.c. dans le nombre de personnes assistées et, cependant, le montant soustrait n'était qu'un peu plus du double de celui qui fut versé en 1933.

Les quelques chiffres supplémentaires qui suivent donneront encore une idée plus juste de toute l'étendue de la besogne dont se sont acquittées les oeuvres fédérées.

En 1937, celles-ci ont traité 270,309 jours d'hospitalisation; ont secouru 13,354 femmes; ont accueilli et soigné 14,985 enfants; ont servi 785,354 repas; ont fait don de 11,299 vêtements et objets utiles; ont inscrit, assisté, employé ou placé 719 aveugles; ont fait bénéficier 303 enfants infirmes d'un séjour à la campagne; sont intervenues en faveur de 600 prisonniers; ont examiné 74,943 nourrissons; ont donné 107,127 consultations médicales; ont fait 111,890 visites d'infirmités; ont fait 17 inhumations; ont donné de l'emploi à

487 personnes et secouru à domicile 55,634 personnes.

La Fédération espère que ces chiffres imposants sauront impressionner favorablement le public et mériter son appui durant la campagne dont dépendent les 22 oeuvres pour lesquelles elle fait son appel.

Cours de démonstration

A l'Ecole d'Education Familiale et Sociale, 1215 est, Bd St-Joseph, on exécutera, mercredi prochain à deux heures et à sept heures et demie, les plats suivants d'un

— MENU MAIGRE —

Coquet d'Espagne
Potage aux légumes
Pâtisseries frites
Tarte au fromage
Artichauts à la barigoule
Salade au cresson
Sauce tartare
Corbeille nougat
Meringues
Pouding à la crème patissière

La confection très spéciale de la corbeille nougat et le caractère inédit de quelques autres plats sauront intéresser les meilleures ménagères.

Retraites fermées

Nous rappelons aux dames qu'il y aura une retraite fermée au Foyer Sainte-Claire-D'Assise, 5045, rue St-Dominique, à Montréal (tel.: DO-Lard 8026), du 28 mars au 1er avril. Il y aura une retraite pour jeunes filles du 1er au 5 avril et une retraite spéciale pour les jeunes filles qui ne peuvent suivre les exercices d'une retraite fermée du samedi midi 9 avril au dimanche soir 10. Prière de se faire inscrire d'avance.

Grande utilité des journalistes

Rio de Janeiro, 22. — A cause de leur grande utilité sociale, les journalistes seraient complètement exemptés de payer des impôts au Brésil.

MONDANITÉS

Le Comité France-Amérique a donné hier une brillante réception au Ritz Carlton en l'honneur du duc de Lévis-Mirépoix, homme de lettres, vice-président du Comité France-Amérique de Paris. Recevaient : Lady Drummond, Lady Gouin, Mme J. de Boucherville, Mme Edouard Montpetit, Mme C. W. Colby, Mme Wilfrid Bovey, Mme Alfred Tarut, Mme de Gaspé-Beaubien, Mlle Clergue. Parmi les invités : l'honorable Raoul Dandurand, président de France-Amérique, M. René Turck, consul général de France, les membres du corps consulaire de Montréal, M. Paul Amos, Mme Robert Archer, M. L. Baisez, l'hon. et Mme Gregor Barclay, l'hon. et Mme C. P. Beaubien, M. et Mme L. de G. Beaubien, M. et Mme de Gaspé-Beaubien, M. et Mme Philippe Beaubien, Mlle Beaubien, M. et Mme L. E. Beaulieu, M. et Mme William Birks, M. L. H. Bourdon, M. et Mme C. A. Bourgeois, le Dr et Mme B. Bourgeois, le col. et Mme H. Bovey, M. et Mme H. Brachmand, M. et Mme Breton, l'hon. et Mme P. Casgrain, M. et Mme H. Charpentier, M. et Mme P. Charton, M. et Mme Armand Chevalier, M. Edouard Cholet, Mlle Clergue, M. F. H. Clergue, M. de Clerval, le Dr et Mme C. W. Colby, M. et Mme L. B. Cordeau, M. Ernest Cormier, l'hon. Raoul Dandurand, l'hon. et Mme A. Décarry, M. et Mme C. A. Delabrière Harwood, le Dr et Mme de Marigny, M. et Mme de Passilly, M. et Mme E. Desnoes, M. H. Dolisio, M. et Mme Victor Doré, Mlle Doré, Lady Drummond, M. Huntly Drummond, le Dr et Mme J. E. Dubé, le Dr E. Dubé, M. et Mme Faivre, M. Felix, Lady Forget, M. et Mme Augustin Frigon, M. et Mme A. Gardiner, M. et Mme Edmond Garneau, M. et Mme Aimé Geoffroy, Lady Gouin, M. Léon Mercier-Gouin, M. et Mme Thomas Guérin, M. et Mme Hauteserve, M. et Mme J. Hébert, M. et Mme Alban Janin, M. J. Kempf, M. et Mme Edouard La Belle, M. et Mme Paul Lacombe, M. le prof. et Mme Laquerrière, M. et Mme Henri Laureys, M. et Mme J. T. Leclerc, M. et Mme H. Lecocq, le Dr et Mme J. A. Bolduc, M. et Mme Henry Lefèvre, le Dr et Mme A. LeSage, M. et Mme Louis Marcel, M. Charles Maillard, M. et Mme Marcotte, M. J. A. Marion, le Dr Damien Masson, M. le prof. et Mme Masson, M. Robert de Massy, M. et Mme A. S. McNichols, le gen. F. S. Meighen, M. et Mme A. Monette, M. et Mme Edouard Montpetit, M. et Mme Victor Morin, M. Marcel Nougier, le gen. et Mme E. de B. Panet, le Dr T. Parizeau, Mlle Parizeau, M. et Mme Marcel Pasquin, M. et Mme N. A. Paulhus, M. Antonio Perrault, M. et Mme J. Alex. Prud'homme, M. et Mme Gustave Rainville, l'hon. et Mme J. H. Rainville, M. et Mme Alphonse Raymond, l'hon. et Mme D. Raymond, Son Honneur et Mme A. Raynault, l'hon. Fernand Rinfret, M. le vicomte et Mme la vicomtesse de Roumèrt, M. René du Roure, M. et Mme la comtesse de Roussy, M. et Mme Gerald Ryan, M. et Mme F. Saint-Pierre, M. et Mme J. Ernest Savard, Mme Waldo Skinner, M. et Mme T. Taggart Smyth, M. et Mme Arthur Surveur, l'hon. et Mme Fabre-Surveur, M. et Mme St-Pierre, M. et Mme Eugène Tarte, M. et Mme Alfred Tarut, M. Arthur Terroux, M. et Mme Ernest Tétrault, M. et Mme Thibaut, M. et Mme P. R. Tremblay, l'amiral et Mme Thouroude, M. et Mme J. A. Trudeau, M. et Mme Arthur Vallée, M. Guy Vanier, le col. et Mme Thomas Vignat, le Dr Paul Villard, le Dr et Mme V. Vignal, M. et Mme George Vinant, l'hon. et Mme J. M. Wilson, Mlle Prud'homme, Mlle McNichols, l'hon. J. H. Albini Paquette, l'hon. et Mme F. J. Leduc, l'hon. et Mme H. L. Auger, M. et Mme Georges Pelletier, Mlle Martha Allan, l'hon. et Mme A. K. Hugessen, l'hon. et Mme E. Stuart McDougall, M. et Mme Jean Bruchési, M. et Mme Maurice Leclerc, M. et Mme Edward Archibald, Mlle Mathieu, M. Jacques Baubien, Mlle Ekers, M. P. Leclerc, M. le baron Louis Empain, M. et Mme Lebrun, M. et Mme W. M. Taylor, M. et Mme Eugène Lamarche, M. et Mme Letellier de St-Just, M. et Mme John Bassett, M. et Mme Oswald Mayrand, M. et Mme D. Forbes Angus, Mlle Barrias, M. Jacques Bruneau, M. et Mme H. Austin Ekers, M. et Mme Map-pin, M. Baban, le col. et Mme O'Brien, Mlle L. de L. Harwood, M. et Mme Georges Savoy, l'hon. André Fauteux, Mlle Madeleine Beaubien, l'hon. et Mme J. Perreault, M. et Mme Emilien Gadois, M. et Mme Dreher, M. et Mlle Kent, Mme Arthur Berthiaume, Mlle J. Leduc, M.

André Leduc, M. et Mme Charles Taschereau.

Son Excellence le gouverneur général accompagné de M. A. S. Redfern et du capitaine G. P. Campbell-Preston de passage à Montréal, a assisté à la réunion annuelle du Comité d'hygiène mentale.

Mme Jacques de Broin partira cette semaine pour Ottawa, où elle sera l'invitée de ses parents, M. et Mme E. R. Faribault, pendant quelques jours.

Mme Edouard-Fabre Surveur est actuellement à Québec.

Mme E. S. Randall est partie pour New-York.

M. et Mme Louis Morin, de Saint-Joseph de Beauce, sont revenus d'une croisière aux Indes Occidentales.

Mme C. J. Doherty est revenue de Québec où elle a fait un séjour de quelques semaines.

Mme Albert Vincent, d'Outremont, est partie pour Québec, où elle séjournera une quinzaine chez ses fils, M. Paul Vincent.

M. et Mme J. K. M. Ross font actuellement un séjour à Cap-Martin, France.

Les personnes suivantes ont retenu des loges pour le carnaval de patinage du Winter Club qui aura lieu les vendredis et samedis soirs 8 et 9 avril, au Forum : M. R. H. Gillean, Mme F. D. Chapman, M. E. R. Pease, M. F. E. Holland, M. Kenneth G. McKay, Mme J. R. Timmins, Mme H. R. Cockfield, Mme T. A. Trenholme, M. G. M. Patterson, Mme H. Boyd, Mme John H. Molson, Mme Jackson Dodds, Mme L. C. Drummond, Mme H. K. Starnes, M. J. D. Johnson, Mme C. S. Malcolm, Mme H. R. Mallinson, Mme G. H. Townsend, M. J. P. Lancôt, C.R., Mme George S. Currie, Mme Archibald F. Baillie, Mme A. E. Grier, Mme D. S. Thornton, Mme A. J. Hutchison, Mme R. E. Haldenby, Mme Garnet Strong, Mme R. MacD. Patterson, Mme Omer Desjardis, Mme J. C. Joy, Mme G. M. Pritchard, Mme John Allan, Mme A. D. McCall, Mme C. Stuart, McEuen et Mme C. H. McLean.

Recettes éprouvées

Salades

« Deux légumes par jour — un cuit et l'autre cru », voilà une bonne règle pour le maintien de la santé.

Les recettes suivantes sont extraites du feuillet intitulé « Salades nouvelles » qui vient de paraître la Division des Fruits du Ministère de l'Agriculture, et que l'on peut avoir gratuitement en s'adressant au Bureau de publicité et d'extension, Ministère fédéral de l'Agriculture, Ottawa.

Salade rapide aux choux

(Recette pour 6)

1 pinte de chou haché, 1-2 tasse de piment vert émincé, 1-4 tasse de cornichons sucrés en dés, 1-4 tasse de crème (sure ou douce), 1 c. à s. de sucre, Poivre noir, 1-2 c. à t. de sel, 3 c. à s. de vinaigre 2 c. à s. de moutarde préparée.

Mélangez ensemble le chou, le piment vert et les cornichons. Combinez le sucre, le sel, le vinaigre, la crème, la moutarde et le poivre et versez pardessus le chou. Mélangez bien et servez.

Salade de carottes

(Recette pour 6)

2 tasses de carottes hachées, 1-4 de tasse de noix finement hachées, 1-2 c. à t. de sel, 1 tasse de céleri, Mélangez parfaitement. Servez la sauce séparément.

Salade de céleri farci

2 tasses de fromage canadien (rapé), Sauce à salade bouillie, 1 botte de céleri Paprika. Humectez le fromage avec la sauce. Séparez les tiges de céleri, lavez et faites sécher. Remplissez les tiges de céleri, le mélange au fromage et coupez-les en morceaux d'un pouce de longueur. Disposez les feuilles de laitue en nids et mettez le céleri au centre. Saupoudrez de paprika et servez avec la sauce.

On peut aussi farcir le céleri avec du fromage Roquefort ou de crème, déposé en pâte avec la sauce à salade.

porte quel Anglais fréquentant le Touquet, ou bien par des Français.

« Il se serait suicidé aux dernières nouvelles. Aussi, vous voyez que je m'abstienne de toute insinuation. Un procès est à l'arrêt. »

J'envoyai ce mot et je sortis, l'esprit satisfait.

J'eus quelque peine à retrouver Pierre Jacques, qui ne vint qu'à huit heures, mais qui vint enfin. Malheureusement, il était accompagné de plusieurs personnages bruyants, dont un journaliste anglais, qui lui avait été présenté une heure auparavant.

Nous bûmes à l'auge de bois verni. Mais je faillis m'étouffer dès la première gorgée de jus d'orange. Lorsque Pierre Jacques me dit à l'oreille : « Ce grand gargon, ce Doneghue... ce journaliste anglais... Sais-tu qui l'a fait venir au Touquet ? »

« Ce n'est pas le premier journaliste anglais qui vient au Touquet. Quel intérêt ? »

Il est venu sur la demande de Ralph Gray, qui lui téléphona à Londres hier matin. Il est venu en avion, mais Gray était mort. Il reste jusqu'à demain soir pour déposer devant la justice française, puis il repartira. C'est drôle, hein ?

« Si c'est drôle ! Je l'avoue, depuis que j'avais quitté Andrew Hamilton, j'avais pensé à tout, sauf à cela. Les moindres détails de la dernière journée de chacun des protagonistes du drame, je les voyais en pleine lumière. Ma recherche de Pierre Jacques n'avait pas d'autre but que d'étayer une supposition de ma part. »

Mais j'avais oublié ce damné coup de téléphone. Hamilton m'avait pourtant raconté, au cours de sa confession, qu'il avait lui-même entendu Gray téléphoner du « Westminster ».

Sur la ligne, Gray, avant le départ des automobiles, ne m'avait pas caché non plus qu'il convoquait un de mes confrères de Londres. Les mille pensées successives de cette journée, mes articles, et Charles Edouard et Hamilton avec ses demi-aveux, et l'autopsie aux résultats incertains, et Pierre Jacques que je ne retrouvais pas, tout cela avait apporté le trouble dans mon esprit.

Un danger nouveau surgissait, imprévis, mais grave. Ce journaliste anglais savait-il pourquoi Gray avait fait venir ? Gray avait-il seulement prononcé un nom, par exemple : « Il s'agit de la famille Mac Ivor », ou quelque chose d'analogue ? En ce cas, la police lirait à just titre la mort

Un règlement sur
la construction
adopté à St-Jean

La population de St-Jean est maintenant de 13,192 âmes

Le pont Gouin

St-Jean, 22. (Du correspondant du « Canada »). Le Conseil municipal s'est réuni ce soir sous la présidence de S. H. le maire Joseph P. Mayrand. Tous les échevins étaient présents. Un règlement de construction a été adopté, après ce nouveau règlement, il sera interdit dorénavant de construire un bâtiment dont la porte principale ne donnera pas sur la rue et, de plus, il sera interdit de bâtir à l'arrière d'un autre édifice. Un autre règlement de circulation est adopté, qui interdit le stationnement dans une partie de la rue St-Jacques, près de la rue Richelieu, qui est la principale artère commerciale de St-Jean.

Les listes électorales préparées par le secrétaire sont prêtes et seront étudiées par le Conseil le mois prochain. Le recensement fait par les employés municipaux donne une population de 13,192 habitants, soit une augmentation de 1,741 sur le dernier recensement, fait en 1932.

Le Conseil a adopté une résolution demandant au gouvernement provincial de prendre à sa charge l'entretien du pont Gouin. Le Conseil demandera au gouvernement provincial l'extension à l'année 1939 de la loi des élections donnant à tout électeur le droit de vote au municipal. On demandera aux gouvernements fédéral et provincial deux octrois de \$50,000 chacun pour la construction d'un marché public et d'une salle municipale.

Requête relative au chemin de fer Montréal-Québec

On en a retracé l'origine jusqu'aux bureaux du ministère de la Colonisation

Viger, "gare union"

Québec, 22. (Du correspondant parlementaire du Canada) — Une formule de requête, dont on a retracé l'origine étonnante jusqu'aux bureaux du ministère de la Colonisation, vient d'être envoyée dans tous les centres de la province qui s'intéressent à abréger la durée du trajet de Québec à Montréal par chemin de fer. Ce projet, qui est de M. Henri-Lemaitre Auger, consiste à utiliser toute l'agglomération ferroviaire de la Place Viger. En voici la teneur :

« Pétition soumise à la Commission des chemins de fer du Canada, à la Compagnie du Pacifique Canadien, aux Chemins de fer nationaux et au ministère du Transport, par le signataire et le groupement qu'il représente :

« Que notre situation géographique et économique exige une amélioration des parcs ferroviaires de Montréal-Québec : réouverture et entretien de l'Hôtel Place Viger par le Canadien National, raccourcissement de 22 milles du trajet Montréal-Québec par l'utilisation conjointe par le C.P.R. et le C.N.R. des voies Montréal-Épiphany et Montréal-Joliette, en passant par les voies du C.N.R. ou du port de Montréal, transformation en gare union de la gare actuelle du Viger. »

(Le Pacifique Canadien, renonçant à son hôtel de la Place Viger au bénéfice du Canadien National, recevrait en retour le droit de passage sur des voies du C.N.R. entre Montréal et l'Épiphany, en employant au besoin les voies du port, ce qui abrégerait d'une heure le trajet entre Montréal et Québec.)

Premières semailles

Winnipeg, 22. — Le Manitoba brise aujourd'hui un record en annonçant que le premier blé de la saison 1938 vient d'être mis en terre par Edward Lytle, fermier établi à trois milles du village de Roland. L'an dernier, les premières semailles de blé avaient été faites à Taher, Alberta. Ces renseignements sont communiqués par le service d'Agriculture du Pacifique Canadien.

Les gouvernements
dépendent l'argent
qu'ils perçoivent

Le président de la Commission Rowell fait cette observation à Victoria

Couper les dépenses

Victoria, 22. (P.C.) — Le président de la Commission royale d'enquête sur les relations fédérales-provinciales, M. Rowell, a déclaré à Victoria que les Canadiens ne devraient pas oublier qu'aucun gouvernement du pays ne possède plus d'argent que celui qu'il perçoit sous forme de taxes et d'impôts.

« Il n'y a pas de vote d'or à Ottawa, dit-il. Diminuer les dépenses d'un gouvernement pour augmenter celles d'un autre, cela ne règle pas une situation. La question n'est-elle pas de vivre selon ce que l'on peut payer ? » Ces dernières années, tous les gouvernements comme les individus ont dépensé largement et généreusement, dit M. Rowell, sans trop tenir compte de ce qu'ils pouvaient payer.

Les provinces ont emprunté du Dominion et le Dominion a emprunté du public, de sorte que, depuis 1930, le Dominion a augmenté sa dette de \$825,000,000. Si l'on continue d'agir ainsi, le gouvernement fédéral se trouvera bientôt dans la même situation que ces provinces qui sont maintenant incapables d'emprunter. Il a fallu que les gouvernements cherchent à couper les dépenses ou à obtenir de nouveaux revenus en élevant l'imposition.

Assureur au déjeuner-causerie de Paul Gouin

M. Benoit Bertrand, assistant-gérant à la Sun Insurance Office de Londres, Angleterre, sera le prochain conférencier au déjeuner-causerie de « La Province », le mercredi, 23 mars, à 12 h. 30. M. Bertrand traitera de « L'Assurance en Québec ».

Protection belges

Bruxelles, 22. — La septième division territoriale de l'armée belge est en manœuvres au camp de Beverloo. Le ministre de la défense nationale et le chef de l'état-major général sont présents.

La Belgique s'inquiète des propriétés du Luxembourg, qui restent délaissées. Les journalistes étrangers ont pu visiter les fortifications de Liège : les intervalles entre les forts d'arrêt sont maintenant protégés par des réseaux de fil barbelé et des unités de défense mobile, qui empêchent les forts d'être tournés, comme en 1914.

The
EDGEWATER

Sur la route du lac St-Louis

LUNCH • THE • DINER

Danse tous les soirs de neuf heures à la fermeture

Musique par RONNIE HART et son orchestre

Téléphone : Pointe-Claire 450

Vous aimez The Edgewater - - - La route est en parfait état

VOUS
VERREZ
MIEUX
SANS
VERRES
FUMÉS

LIRE dans une demi-lumière c'est comme essayer à lire avec des verres fumés. C'est un surmenage visuel. L'éclairage approprié du foyer favorise la vue et la santé de chaque membre de la famille. Procurez-vous un carton de Lampes Edison Mazda aujourd'hui.

ECLAIREZ-VOUS MIEUX — ÉPARGNEZ VOS YEUX

Lampes
EDISON MAZDA

CANADIAN GENERAL ELECTRIC CO., Limited

Feuilleton du «Canada»
WEEK-END
au TOUQUET
Grand prix du roman d'aventures 1936
par YVES DARTOIS

No 17 DEUXIEME PARTIE
LA FILLE DU PRETENDANT
(suite)

Mais j'étais pressé et me fis conduire directement à la gendarmerie. J'avais appris qu'un week-end n'est pas créé pour nous reposer.

Il y avait là, dans la gendarmerie, deux jeunes confrères locaux, l'un du «Télégramme du Pas-de-Calais», l'autre de «l'Écho du Nord». Je les saluai. Le lieutenant vint vers moi.

— Bonjour, mon cher Jumièges. Je racontais à des messieurs que le médecin-légiste, le docteur Gendreau, est venu faire ce matin son autopsie.

— A quel conclut-elle ?

— Le rapport n'est pas fait encore. Mais le docteur nous a donné sa première impression : M. Ralph Gray est mort d'une balle de revolver qui a pénétré dans la tempe droite. La balle s'adapte exactement au revolver qui fut trouvé non loin de sa main.

— Suicidé ou assassiné ?

— Voilà le hic : la balle a été tirée d'assez près pour que ce fût lui qui tint le revolver, d'assez loin pour que la déflagration n'apparaisse pas comme probable. Il a pu être tué. Il a pu se suicider, avec plus ou moins de difficultés néanmoins car en général on se suicide à «bout touchant» et non à «bout portant».

« Un pareil doute est rare, mais il existe. Le juge décidera d'une contre-autopsie, s'il le juge utile. La police mobile est arrivée ce matin de Lille. Elle s'est rendue au moulin et ici. Ils vont demain au Touquet. »

— Je le sais, dis-je, je suis témoin.
— Ils ont voulu relever des empreintes digitales sur le revolver. Cela tranchait la question.
— Eh bien ?

« Il n'y avait guère d'empreintes digitales. Rappelez-vous que Gray était ganté. Vous me l'avez fait remarquer vous-même. »

Et vous, lieutenant, qu'en pensez-vous ?

— Je pense, dit-il honnêtement, que c'est le type de l'affaire empoisonnante.

Je passai chez Pierre Jacques à qui j'avais à parler, mais il était au Touquet.

Je revins dans la douceur du soir, que je n'avais point le loisir de goûter. Ce brave lieutenant avait dit : « Trai, au fond. »

Que devais-je déclarer le lendemain aux inspecteurs de la police mobile ? Évidemment, ce que j'avais dit au lieutenant Rapin. J'avais pu identifier le corps. C'était déjà très beau. Il m'était impossible de cacher que Gray était fréquenté particulièrement Winnie, Hamilton et moi au cours de ses séjours au Touquet. Tout le monde le savait. Mais ce n'était pas une raison pour qu'on nous accusât de meurtre !

Pour habiles que fussent ces limiers, ils ne pouvaient soupçonner le rapport étroit qui existait entre la mort de Gray et la vie agitée de Charles Edouard, dernier des Stuart.

Je réglai mon taxi à la sortie des pins, en vue de la mer. La plupart des habitués du week-end étaient partis. Nous restions en amoureux du Touquet, ce qui représente d'ailleurs beaucoup de monde, tant il touche de sa grille.

Je fis mon article pour l'édition de Paris, et je téléphonai.

Il fallait que je voie Pierre Jacques, mais il n'arrivait guère au « Normandy » avant sept heures trente.

En attendant, je jetai sur le papier quelques notes. J'ai vu faire cela dans tous les romans policiers. Je ne le faisais pas pour chercher le coupable, puisque je savais la vérité. Un seul et dernier détail devait m'être fourni par Pierre Jacques. Non, je ne livrais à ce petit travail dans le seul but d'éblouir mon chef d'informations. Je dressai donc une liste et j'y joignis cette note :

« Allez prudemment sur l'affaire Gray. Celui-ci peut avoir été tué par Mlle Mac Ivor, par M. Hamilton, par moi-même, par le propriétaire du moulin, par vous-même, venu secrètement, par n'im-

porte quel Anglais fréquentant le Touquet, ou bien par des Français.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Par Léonard C. ARCHAMBAULT, B.A., LL.B.

Avila Chartrand joue de malheur depuis un an

Il perd \$2,150, est accusé de parjure, souffre de la grippe, etc., etc.

De Charybde en Scylla...

J.-Avila Chartrand, tavernier célibataire de Saint-Martin, a été incapable de se présenter devant le juge Gustave Perrault, hier, pour y subir son enquête judiciaire sur une accusation de parjure. Me Alphonse Pate-naude, avocat de la défense, obtint facilement un ajournement au tribunal que Chartrand était gravement malade et ne pouvait pas même quitter le lit.

Cette affaire de parjure aura une saveur toute particulière, parce que le prévenu aurait commis le crime qui lui est reproché en expliquant au juge Jules Desmarais, le 29 septembre 1937, de quelle façon Jean Rosanno, actuellement au bagne, lui escamota la jolie somme de \$2,150. Dans l'accusation, on voit que le vol aurait été commis un vendredi, le dernier du mois de juillet et après que Chartrand eût hébergé Rosanno pour la nuit, lorsque ce dernier se plaignait d'une violente attaque de coliques.

Chartrand déclara aussi dans son témoignage que ses \$2,150 étaient dans un coffre sous son lit, que sa porte de chambre fermait avec un crochet et que le voleur avait brisé la serrure pour entrer chez lui. A ce stage, Me Paul Déry, avocat de la défense, demanda à Chartrand: "N'est-il pas vrai que Rosanno vous visita une dernière fois à 10 heures du matin et non pas le soir?" A ce Chartrand répondit: "Je jure qu'il est revenu le soir".

Ce vol de \$2,150 est digne d'un conte de fée. Des une première visite de Rosanno chez Chartrand, avec ses deux comparses Dery et Raffa, tous trois commencèrent leurs manœuvres. Le tavernier, surpris d'apprendre que ses visiteurs pouvaient fabriquer du papier-monnaie, donna un beau billet de \$5 à Rosanno. L'escroc déclara donc un journal, puis se mit à le saupoudrer d'une matière grise avant d'y jeter un acide mystérieux. Après des paroles cabalistiques, une attente de quelques secondes, Chartrand ébaïhi vit sortir du journal deux billets de \$5. Écoutons maintenant Chartrand relater la dernière visite de Rosanno:

— Il est arrivé vers la fin de l'après-midi en me déclarant qu'il venait de faire son chemin de croix à l'église du village "en tout cas qu'il meure" le lendemain matin, à cause de sa maladie de cœur. Je lui proposai de me faire un billet de \$10 et il me dit: "LA je manque d'acide et en débouchant la bouteille ça se trouve perdu et l'acide coûte cher, au moins \$22 la bouteille. J'en ai pas assez, mais si c'était pour faire un \$20 ou des "plus gros", on déboucherait la bouteille rien qu'une fois et ça servirait pour tout".

Au jour de la sentence de Rosanno, déclaré coupable par le juge Jules Desmarais, le tribunal, intrigué, conseilla au ministère public de loger une accusation de parjure contre le plaignant Chartrand. C'est cette nouvelle affaire qui doit s'instruire le 29 de mars. Tout semble indiquer que l'accusé aurait faussé la vérité le 29 septembre, mais un fait brutal demeure: la disparition de toute sa petite fortune, par un matin d'été et après le départ de celui qui, avec quelques gouttes d'acide, des paroles magiques et un peu de poudre qu'il se jetait pas aux yeux, pouvait doubler et même quintupler un billet de banque.

Le ski à Hawaï

Hilo, Hawaï, 22. — Le volcan de Mauna Kea, haut de 14,000 pieds, a reçu d'abondantes neiges, cet hiver, au point que l'on a pu faire du ski. Et pourtant l'archipel Hawaï passe pour un pays au climat presque tropical.

CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS

Geoffrion & Prud'homme

AVOCATS ET PROCUREURS
Aimé Geoffrion, c.r.
J.-Alex. Prud'homme, c.r.
C.-Antoine Geoffrion, L.L.B.
Paul S. Major, B.A., LL.B.
112, rue Saint-Jacques
Tél. HARBOR 8177 — MONTREAL
Adresse télégraphique: Geoffrion

Téléphone HARBOR 0123

BRAIS & CAMPBELL

AVOCATS ET PROCUREURS
P.-Philippe Brais, C.R.
J. Campbell — C. Demers
Édifice Banque Royale
360 ouest, rue St-Jacques
MONTREAL

Tél. BE. 1088 - Casier Postal 2886

Vien, Faribault et Trudeau

AVOCATS
THOMAS VIEN, C.R., M.P.
LEON FARIBAULT, C.R.
MAURICE TRUDEAU, LL.B.
Suite 1025
IMMEUBLE TRANSPORTATION
132 ouest, rue St-Jacques
Montreal

Tél. Plateau 8601

HERVÉ BISSONNETTE, C.R.
ROCH PINARD, B.L.M.
CHATELAIN PERRAUD, LL.B.
BISSONNETTE, PINARD
& PERRAUD
AVOCATS
Immeuble Transportation
Chambre 120
132 OUEST, RUE SAINT-JACQUES
MONTREAL

COUR SUPERIEURE

Division de Pratique
le 22 mars 1938

Président: l'honorable Juge Surveyer.

Les Jugements suivants furent rendus:

Dame Elise Thibault vs J.-J. L'Archevêque et The Trust and Loan Company of Canada, opposante — Jugement relevant l'opposante de saisie.

G. R. Ewing vs S. W. Ewing et E. Cholette et al. — Jugement autorisant tiers-saisi à corriger déclaration.

Domestic Silk Dyeing and Finishing Company Ltd vs J. Horwitz — Jugement autorisant examen avant défense.

H. Perun vs Cité de Montréal — Jugement autorisant examen médical avant défense.

Monkland Investment Corporation vs Sim's Plumbing Supply Inc. — Jugement accordant motion pour détails pour les frais seulement à suivre.

I. Gordon vs W. MacLean ex-qualité — Jugement autorisant examen avant défense.

The St. Lawrence Flour Mills Co. Ltd vs J. Pouyane — Jugement accordant motion pour règle pour les frais seulement.

A. Renaud vs J. Matte — Jugement accordant motion pour congé défaut, sans frais.

Dame R. Blazin vs A. Fee et al. — Jugement accordant motion pour détails, frais à suivre.

A. Riopel ex-qualité vs J.-B. Dagenais — Jugement autorisant examen avant défense.

J.-C. Leclair vs S. Yellin — Jugement autorisant examen avant défense.

M. B. Bronshteyn vs Stenborg's Service Stores Ltd et al. — Jugement autorisant examen avant défense.

E. Monette et ux vs W. Masse — Jugement accordant motion pour détails, frais à suivre.

Wm. Cante vs L. Côté — Jugement autorisant examen avant défense.

M. Chabes vs Granin et al. — Jugement relevant requête civile, avec dépens.

Nello Trasciatti vs J. Victor Tremblay — Jugement accordant motion du défendeur et déclarant action périmée, avec dépens.

C. Rodier vs Jos Sévigny — Jugement accordant motion pour détails quant au paragraphe d'icelle, frais à suivre.

Paul E. Roy vs J.-L. Binet — Jugement accordant motion pour détails en partie seulement à suivre.

J. A. Finlay vs Dame Claire alias Clara Martineau et ladite Dame Claire Martineau, requérants — requête civile reçue.

E. Vallée vs J. Enright — Jugement pour \$105 avec int. et dépens.

Paul Côté vs E. E. Schlegel — Jugement pour \$200 avec int. et dépens.

M. R. Bédard vs J. Zottique Couture — Jugement mettant les parties hors de cour.

David Barratt vs Harry Handelsman — Jugement pour \$227.75 avec int. et dépens.

Dame Annie Lafortune vs René Bouchillat et al. — Jugement déclarant saisie-gagerie bonne et valable.

Nunzio Spino vs E.-A. Bédard — Jugement pour \$154 avec int. et dépens.

J. A. Bédard vs J. Zottique Couture — Jugement déclarant l'acte de saisie bon et valable.

H. Coderre vs P.-E. Gaucher — Jugement pour \$200 avec int. et dépens.

Dame J. H. Blay et vir vs A. Dupras — Jugement pour \$155 avec int. et dépens.

Pierre Couture vs Alp Joly et al. — Jugement condamnant Pierre Couture, fils, à payer somme de \$4.00 par mois.

Dame Annie Cheraut vs Louis Nadler et al. — Jugement pour \$120 avec int. et dépens.

Georgina A. Ilan vs Dame Florence Southwood — Jugement maintenant action en déclaration d'hypothèque.

Des sacs de sucre en hiver dans les sous-bois de Pool

Un long procès pour contrebande d'alcool a commencé devant le juge Lazure

Quarante témoins

Hier, après l'assise de 12 jurés, le juge Lazure a commencé à entendre la preuve dans le procès de quatre hommes accusés d'avoir "manufacturé, vendu, distribué de l'alcool" et d'avoir fraudé le Trésor fédéral de \$75,000, d'avoir construit un puissant alambic, dans les sous-bois de Sainte-Sophie, au cours de l'hiver de 1936-1937.

A l'ouverture de l'audience, deux accusés, Frank Fobvo, âgé de 56 ans, et George Brown, se déclarèrent coupables; le tribunal ajourna le prononcé de leurs sentences à la fin de la session. Puis Me Ivan Sabourin, avocat du ministère public, assisté de Me Philippe Brais, avocat du département de l'Accise, présenta la preuve de la poursuite contre les deux autres suspects, Archie Pool, cultivateur de Sainte-Sophie, et Léo Lambert, de Rivière-des-Prairies.

Me Sabourin expliqua au jury que la Couronne entendait prouver l'existence d'un puissant alambic sur la ferme même de l'accusé Pool, et les agissements de Léo Lambert, qui aurait transporté à Montréal l'alcool destiné à un commerce clandestin. Puis un premier témoin, le sergent C.-W. Harvison, de la police fédérale canadienne, relata qu'il avait dirigé dix agents, le 22 septembre 1937, vers un sous-bois, sur la ferme d'Archie Pool, à Sainte-Sophie. Cette première visite eut pour résultat la découverte d'un alambic. Lors d'un autre voyage au même endroit, le 11 octobre, le témoin trouva l'alambic en pleine opération et appréhenda Fobvo et Brown. Les agents saisirent aussi 300 gallons d'alcool et 2,000 gallons de moût. Pool ne fut pas appréhendé le 11 octobre, mais il vint se livrer volontairement le 14 octobre, lorsqu'il apprit qu'un mandat d'amener avait été émis contre lui.

A l'entour d'une vente

A la reprise de l'audience, à 2 heures 30 hier après-midi, Me Sabourin et Brais firent d'abord entendre M. James Carry, secrétaire-trésorier du village de Sainte-Sophie. Le témoin récapitule les sommes payées en taxes par l'accusé Archie Pool, en 1936 et 1937, et Me Philippe Monette et R.-L. Calder, avocats de la défense, expliquent au jury que la propriété sur laquelle on a trouvé l'alambic appartenait réellement à madame Pool, qui la revendit à Simon Saint-Martin, de Saint-Lin. Mais cette vente ne semble pas avoir été enregistrée. Cette vente a été effectuée le 18 décembre 1936, et, à quelques questions posées par Me Sabourin, le témoin affirme que l'accusé Pool a toujours continué à payer les taxes et ne l'a jamais averti qu'une partie de sa ferme avait été vendue à Saint-Martin.

M. James Hussek, 50, avenue Glen, à Ottawa, chimiste fédéral, déclare qu'il a analysé des échantillons d'alcool, et Me Calder souligne: — Nous allons admettre ces analyses.

— Mais nous désirons prouver que les deux échantillons, l'un venant de

Sainte-Sophie, et l'autre de la cour de Léo Lambert, à 10343, est, boulevard Gouin, proviennent du même alambic, répond Me Sabourin.

— Au jury de décider si l'alcool vient du même endroit, déclare le juge Lazure.

— Quelles sont vos conclusions? demande Me Sabourin au témoin.

— Les deux échantillons sont d'un alcool illicite de même nature, et les deux contiennent des impuretés naturelles en grande quantité.

— Les deux proviennent-ils du même alambic?

— L'analyse ne peut le dire exactement, mais mon opinion est qu'ils peuvent provenir du même alambic.

— Il est possible que ça soit du même alambic? reprend Philippe Monette.

— Oui.

— Mais il est aussi possible que les échantillons proviennent de deux alambics différents?

— Cela est encore possible, conclut le témoin expert.

Du sucre en plein bois

Le témoin le plus intéressant, Mike Skrycki, laveur de vaisselle dans un hôtel de New-Glasgow, travaillant pour Archie Pool au commencement de l'hiver de 1936; il coupait du bois de chauffage; il soignait vaches, poules et goret jusqu'à la Noël. Au moyen d'un interprète russe, le jury apprend que Pool a souvent transporté des sacs de sucre et de charbon, dans ses sous-bois, à l'extrémité de sa ferme, à un endroit que l'interprète traduit par "boutique au bout de sa terre".

— Qui payait Pool? demande Me Sabourin.

— Un nommé "Sam", que je ne connais pas sous d'autre nom. Il dit à mon patron devant moi qu'il lui donnerait \$50 par semaine pour son travail.

— Combien de semaines Pool a-t-il travaillé?

— Je ne sais lire ni écrire et je ne puis le dire.

— A quoi servaient les sacs de sucre transportés?

— A faire du whiskey?

— Comment le savez-vous?

— Pool m'en a apporté souvent et j'en ai bu avec lui, mais on m'avait formellement défendu d'aller "au bout de la terre". C'est Pool qui apportait le whiskey du bois.

Le témoin conclut en expliquant avoir aussi vu souvent un camion de couleur rouge entrer dans les sous-bois et revenir chargé pour prendre la route de Montréal.

Ce procès durera probablement trois jours, la poursuite ayant 40 témoins à faire entendre.

— Procès de l'université de la Louisiane à Baton Rouge au commencement d'avril

La Faculté de droit de l'université de la Louisiane à Baton Rouge décrènera, le 8 avril prochain, un doctorat en droit honoris causa à l'honorable juge Edouard Fabre-Surveyer, de la Cour supérieure, de Montréal.

M. le juge Surveyer quittera Montréal le 2 avril pour aller assister à l'inauguration du nouvel immeuble universitaire de Baton Rouge. Il assistera, de plus, aux congrès de droit, de linguistique et d'agriculture, qui accompagneront les fêtes d'inauguration.

Comme représentant du Barreau de Montréal, M. le juge Surveyer prononcera une conférence sur le Droit civil en Amérique au congrès de droit.

Le serment du juge C.-E. Guérin

Cette cérémonie a eu lieu hier au bureau du juge en chef Perrault

Au bureau du juge en chef Gustave Perrault, des Sessions de la Paix, le juge Wilfrid Lazure a assermenté hier le nouveau juge C.-E. Guérin, avocat bien connu du Barreau de Montréal, nommé récemment par le procureur général de la Province. Assistait à cette cérémonie: les juges Gustave Perrault, Maurice Tétreau, Gustave Marin, Charles Langlois, F.-T. Enright et Jules Desmarais, tous des Sessions de la Paix; Mme C.-E. Guérin et son fils Claude, l'honorable Paul Mercier, juge doyen de la cour de Circuit; Me Pierre Beaulac, bâtonnier du Barreau de Montréal; Me Paul Monty, greffier de la Paix; Me Marchal Nantel, bibliothécaire du Barreau; Me N.-A. Millette, greffier de la Couronne; Me Henri Monty, secrétaire du Barreau; Me Désiré Desbois, Mes Ivan Sabourin, Jacques Fournier et Antonio Allard, avocats du ministère public; Me Philippe Monette, le recorder Euclide Desjarlais, de Verdun, et plusieurs autres membres du Barreau.

Le juge Guérin montra officiellement sur le banc des enquêtes judiciaires le 29 mars; mais comme c'est la coutume, il assista hier, aussitôt après son serment prêté, à l'audience des comparutions, aux côtés du juge Maurice Tétreau. Le premier prisonnier à se présenter à la barre, M. Mabilo, se déclara coupable de vol dans un garage, et le juge Guérin lui accorda une remise de peine, non sans avertir le coupable de bien se rappeler de la clemence du tribunal. Mabilo est un récidiviste.

Me Francis Fauteux, C.R., assisté de Me Adrien Beaudry, C.R., comme avocat conseil, avait présenté la cause de l'Alliance Nationale.

La Beauharnois Power devant la Cour d'appel

L'hon. juge J.-C. Walsh, de la Cour d'appel, a pris, en délibéré une requête présentée par la Beauharnois Power Corporation aux fins d'obtenir la permission d'en appeler d'un jugement de l'hon. juge Fabre-Surveyer, de la Cour de Pratique, qui rejetait son exception à la forme contre une action de la Transportation and Power Corporation.

Comme la poursuite avait été accompagnée d'une saisie de 2,000 actions de la Beauharnois Light, Heat and Power Company entre les mains du Royal Trust, la défenderesse avait tenté de faire annuler cette saisie au moyen d'une exception à la forme. Elle avait prétendu que cette saisie était illégale en droit et que, de plus, elle lui causait un préjudice énorme en nuisant au projet de réorganisation de la structure financière qui était en voie d'exécution.

Pour obtenir la permission d'appeler du jugement de la Cour de première instance, la Beauharnois, représentée par Mes Aimé Geoffrion et O.-S. Tyndale, a déclaré de nouveau que cette saisie lui causait préjudice et que ce préjudice ne pouvait pas être réparé par le jugement final. "En effet", affirmait Me Geoffrion, "aucun jugement final ne pourra réparer au fait que les 2,000 actions ont été saisies durant l'instance et que la défenderesse a été privée de sa propriété".

Me Bernard Bissonnette, avocat de la Transportation and Power, prétendit de son côté que, de toute façon, le Royal Trust ne pouvait être dépossédé des actions, parce que l'acte de fiducie en faveur des obligataires lui en confiait la possession pour une période de 30 ans. Il exposa de plus les motifs juridiques en faveur du rejet de la requête.

Cette annonce a été préparée pour l'Association des journaux quotidiens du Canada par la F. H. Hayhurst Company Limited

Succès judiciaire de l'Alliance Nationale

Le bureau de revision des taxes municipales diminue l'évaluation de son immeuble

Le bureau de revision des taxes municipale a rendu jugement, hier matin, sur l'appel de l'Alliance Nationale qui contestait l'évaluation municipale de son magnifique immeuble de la rue Sherbrooke. On sait que l'appel, qui avait donné lieu à une longue et intéressante enquête, attaquait l'évaluation de \$845,900 fixée par les évaluateurs municipaux en prétendant que la construction n'ayant coûté que \$412,000, l'immeuble ne devrait pas être coté à plus de ce montant. Le jugement du bureau de revision, qui a été rendu par Me Camille Tessier, C.R., président de ce tribunal municipal, maintient en partie les prétentions de l'Alliance Nationale et diminue l'évaluation à \$494,900. La valeur locative, d'abord fixée à \$25,000, est également diminuée et fixée à \$18,000.

Me Francis Fauteux, C.R., assisté de Me Adrien Beaudry, C.R., comme avocat conseil, avait présenté la cause de l'Alliance Nationale.

Moscou fermerait ce local

Moscou, 22. — M. Edmund Stevens, directeur suppléant de la Chambre de commerce russo-américaine, déclare que le gouvernement russe lui a signifié de quitter le 22 mars les bureaux que la Chambre occupe actuellement, sans mettre d'autre local à sa disposition.

On croit cependant que le gouvernement surseira probablement à l'exécution de l'ordre. Le directeur de la Chambre, M. Spencer Williams, est en ce moment à Berlin.

La présentation d'une personne à une autre ressemble beaucoup à la présentation d'un produit aux consommateurs... il est préférable de la faire de façon personnelle.

Les colonnes de nouvelles de votre journal quotidien sont remplies de nouvelles locales... des nouvelles qui intéressent directement tous les citoyens de la ville... des nouvelles qui sont personnelles et qui peuvent intéresser personne en dehors de la ville que vous habitez.

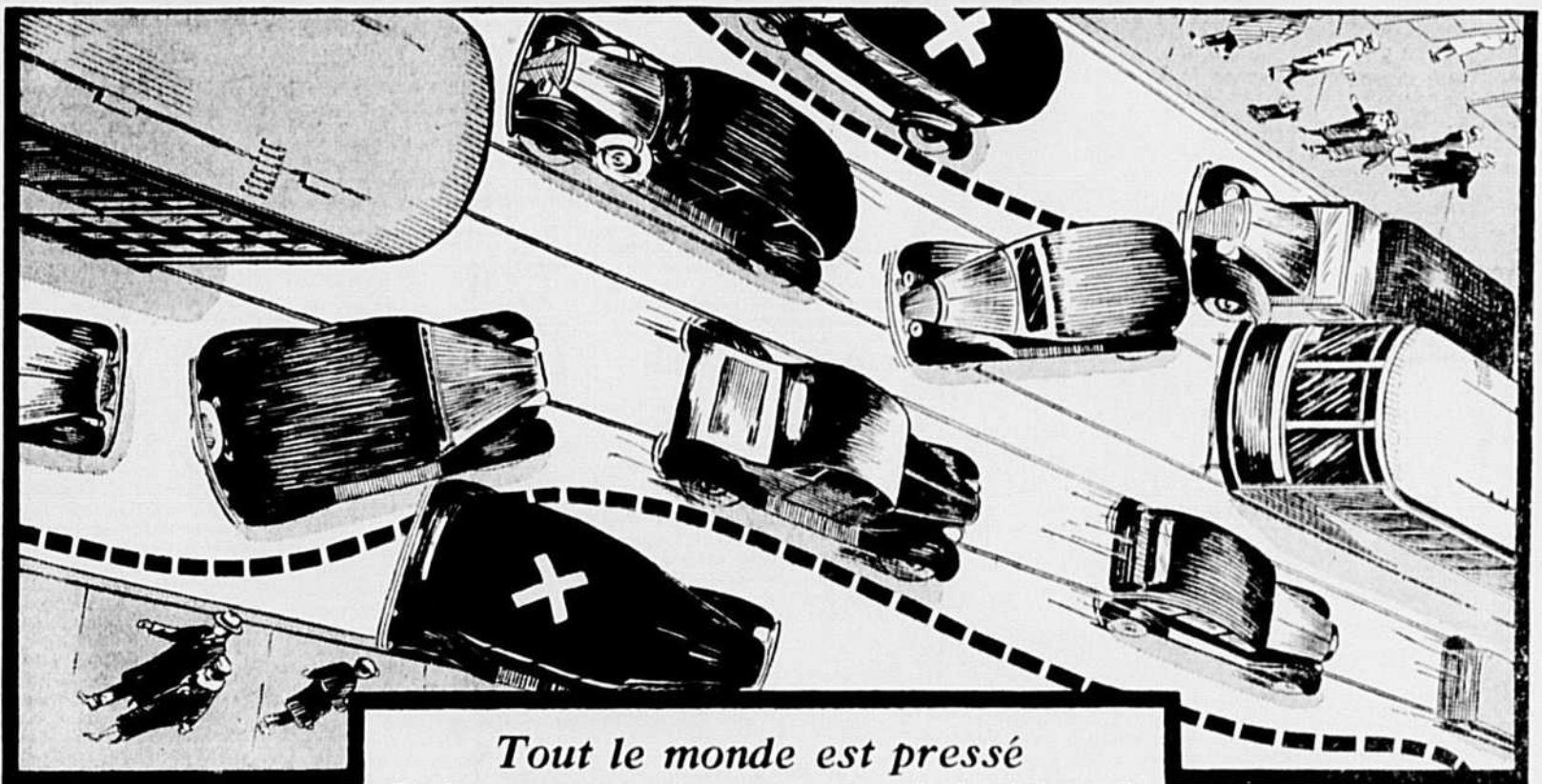
Comme une introduction personnelle... telle est l'efficacité de l'annonce quand elle s'adresse immédiatement au client possible par le médium personnel qu'est un journal quotidien. Les gens lisent les journaux non seulement pour savoir ce qu'il y a de nouveau dans les événements, mais aussi pour savoir ce qu'il y a de nouveau dans les produits et les services qui sont offerts au public et en quoi ils peuvent répondre à leurs propres besoins.

C'est cette introduction personnelle par un médium qui répond aux besoins quotidiens qui fait les ventes pour ceux qui annoncent dans tout le pays ou dans une ville déterminée. Pour obtenir de meilleurs résultats, pourquoi ne voyez-vous pas à ce que vos messages soient personnellement transmis à vos clients?

Cette annonce a été préparée pour l'Association des journaux quotidiens du Canada par la F. H. Hayhurst Company Limited

Mademoiselle,
Je suis heureux
de vous présenter
M. X

C'est l'AFFAIRE de TOUT le MONDE



Tout le monde est pressé

Tous les gens sont pressés quand ils quittent le travail et le moindre retard est pour eux une cause d'irritation — qu'ils voyagent à pied, en taxi, dans leurs propres autos, ou qu'ils empruntent le tramway ou l'autobus.

Malgré le besoin pressant de plus d'espace dans nos rues encombrées, surtout aux heures de presse, la largeur de nos principales rues, dans les quartiers les plus peuplés, est réduite de moitié par la présence d'innombrables autos en stationnement le long des trottoirs.

Si le stationnement était prohibé dans les grandes artères, tout le monde y trouverait son avantage parce qu'alors on pourrait atteindre plus rapidement sa destination.

L'interdiction d'arrêter ou de stationner dans les principales rues de Montréal, aux heures de presse, devrait être mise à l'essai pendant trois mois.

C'est l'affaire de tout le monde de contribuer à assurer la libre circulation des véhicules et à éliminer les retards inutiles — parce que les rues servent à tout le monde.



Entre autres grandes villes, New-York, Philadelphie et Chicago ont constaté que la défense de stationner dans les rues encombrées était une mesure efficace et nécessaire pour améliorer les conditions de la circulation.

M. Duplessis protège les parjures des Comptes publics en baillonnant l'opposition

(Suite de la page 1)

actuellement devant votre Comité, un ancien employé de notre maison a fait des déclarations que nous ne pouvons laisser passer sous silence.

Dans son témoignage, monsieur Elzéar Paul a été parjuré à maintes reprises et a ainsi volontairement et sciemment faussé la vérité dans le but de nuire à notre compagnie.

Nous ne pouvons croire qu'il ne nous sera pas permis de repousser les accusations qui ont été faites devant votre Comité. Nous ne réclamons pas de faveur mais purement et simplement le droit qu'à toute personne injustement accusée, de se défendre conformément aux principes les plus élémentaires de la justice.

Nous vous prions, monsieur le Président et messieurs les Membres, d'assigner comme témoins devant votre Comité, les personnes suivantes:

Relativement à la quantité et à la qualité des bardeaux livrés au Département de la Colonisation, et aux comptes de fret chargés au Gouvernement:

- Monsieur L. A. Richard, Sous-Ministre du Département de la Colonisation.
- M. J. Manning, autrefois employé au Département de la Colonisation.
- Philias Blanchette, 221 rue Dorchester ouest, Montréal.
- Alfred Sévigny, 2141 rue DuBois, Montréal.
- M. Fleury, 1993 rue Jacques-Herbel, Montréal.

Ces témoins peuvent établir que notre compagnie a livré au Département de la Colonisation, des bardeaux de la qualité et de la quantité requises par le Département, et en outre, que le fret a été chargé au Gouvernement, conformément aux commandes qui avaient été données f.o.b. POINT D'EXPEDITION et non pas f.o.b. POINT DE DESTINATION, comme il a été juré le témoin Elzéar Paul.

II

Re: Encaissement d'un chèque de \$20,000.

Le témoin Elzéar Paul nous a accusés d'avoir frauduleusement encaissé, pour le compte de la Colonisation, un chèque de \$20,000 signé par l'Hôpital St-Jean-de-Dieu, soit en février ou octobre 1934.

Pour prouver que ce chèque n'a jamais existé ailleurs que dans l'imagination de monsieur Elzéar Paul, nous vous prions d'assigner devant vous:

- Le Gérant de la Banque Canadienne Nationale, 1805 av. de l'Eglise, Montréal.
- Le Gérant de la Banque de Montréal, 2100 avenue de l'Eglise, Côte-St-Paul, Montréal.

Le premier de ces témoins établira que le chèque de \$20,000 déposé au compte 1117-A, le 1^{er} février 1934, était un chèque de l'Université de Montréal, en paiement partiel du sur contrat.

Le second témoin pourra établir qu'un dépôt de \$20,000 fait en octobre ou novembre 1934, au compte personnel d'Alphonse Paul et d'Armand Daigle, représentait la valeur du rachat de polices d'assurance, payée personnellement à MM. Armand Daigle et A. A. Paul par Imperial Life Assurance Co.

Nous vous demandons en outre d'assigner des témoins qui pourront établir les faits sur les autres points des différents témoignages rendus jusqu'ici.

Nous espérons que vous voudrez bien acquiescer à notre demande et assigner ces témoins, afin de nous permettre de nous justifier des fausses accusations portées contre nous.

Bien à vous,

(signé) DAIGLE & PAUL Limitée par A. A. Paul

Sec.-Trés.

Les "aspirants" de M. Duplessis

Comme nous l'avons prévu, hier, le comité a été ajourné sine die, par le premier ministre, après une solennelle promesse de ce dernier à l'effet que des sanctions sévères seront prises contre les principaux accusés dont on examine actuellement les dossiers. M. Duplessis a promené partout son fanal, sur des transactions en Matapédia et encore sur la construction du Palais de Justice de Québec.

Incidentement, l'an dernier, lors de l'enquête sur ce palais de justice, le gouvernement avait consulté un soi-disant expert en la matière, M. Dalbé Viau, ancien candidat battu aux élections provinciales de 1931 dans Jacques-Cartier, qui avait été forcé d'admettre à M. Bouchard son ignorance des principaux matériaux utilisés dans la construction du Palais de Justice.

Inutile de dire que, pour n'être pas ridiculisé davantage et pour ne pas ridiculiser l'enquête plus qu'il n'y avait, M. Viau n'a pas reparu. Pourtant, depuis le début de la session, il fut très souvent à Québec.

La séance

Dès le début de la séance, M. Maurice Duplessis demande que l'on fasse entendre M. George Love, gérant de l'Imperial Bank of Canada.

M. Damien Bouchard, chef de l'Opposition, demande au président s'il a reçu une lettre de la maison Daigle & Paul, et qu'il veuille bien la lire.

M. DUPLESSIS. — Le président n'est pas un témoin et il a la discrétion pour lire les lettres qui lui sont envoyées. Je n'endurerais pas que des gens qui n'ont pas le courage de venir rendre témoignage devant le comité viennent entraver les délibérations du comité en produisant des lettres qui ne sont même pas appuyées de certificat assermenté.

Deux votes

M. BOUCHARD. — Je prétends que le président est obligé de lire les communications qu'on lui envoie comme président du comité.

M. DUPLESSIS. — Je propose que nous entendions le gérant de l'Imperial Bank.

M. Taillé invite le gérant à venir témoigner.

M. BOUCHARD. — Je demande au président de lire la lettre. Il a le devoir de la communiquer au comité.

M. DUPLESSIS. — Je demande au président de rappeler le membre à l'ordre puisque vous avez rendu votre vote.

M. BOUCHARD. — Je propose que le président lise une lettre envoyée par Daigle & Paul, datée du

21 mars 1935, et je demande l'assignation de certains témoins.

M. DUPLESSIS. — Comme on veut faire perdre le temps de la Chambre et empêcher que les témoins soient entendus, je demande le vote.

On prend le vote et la motion de M. Bouchard est rejetée.

M. BOUCHARD. — Je demande alors qu'on assigne les témoins suivants.

M. DUPLESSIS. — Je demande au président de faire entendre M. George Love, j'ai déjà fait la proposition que M. Love soit entendu, et je demande qu'on prenne le vote sur ma proposition.

On prend le vote et la proposition de M. Duplessis est maintenue.

M. BOUCHARD. — J'en appelle alors à l'opinion publique de la province contre les procédés du comité qui veut empêcher que les accusés se défendent.

M. DUPLESSIS. — Si le chef de l'Opposition veut en appeler à l'opinion publique, qu'il démissionne et se présente dans son comité.

M. BOUCHARD. — Si vous voulez me donner la direction du prêt agricole, j'accepte.

M. DUPLESSIS. — Vous avez sur-tout besoin d'une direction juste.

M. George Love

M. George Love témoigne. Il produit un compte des dépôts faits par M. Maurice Lalonde, ancien chef de la police provinciale, à l'Imperial Bank.

M. Love dit qu'il n'a pas eu le temps de terminer les recherches et que tout le dossier ne sera terminé que le mardi de la semaine prochaine. Il y a un compte de M. Maurice Lalonde, "in trust", comme chef de la police provinciale, à partir du 10 mars 1930, et un compte personnel à compter du 25 septembre 1923.

M. Love produit différents documents relatifs à cette affaire, chèques, feuilles de grand livre, etc.

M. Donat Noisieux

M. Donat Noisieux, inspecteur du département de colonisation, témoigne.

M. DUPLESSIS. — Etes-vous au courant d'un compte falsifié au montant de \$400 qui paraîtrait avoir été signé par M. Wilfrid Goupil, assermenté par M. Léo Marmon, du Lac-au-Saumon, comté de Matapédia et qui aurait été réclamé au département de la colonisation par M. Joseph Dufour, ancien député du comté de Matapédia?

M. NOISEUX. — Oui. En octobre 1936, j'ai été chargé par le ministre de la Colonisation de reviser les réclamations pour travaux exécutés dans l'automne de 1935 dans le comté de Matapédia sans l'autorisation du ministre.

M. DUPLESSIS. — Autrement dit, quand nous sommes arrivés au pouvoir, le ministre de la Colonisation vous a demandé d'enquêter sur les réclamations faites pour des travaux exécutés au compte du gouvernement, sans autorisation du gouvernement.

M. NOISEUX. — Oui. Il s'agit de travaux exécutés du 16 au 28 septembre 1935, dans le canton LePage. J'ai fait enquête; j'ai rencontré M. Goupil et il m'a dit que jamais il n'avait signé ce rôle de paie de \$400. Goupil a déclaré qu'il n'avait jamais signé ni assermenté ce rôle de paie, et il m'a donné une déclaration assermentée à cet effet.

M. DUPLESSIS. — Donc le document est faux?

M. NOISEUX. — Oui, il est faux.

M. DUPLESSIS. — Avez-vous une lettre de M. Dufour, l'ancien député de Matapédia, qui demandait au département le paiement de cette somme, lettre datée du 29 juin 1936?

M. NOISEUX. — Oui, j'ai la lettre de M. Dufour.

M. DUPLESSIS. — Vous vous rappelez que les Chambres ont été dissoutes le 26 juin, qu'il y a eu des élections deux mois plus tard, et vous savez que la lettre a été reçue le 2 juillet?

— Oui.

— Et c'est dans l'intervalle, entre la fuite de l'ancien ministre, la venue des hommes prétendus nouveaux et la décision des électeurs?

— Oui.

— Et vous voyez que la lettre est signée Jos. Dufour, ex-député sur du papier de l'Assemblée législative?

— Oui.

M. Duplessis lit la lettre dans laquelle il est dit qu'elle accompagne un rôle de paie pour des travaux exécutés en septembre 1935 et dont on a oublié d'envoyer le rôle à l'automne précédent. M. Duplessis dit que le député était le beau-père du maire qui a falsifié les documents.

Plaintes de journalistes

M. NOISEUX. — Les travaux n'ont pas été exécutés pour ce montant-là. M. Duplessis demande au témoin quel a été le résultat de son enquête.

— J'ai fait une enquête sur les deux chèques de \$1,000 et de \$700. Ils étaient émis à même le trésor par le département de la colonisation pour des travaux censés avoir été exécutés dans le comté de Matapédia. J'ai eu des plaintes de journalistes, du rang 9, canton Cabot.

— Et puis?

— Les rôles de paie avaient été soumis et les chèques émis en juillet, pour celui de \$700 et en août pour celui de \$1,000. Les journalistes, dis-je, n'ont pas été payés, mais ils avaient été constatés que les chèques avaient été payés, l'un en août 1935 et l'autre en novembre 1935.

— Donc, les gens n'avaient pas été payés, mais le gouvernement avait payé les chèques?

— Oui.

— Et qu'est-ce que vous avez constaté ensuite?

— Il y avait eu évidemment détournement de fonds, les chèques étant à l'ordre de Joseph Dubé.

— Depuis plus d'un an?

— Oui. Et nous avons pris action contre Dubé.

— C'était un ami de l'ancien député libéral, Jos. Dufour?

— C'était Jos. Dufour.

— Et qu'a-t-il été arrêté?

— Tout de suite après.

— Sur l'ordre de qui?

— Du procureur général à la demande du département de la colonisation.

— M. DUPLESSIS. — En voilà toujours un d'arrêté. Qu'est-il arrivé en

suite?

— Nous sommes allés le chercher à 16 milles d'Amqui, dans le bois. Quand il est arrivé à l'hôtel Gagnon, il ne me connaissait pas, il ne savait pas qui j'étais. Il a demandé d'appeler et il a appelé Arthur Dufour, à St-Moïse.

— Qui est Arthur Dufour?

— Le fils de Jos. Dufour.

— Et où demeure Jos. Dufour?

— Au même endroit.

— Et le fils téléphone avec Jos. son père?

Au téléphone

— C'est tout l'air de ça. D'après ce que je sais ils travaillent ensemble.

— Et qu'a-t-il dit au téléphone?

— Il disait: "Tu sais, les \$700 que j'ai prêtés à Arthur je ne les ai pas encore eus. J'ai été arrêté pour ça. Quand j'ai fait ça, c'était pour rendre service. Là, à cette heure que je suis mal pris, c'est le temps de faire quelque chose pour moi."

— Il avait donc prêté l'argent au fils de Dufour?

— Oui. Ensuite il y a eu une comparaison, et entre la computation et l'enquête, Jos. Dufour a remis aux colonels \$697.60, qui lui avaient été remis par Arthur Dufour. C'est presque \$700.

— Le chèque avait été payé depuis quand par la colonisation?

— La réclamation était d'août 1935 et le paiement vers décembre 1936.

En décembre Dubé a remis l'argent?

— Oui.

— Aux colonels?

— Oui.

— Et l'argent avait été prêté au fils de l'ancien député libéral?

— C'est ça.

— Dubé a été condamné?

— A 4 mois de prison.

— Et pour le \$1,000?

— J'ai constaté qu'il y avait eu falsification du rôle et le gouvernement a payé la différence.

M. Bouchard se lève ensuite pour contre-interroger le témoin. Mais, s'adressant d'abord à M. Duplessis, il lui demande s'il a en sa possession le rôle de paie falsifié.

M. DUPLESSIS. — Un instant... Le premier ministre fouille dans ses documents, puis il en sort une feuille qu'il remet au président du comité. Et celui-ci la remet au chef de l'opposition, qui l'examine avec M. Léo Casgrain.

Signature imitée

M. BOUCHARD. — M. Arthur Dubé a signé cette feuille?

M. NOISEUX. — L'enquête a révélé que cette signature avait été imitée.

M. BOUCHARD. — Avez-vous fait assigner les deux individus qui ont également signé cette feuille?

M. NOISEUX. — Oui, et tous deux ont déclaré qu'ils avaient apposé leur signature à la demande de leur employeur.

M. BOUCHARD. — Connaissez-vous la signature de M. Dubé?

M. NOISEUX. — Et qui, d'après vous, a imité cette signature?

M. BOUCHARD. — M. Marmen.

M. BOUCHARD. — Avez-vous demandé son arrestation pour avoir imité cette signature?

M. NOISEUX. — Pas que je sache.

M. BOUCHARD. — Est-ce que le chèque a été payé pour cela?

M. NOISEUX. — Non.

M. DUPLESSIS. — Ça n'a pas été payé parce que c'était alors sous le nouveau régime.

M. BOUCHARD. — N'avez pas peur, ça ne fait rien.

M. DUPLESSIS. — Comme on le voit, le chef de l'opposition convient qu'il y avait des falsifications sous l'ancien régime.

M. BOUCHARD. — Savez-vous si M. Dufour était au courant qu'il y avait eu falsification?

M. NOISEUX. — C'est lui qui a envoyé le rôle de paie.

M. BOUCHARD. — Oui, mais ceci ne signifie pas que M. Dufour était au courant de toute cette affaire.

M. DUPLESSIS. — M. Bouchard s'identifie avec l'ancien régime.

M. BOUCHARD. — Je ne s'identifie avec personne, pas plus que le premier ministre ne voudrait s'identifier avec tous ceux de son régime. Il y en a beaucoup aussi de son côté qui ont dû être destitués.

M. BOUCHARD. — C'est le fils de M. Dufour qui avait emprunté les \$700?

M. NOISEUX. — Oui.

M. BOUCHARD. — Et qui a remis l'argent?

M. NOISEUX. — Arthur Dufour.

M. BASTIEN. — Et vous avez bien dit, n'est-ce pas, qu'aucun travail n'a été fait pour ce montant de \$700?

M. NOISEUX. — En effet, aucun travail n'a été fait.

M. Paul Gagnon

M. Paul Gagnon, investigateur attaché au département du procureur général, est ensuite appelé à témoigner.

M. DUPLESSIS. — Voulez-vous nous dire combien l'ancien régime payait pour ses machines?

M. GAGNON. — Voici, en 1935, le département de la colonisation a acheté deux machines à couteaux, pour lesquelles il a payé \$1,200, soit \$600 chaque machine. En 1937...

M. DUPLESSIS. — Sous le nouveau régime.

M. GAGNON. — Sous le nouveau régime, en 1937, le département a acheté deux machines semblables et il les a payées \$430 chacune, moins 5%.

Diminution du tiers

M. DUPLESSIS. — Ce qui signifie une diminution de...

M. GAGNON. — Environ le tiers.

M. DUPLESSIS. — Et à ce moment, est-ce que les prix étaient plus ou moins élevés qu'en 1935?

M. GAGNON. — Plus élevés.

M. DUPLESSIS. — Autres machines.

M. GAGNON. — En 1935, le département avait aussi acheté deux tracteurs et les avait payés chacun \$2,287 moins la taxe de vente. En 1937, pour deux tracteurs semblables, le département a payé chaque tracteur \$1,881, taxe incluse. A ce moment, toutefois, les prix étaient augmentés de 10%.

M. Paul Gagnon répond que les machines achetées au coût de \$600 en 1935 l'ont été chez M. René Talbot, de Québec, et il est certain que c'est exactement le même type de machinerie qui a été achetée en 1937 au coût de \$430.

Voyage en Europe

M. Bouchard demande si le tarif n'était pas plus élevé en 1935. M. Gagnon répond qu'au contraire, le tarif était plus élevé en 1937.

Quant aux tracteurs payés \$2,162, en 1935, ils avaient été vendus au département par M. C. Monast, de Montréal.

M. DUPLESSIS. — C'est le même M. Monast qui est grand ami du chef de l'Opposition et avec qui il a fait son voyage en Europe.

M. BOUCHARD. — Oui, et c'est un beau voyage, mais ce n'est pas le premier ministre qui a payé pour.

M. DUPLESSIS. — Cela est certain.

M. Gagnon dit que ces tracteurs avaient été achetés de l'International Harvester.

M. BOUCHARD. — Vous n'avez pas pensé, quand on vous a fait enquerir sur ces machines, qu'on vous fait faire un "ehou" en Chambre, et vous n'avez pas fait enquerir sur les autres machines achetées? Il y a eu dans un département du gouvernement actuel 181 autos achetées, vous n'avez pas pensé à enquerir aussi là-dessus?

M. GAGNON. — J'ai été chargé d'enquerir sur le département de la Colonisation, et c'étaient les seules machines qui avaient été achetées dans ce genre.

M. A. Donat Gascon

M. Duplessis appelle le témoin suivant, M. A. Donat Gascon, architecte. Le témoin dit qu'il est architecte depuis 1914.

M. DUPLESSIS. — Avez-vous fait des recherches ou examiné des données relativement aux travaux faits par l'ancien gouvernement au palais de justice de Québec?

— Oui.

— Ces travaux ont été faits vers la fin de 1926, plutôt au cours de 1927, alors que M. Antonin Gallepeau, aujourd'hui juge, était ministre des Travaux publics?

— Oui.

— Qu'avez-vous constaté?

— J'ai constaté que l'on avait restauré le vieux palais de justice. Il y a 1,707,089 pieds cubes de construction, et j'ai calculé. Or, d'après le coût total des travaux, le gouvernement a payé pour ces réparations \$1.75 et 5-10 du pied cube.

\$1.74 et 74

— Est-ce un prix raisonnable?

— Non. Si l'on procède par comparaison, en prenant par exemple le palais de justice de Montréal où pour 4,934,506 pieds cubes de construction on a payé 74 sous et 8-10 du pied cube.

— Ces travaux peuvent se comparer.

— Oui, plutôt avec avantage pour le palais de justice de Montréal. L'extérieur à Montréal est meilleur qu'à Québec, mais l'intérieur est mieux. Cela équivaut à peu près.

— Comme cela, pour la même chose, on a payé à Québec \$1.74 et une fraction du pied cube, et à Montréal \$0.74 et une fraction.

— Oui.

— Trouvez-vous que c'est raisonnable?

— Pas précisément. Ce n'est pas ce qu'on peut appeler de l'honnêteté.

Pas de plans

— Y avait-il des plans et des devis pour le palais de justice de Québec?

— Je n'ai rien trouvé de sérieux.

— Est-ce que l'on ne fait pas des plans lorsque l'on veut procéder honnêtement?

— Exactement. Lorsqu'il n'y a pas de plan et de devis, cela ouvre la porte aux malentendus, aux extras et à la fraude.

— Si le ministre des Travaux publics d'alors avait voulu frauder, aurait-il pu trouver un meilleur moyen?

— C'était impossible.

Par M. BOUCHARD. — Vous avez comparé les palais de justice de Québec et de Montréal. Pouvez-vous nous dire si vous avez comparé la nature des travaux qui ont été faits à chaque endroit?

— Oui.

— Y a-t-il une différence?

— A Québec, il s'agit d'une réparation. A Montréal, l'on a construit à neuf, on a dû consolider les vieux murs.

— Combien a coûté le creusage et les fondations à Québec.

— Il n'y avait pas de fondations à faire.

— Mais le creusage? Vous savez que l'on a dû creuser sous la bâtisse où les cours continuaient à sécher?

— Le creusage devait se faire sur

SCENE DISGRACIEUSE A L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE

(Suite de la page 1)

ministre du Travail, \$2,672,195 ont été votés presque sans discussion. Il a fallu un simple crédit de \$35,000 réservé aux journaux qui publieraient les avis des contrats collectifs, pour orienter la Chambre dans ce débat pénible. Il fut de nouveau question des bills 19 et 20 et des protestations que les ouvriers font encore entendre de partout.

On a remarqué qu'à peu près tous les ministères des centres urbains sont moins enthousiastes au sujet de cette législation maintenant sanctionnée.

Avant d'entreprendre les subsides, on fit plusieurs petites séances de comité plénier sur des bills publics et privés. Le comité s'est levé sur deux bills très contentieux, le premier se rapportant à un syndicat de la boulangerie pour Montréal, bill appelé "Loi concernant le pain", le second se rapportant à la succession de feu l'hon. sénateur Lawrence Wilson. Le seul fait de lever le comité en cours d'étude constitue le coup de mort pour un bill. Ces deux projets de loi sont donc écartés. On a voté en troisième lecture le bill de la Commission scolaire de Montréal. La fameuse "loi pour sauvegarder les droits de la province", qui intriguait tout le monde, n'est autre chose qu'une mesure du gouvernement pour hypothéquer les propriétés de ceux que l'enquête des Comptes publics aura trouvés coupables.

M. Duplessis ne semble présenter cette loi que pour rééditer certains témoignages de l'enquête de 1936. A son avis cela constitue des sanctions.

Dans la soirée, \$1,340,500 pour le ministère de la Colonisation ont été votés au cours d'une séance plus brève. Parmi les autres projets de loi présentés aujourd'hui, signalons une loi relative à la tenure des terres au lieu de la Madeleine, une loi modifiant les dispositions de la loi des liqueurs alcooliques de la Province, pour élargir le plus de monde le permis de vendre l'alcool, une loi modifiant la loi relative au taux d'intérêt des taxes municipales et scolaires, enfin une loi relative à la juridiction des tribunaux des régions de Rimouski et de Saguenay.

Projets adoptés en première lecture

Après l'expédition des affaires de routine, la chambre adopte en première lecture une loi de M. Jos. Bilodeau, ministre du Commerce, modifiant l'article 423 de la Loi des cités et villes.

Elle adopte aussi en première lecture une loi de M. B. Fisher, ministre des Liqueurs alcooliques. M. Duplessis explique que le but de cette loi est d'autoriser, pendant la saison du tourisme, l'octroi de permis de vente de bière et vins aux repas dans les hôtels de villégiature d'au moins quinze chambres.

La chambre étudie et adopte ensuite une loi de M. Gagnon relative à la juridiction des tribunaux des districts de Rimouski et du Saguenay. Le but de cette loi est de donner la juridiction concurrente dans ces deux districts.

En première lecture, on passe aussi une loi de M. Bilodeau modifiant la Loi de la Commission municipale de Québec, une autre loi modifiant la Loi concernant l'évaluation municipale des lignes de transmission d'énergie électrique. A la suite de la loi passée à la dernière session, des compagnies ont prétendu que la loi n'affectait pas les lignes de distribution. On les y inclut avec les lignes de transmission. On vote enfin en première lecture la loi modifiant la Loi relative au taux d'intérêt des taxes municipales et scolaires.

M. Pierre Bertrand

M. Duplessis signale alors à l'attention des députés le retour en chambre du député de Saint-Sauveur, M. Pierre Bertrand, qui relève d'une maladie grave. Il le présente comme un homme "dont la sincérité et l'honnêteté ne peuvent être mises en doute" et se fait l'interprète de tous pour lui offrir les meilleurs vœux.

Les "intérêts" de la Province

La Chambre se forme ensuite en comité plénier pour étudier les résolutions relatives au bill intitulé "Loi pour sauvegarder les intérêts de la province".

M. DUPLESSIS. — Il n'est pas nécessaire de donner des explications. Le titre du bill lui-même en dit assez. Nous avons constaté que sous l'ancien régime, certains fonctionnaires, M. Antoine Taschereau pour un, se servaient des argents publics, qu'ils déposaient à leur nom et en retiraient des intérêts, intérêts qui s'élevaient à \$30,000 dans le cas de M. Antoine Taschereau. Il est temps de mettre de faire rendre le bien acquis frauduleusement. Nous déclarons, sur les biens de ces personnes, une hypothèque en faveur de la province, qui aura le droit de la réclamer à la première occasion.

M. BOUCHARD. — Lors de la clôture d'une des phases de l'enquête, le premier ministre avait déclaré qu'il enverrait un compte à M. Antoine Taschereau pour les intérêts qu'il devrait à la Province. L'a-t-il envoyé?

M. DUPLESSIS. — Je regrette pour le parti libéral que le chef de l'opposition prenne la défense de M. Antoine Taschereau. Lorsqu'il a comparu pour la première fois, M. Antoine Taschereau a déclaré qu'il avait retiré des intérêts pour environ \$15,000. Les élections ont eu lieu. Nous avons ensuite continué l'enquête et il a été assigné de nouveau. Il a hésité, puis est venu comparaître accompagné d'un avocat qui a dû être expulsé. Il a admis avoir retiré dans d'autres banques des intérêts à peu près égaux à ceux mentionnés durant l'enquête précédente. Nous avons demandé le remboursement de ces argents et nous n'avons pas eu de nouvelle. Il est temps de poser un acte pour faire remettre ces argents à la Province.

M. Antoine Taschereau

M. BOUCHARD. — J'affirme qu'au comité, M. Antoine Taschereau a demandé au premier ministre de lui envoyer son compte, et je lui demande s'il l'a fait.

M. DUPLESSIS. — A la suite de la déconfiture de l'ancien régime, sorti par le soupailleur de l'enquête des comptes publics, on a esquissé un mouvement pour faire rembourser un chèque de \$15,000 et c'est envoyé, il n'a pas été encaissé, mais gardé comme restitution partielle. Lors de

la reprise de l'enquête, nous avons découvert que M. Antoine Taschereau avait retiré d'autres intérêts. Lorsqu'on lui a demandé de rembourser, il a dit: "Je ne sais pas, je n'ai pas d'argent." On est allé beaucoup plus loin par la suite. Des amis de M. Antoine Taschereau sont venus me demander une pension pour lui. On peut s'imaginer la réponse qu'ils ont reçue.

M. BOUCHARD. — Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas envoyé de compte à M. Antoine Taschereau, s'il était aussi anxieux que cela de percevoir le montant des intérêts? Pourquoi vient-on aujourd'hui mettre une hypothèque sur les biens?

M. DUPLESSIS. — Je comprends fort bien l'anxiété du chef de l'opposition de venir défendre M. Antoine Taschereau. Lui qui a fait une campagne en disant qu'il ne connaissait pas l'ancienne administration, aujourd'hui il se hâte de venir à la défense de M. Antoine Taschereau. Ce dernier le sait, le montant des intérêts qu'il a perçus... C'est la première fois que je vois le chef d'un parti de demander d'envoyer à un voleur le compte représenté par le montant volé.

M. BOUCHARD. — C'est le premier ministre lui-même qui s'est engagé à envoyer un compte qui n'a jamais été envoyé.

M. DUPLESSIS. — Nous ne sommes pas ici pour faire des comptes, mais pour faire du travail sérieux, et l'opposition devrait coopérer avec le gouvernement au lieu de continuer à s'identifier avec des gens qui ont retiré des intérêts sur les argents de la Province. Elle ne fait que confirmer l'opinion de l'opinion publique sur son compte. M. Antoine Taschereau était greffier de l'Assemblée législative; comme tel, il était soumis au bureau de la trésorerie et au bureau de régie sur lequel était son frère, le premier ministre. M. Alexandre Taschereau. Les intérêts étaient retirés de connivence avec le neveu du premier ministre, M. Desrivières. Si l'opposition veut être dédicte avec les gens malhonnêtes, c'est son affaire. M. Antoine Taschereau et M. Lancôt ont hypothéqué l'avenir de la Province, alors que l'ancien gouvernement disait qu'il n'avait pas d'argent pour les vieux. Si l'opposition veut fraterniser avec ces gens, qu'elle le fasse, ça ne me surprend pas et je la féliciterai de son courage, mais je regretterai qu'elle ait tenté de tromper l'opinion publique.

Une fois de plus, M. Duplessis manque à sa parole

M. BOUCHARD. — Nous blâmons le premier ministre de ne pas avoir envoyé de compte. Il a fait comme pour la pension de M. Lancôt, qu'on a réduite à \$4,000. Si M. Taschereau devait à la province, pourquoi n'a-t-on pas perçu? S'il refusait de payer un compte, on n'aurait qu'à le citer devant les tribunaux. Loin de nous solidariser avec ceux qu'on accuse, nous demandons qu'on les fasse payer.

M. DUPLESSIS. — L'attitude du chef de l'opposition est celle d'un homme qui veut défendre un ami, mais pas celle de quelqu'un qui est logé. Il nous reproche de n'avoir pas fait payer, et quand nous proposons une loi pour faire payer, il est contre. Il n'est pas sérieux. M. Godbout va lui faire des reproches. Lui qui a posé à l'homme nouveau, des que nous prenons les moyens pour faire rembourser, se le lève et défend ceux dont il disait s'être séparé. Nous avons envoyé un compte, nous avons fait rembourser une partie et nous prenons les mesures pour faire rembourser le reste.

M. BOUCHARD. — A quelle date ce compte fut-il envoyé? Le premier ministre n'a pas envoyé de compte. S'il l'avait fait, il aurait été payé. Il a fait ce qu'il a fait dans le cas de M. Lancôt, dont il a réduit la pension à \$4,000.

M. DUPLESSIS. — Le chef de l'opposition a une idée fixe. Lorsque M. Antoine Taschereau est revenu une deuxième fois à l'enquête des comptes publics, il a admis que le montant prêté était ce qu'il avait perçu en intérêts. Je l'ai sommé de payer. Il a dit qu'il n'avait pas d'argent et ses amis ont eu l'audace de venir demander une pension. Si le chef de l'opposition veut mettre son siège en jeu, nous allons aller le battre dans son comté et lui prouver que c'est l'ancien régime, sur sa recommandation et celle de M. Bertrand et McDougall, qui a donné une pension à M. Lancôt et que c'est le gouvernement actuel qui lui a enlevé.

Autre mensonge de M. Duplessis

M. BOUCHARD. — Je nie les déclarations du premier ministre. Je ne mettrai pas mon siège en jeu, car je ne veux pas faire dépenser \$500,000 à la Province.

M. W. TREMBLAY. — Ça coûtera rien.

M. AUGUSTE ROYER. — On va débarrasser les gens de Saint-Hyacinthe.

M. BOUCHARD. — Je n'ai jamais demandé de pension pour M. Lancôt. Le premier ministre veut simplement s'excuser d'avoir donné une pension réduite à M. Lancôt.

M. Bouchard s'assoit et dit tout haut: "Pleurez sur vous, filles de Jérusalem!"

M. BASTIEN. — Le premier ministre veut faire dévier la question en demandant au chef de l'opposition de mettre son siège en jeu. Il devrait mettre le sien.

C'est le gouvernement Godbout qui a perçu \$15,000 de M. Antoine Taschereau

M. DUPLESSIS. — Je suis prêt.

M. BASTIEN. — Qu'il le mette donc, nous allons voir si les \$15,000 ont été perçus par son gouvernement. C'est le gouvernement Godbout qui a perçu. M. Antoine Taschereau est présenté au bureau de M. Godbout avec un chèque de \$15,000, disant que c'était le montant des intérêts et en demandant de se faire poursuivre. M. Godbout a répondu: "Nous allons l'encaisser, poursuivez-nous". Le premier ministre a enqué par la suite et a prouvé que M. Antoine Taschereau avait reçu une autre somme des \$14,000 en intérêts. Il n'a pas perçu un sou. Le premier ministre, qui crie au voleur et à la rapine, n'a pas seulement envoyé de compte, n'a pas pris de poursuites, et aujourd'hui, pour excuser sa conduite, il présente ce bill de camouflage. Il n'a pas eu l'énergie de prendre une action au civil.

M. BOYER. — Avait-il volé?

M. BASTIEN. — Non et un bleu comme vous avait fait ça.

M. DUPLESSIS. — Le député de Berthier défend M. Antoine Taschereau et dit qu'il n'avait pas volé.

M. BASTIEN. — On ne défend pas, on le fait payer.

M. DUPLESSIS. — Pourquoi le faire payer, s'il n'avait pas volé? L'opposition veut empêcher le gouvernement de collecter, mais nous n'endurerons pas que des fonctionnaires s'enrichissent avec l'argent de la province. Restez avec Antoine Taschereau: nous allons collecter.

M. BOUCHARD. — Le premier ministre est un peu énervé. Il nous blâme parce que nous voulons faire envoyer un compte.

Pour que M. Duplessis se conduise en homme de bon sens

M. Bouchard cite ici un extrait de la page 942 des dépositions de l'enquête où M. Duplessis demanda à M. Antoine Taschereau de payer immédiatement le compte qu'il allait lui faire envoyer. M. Bouchard ajoute qu'il est la première chose à faire lorsqu'une personne nous doit de l'argent, c'est de lui envoyer son compte.

"Nous ne voterons pas contre la loi, dit-il, mais nous voterons pour que le premier ministre se conduise selon le sens commun."

M. DUPLESSIS. — Le chef de l'opposition réalise sa mauvaise situation. S'il est pour la loi, qu'il procède, nous serons plus vite payés. La première résolution est adoptée. M. Casgrain veut intervenir.

La pension de M. Lancôt

M. DUPLESSIS. — Le député de Rivière-du-Loup prétend que j'ai dit à M. Taschereau: "Si vous ne payez pas, vous aurez affaire à moi." Il ne s'accorde pas avec le chef de l'opposition. Nous allons passer la loi et nous allons prendre immédiatement des procédures.

M. BOUCHARD. — Le 6 novembre, vous avez dit: "Payez immédiatement." Est-ce que "immédiatement" a encore la même signification?

M. Duplessis lit une recommandation du cabinet au Bureau de la Trésorerie, à la date du 30 juin 1936. Dans l'arrêté ministériel apparaissent les noms de M. Bertrand, McDougall et Bouchard. Il s'agit de l'arrêté accordant une pension à M. Lancôt.

M. BOUCHARD. — Le premier ministre veut sauver sa peau en faisant croire que j'ai proposé la pension.

M. DUPLESSIS. — Avez-vous voté pour?

M. BOUCHARD. — J'ai voté pour, mais je ne l'ai pas recommandée.

M. Duplessis paie la pension, puis la retire

M. CASGRAIN. — Le 18 décembre 1936, vous avez accordé une pension à M. Lancôt. Il y a un an de cela. M. DUPLESSIS. — Ça ne fait pas un an.

M. CASGRAIN. — Deux ans, pardon.

M. DUPLESSIS. — Nous avons aboli la pension de M. Lancôt.

M. CASGRAIN. — Quand?

M. DUPLESSIS. — Avec effet rétroactif et nous allons prendre des procédures.

M. Duplessis attend la maladie de M. Lancôt pour s'en prendre à lui

M. CASGRAIN. — C'est très beau de la part du premier ministre. Quand M. Lancôt était en état de se défendre, il n'a pas pris de procédures.

Maintenant que M. Lancôt est mourant, le premier ministre lui enlève sa pension et parle de procédures. Quelle bravoure!

Les résolutions sont adoptées, puis le bill subit sa troisième lecture.

Aux Iles-de-la-Madeleine

C'est ensuite la résolution relative au bill concernant la tenure seigneuriale dans les Iles-de-la-Madeleine.

M. BOULANGER. — Pour quelle raison le changement?

M. DUPLESSIS. — Nous avons jugé que le greffier n'est pas la personne compétente pour percevoir les rentes. Il a d'ailleurs son ouvrage. Nous confions ce travail à un autre.

M. BOUCHARD. — Je ne vois pas l'utilité.

M. DUPLESSIS. — On la voit, nous autres.

Les résolutions puis le projet sont adoptés.

M. Casgrain demande dans une motion la production de la correspondance concernant la construction d'un entrepôt frigorifique à l'île-Verte. Le député de la Rivière-du-Loup prend la parole.

M. Duplessis baillonne M. Casgrain

Après un bref débat sur cette question d'entrepôt frigorifique, M. Onésime Gagnon dit qu'une lueur pour le harem et l'aise sera construite dès ce printemps à l'île-Verte.

Comme M. Casgrain fait mine de reprendre la discussion, M. Duplessis annonce que la motion est retirée du feuillet.

M. CASGRAIN. — Ah, non!

M. DUPLESSIS. — On va prendre un autre moyen (se tournant vers les banquettes à l'arrière) qu'on propose l'ajournement.

M. EMILE BOITEAU (Bellevue). — Je propose l'ajournement du débat.

M. CASGRAIN. — Je voulais profiter de mon droit de réplique.

M. DUPLESSIS. — Le député de Rivière-du-Loup aurait dû demander si quelqu'un d'autre voulait parler sur le sujet.

M. SAUVE. — Le point d'ordre est pris en délibéré.

Dans une autre motion, M. Casgrain demande la production de la correspondance échangée entre les deux ministères de l'Agriculture au sujet des expositions régionales de 1938. Le député de Rivière-du-Loup demande quand on produira cette correspondance, et le premier ministre répond: "Le plus tôt possible".

Les rentes seigneuriales

On passe à la motion de M. Laurent Barré (U.N., Rouville) à l'effet que le gouvernement soit invité à prendre, dès cette session, les mesures nécessaires pour établir la valeur réelle des seigneuries et pour donner au problème des rentes seigneuriales qui dure depuis trop longtemps, "une solution claire, certaine et rapide".

M. BARRÉ. — La question des rentes seigneuriales est une question qui devrait être réglée depuis longtemps. Tant qu'elle ne sera pas réglée, il sera nécessaire d'en parler. Il y a des anomalies et des injustices de ce qui concerne les rentes seigneuriales. Il put y avoir un temps où ces rentes étaient nécessaires; aujourd'hui, le système est passé de mode. Au nom de tous les

censitaires et des héritiers directs de tous ceux qui ont jeté une semence de civilisation dans la province de Québec, je proteste contre l'impôt que nous payons actuellement.

"Nous, censitaires, ne faisons que payer l'intérêt du capital engagé par les seigneurs dans les travaux publics. Il fut un temps où c'était le seigneur qui se chargeait de l'établissement des colons. Aujourd'hui, c'est le gouvernement qui fait ces travaux, et nous payons encore des sommes considérables aux seigneurs."

Ce que je propose aujourd'hui est très simple. La loi votée par l'ancien gouvernement pour le rachat des rentes seigneuriales s'est révélée incomplète et imparfaite dans l'application.

Il y a des municipalités et des groupes de censitaires qui protestent contre les droits que leur imposent les seigneurs. Il importe donc avant tout de savoir ce que valent en réalité les réclamations des seigneurs. C'est pourquoi je demande qu'on institue une enquête pour établir la valeur réelle et physique des réclamations des seigneurs.

M. HORMISDAS LANGLAIS, député des Iles-de-la-Madeleine, appuie la motion et révèle que dans son comté, il se paie annuellement \$3,000 de rentes seigneuriales à une compagnie de Montréal. Il y a aux Iles-de-la-Madeleine des gens qui ont peut-être payé leurs terres dix ou vingt fois.

M. DUPLESSIS, félicite le député de Rouville de sa motion et déclare qu'il est évidemment nécessaire d'établir d'abord la valeur réelle des rentes. Il y a eu de la spéculation en ce qui concerne les rentes seigneuriales, ajoute le premier ministre. Il faut que les droits soient respectés, mais aussi, il faut empêcher la spéculation et la spoliation. Nous allons créer un organisme qui fera l'enquête et nous fournirons tous les renseignements nécessaires. Cet organisme, nous allons le créer par une loi que nous présenterons dès cette session.

M. T. D. BOUCHARD dit qu'il a toujours été pour l'abolition des rentes seigneuriales et qu'il appuie avec plaisir la motion de M. Barré.

Après quelques remarques supplémentaires de ce dernier, la motion est adoptée à l'unanimité.

Bills privés

La Chambre étudie ensuite brièvement et adopte sans discussion les bills privés suivants:

Loi modifiant la charte de la Ville de Val d'Or.

Loi constituant en corporation Adath Israel Congregation et Community Centre of Outremont et loi valant la cléricature de Jacques Feeney.

Quand vient la loi concernant le pain, de M. Gérard Thibault (U.N., Mercier), le Comité se lève. Le bill est donc rejeté par la Chambre.

On rapporte le bill 124, loi concernant la succession de feu l'hon. Joseph Masson. Il est de nouveau référé au Comité des bills publics.

Le bill de la Commission des écoles de Montréal

C'est ensuite le bill de Montmarquette, que Me Emile Boiteau, son par-

rain, demande de renvoyer de nouveau au Comité des bills publics. Le bill de la Commission des écoles catholiques de Montréal est ensuite rapidement étudié. Le président du Comité, M. Marc Trudel (U.N., St-Maurice), ne lit même pas les clauses.

Ce bill est adopté en troisième lecture tel qu'amendé en comité des bills publics par le premier ministre la semaine dernière.

Après ce travail, la Chambre se forme en comité des subsides pour considérer les crédits du ministère du Travail. L'item 129 comportant un crédit de \$2,672,195 pour la loi des établissements commerciaux, les bureaux de placement, les pensions de vieillesse, des aveugles, etc., est passé après une brève discussion.

L'insolence de William Tremblay

L'HON. W. TREMBLAY. — A peu près le même nombre que l'an dernier.

M. BOUCHARD. — Quel était ce nombre?

M. TREMBLAY. — Si le chef de l'opposition veut avoir le nombre exact, il n'aurait qu'à sauter... (Rires.) (Le reste est perdu dans le chaos.)

M. BOUCHARD. — Je ne suis pas un "sauterelle". On pourrait quand même savoir s'il y a eu des raisons d'augmenter les salaires. Il doit y avoir plus de monde.

M. TREMBLAY. — S'il veut avoir leurs noms et leurs adresses, je n'ai pas d'objection.

M. BOUCHARD. — Le nombre approximatif.

M. TREMBLAY. — Un peu supérieur à l'an dernier.

M. BOUCHARD. — Ça ne me dit rien.

M. TREMBLAY. — Je ne ferai pas le jeu du chef de l'opposition. Je lui donnerai le nombre exact en temps et lieu.

M. BOUCHARD. — Alors, on n'a qu'à suspendre l'item.

M. DUPLESSIS. — Evidemment, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, les conditions de l'industrie ont changé. La confiance renaissait et comme l'industrie se remettait en marche, il a fallu augmenter le nombre des inspecteurs. Mais cela m'étonne qu'on se renseigne sur un détail de cette nature, je prendrais pour acquis que le chef de l'opposition connaissait le nombre des inspecteurs de son temps. Il y a eu 15 ou 20 inspecteurs de nommés en plus.

M. BOUCHARD. — On est aussi bien informé qu'avant de demander des explications. C'est toujours la même chose. Mais nous allons donner une chance au gouvernement et au ministre du Travail pour qu'il fasse son possible. Il en "arrache" tellement.

L'item est voté.

William Tremblay, insulteur

On passe à l'item 130 qui pourvoit pour la loi relative à l'extension des conventions collectives du travail une somme de \$35,000 affectée aux impressions et à la publication d'avis légaux dans les journaux.

M. BOUCHARD. — Est-ce que l'item ne comprend pas aussi les dépenses d'avis de la loi des salaires raisonnables?

M. Tremblay. — Non. C'est la loi pour les salaires des ouvriers.

M. BASTIEN. — Est-ce en vertu d'un amendement récent à la loi, cet item nouveau?

M. TREMBLAY. — En vertu de la loi relative aux salaires des ouvriers. Les avis seront publiés dans les journaux, en anglais et en français, dans la région affectée par l'entente.

M. BOUCHARD. — C'est la loi nouvelle manière d'encourager les journaux. Je comprends que ces messieurs de la presse méritent des encouragements. Mais le gouvernement prétend d'un côté qu'il a tellement économisé dans toutes les impressions, cependant, il ne dira pas qu'il a augmenté les montants pour les journaux.

M. TREMBLAY. — Le but n'est pas d'encourager certains journaux, comme l'insinue le chef de l'opposition, mais d'informer la population de ce qui se passe.

M. BOUCHARD. — Anciennement, on se contentait de publier ces avis dans la Gazette Officielle. A quoi sert donc la Gazette Officielle?

M. TREMBLAY. — Anciennement, on ne faisait rien.

M. BOUCHARD. — C'est donc cela. On a supprimé des gratifications à certains journaux pour les donner à d'autres. On fera croire à la province qu'on réduit les dépenses dans les journaux, mais on oubliera de dire que dans d'autres départements, pour ne pas indisposer les propriétaires des journaux, on a augmenté ces dépenses. Dans quels journaux va-t-on publier ces avis? Dans le Canada, le Soleil, le Clairon et En Avant, ces journaux sérieux? (Rires.)

M. TREMBLAY. — Dans d'anciens journaux libéraux.

M. BOUCHARD. — Ah, il y en a de ces journaux qui sont toujours du côté du gouvernement.

M. DUPLESSIS. — Lesquels?

M. BOUCHARD. — Je n'en ai pas à la mémoire. D'ailleurs, je suis un confrère pour les journalistes, en ma qualité de vieux journaliste.

Mais à part du Canada et du Clairon, il y a l'Action Catholique, la bonne presse, qu'on aime bien.

M. DUPLESSIS. — Le Clairon, claironnez! (Rires.)

M. BOUCHARD. — Oui, le Clairon. Il vit encore. Le gouvernement libéral est tombé, mais le Clairon continue de claironner encore et il vivra jusqu'à ce qu'il claironne la victoire du parti libéral. En Avant vit aussi, en avant la musique. (Rires.)

M. DUPLESSIS. — Est-ce qu'il y en a des journaux à St-Hyacinthe?

M. BOUCHARD. — Il y en a en masse. Il y a même des journaux secrets. On est organisé un peu comme à Trois-Rivières. Nous voulons développer la bonne presse à St-Hyacinthe. Nous avons encore quelques journaux de bon esprit. Il est vrai qu'on a saisi mon En Avant chez un M. Champagne, victime de la loi du cadenas. Il y a pourtant dans ce journal un collaborateur précieux. C'est un homme des ordres religieux qui écrit des articles dont je recommande la lecture au premier ministre. Je voudrais que le ministre du Travail fasse aux journaux conservateurs de St-Hyacinthe qui écrivent des articles contre le maire de la ville et le député du com-

té, des grands articles, je voudrais qu'ils leur fasse faire une vie planétaire. Que voulez-vous, j'aime mes adversaires.

M. BASTIEN. — C'est exactement combien pour tous ces journaux? Oui, je constate \$35,000 pour les journaux amis. On nous avait pourtant chanté que le régime nouveau serait à base d'économie.

"Sous la pression et la demande du ministre du Travail, ces journaux amis recevront bien des largesses du gouvernement. Les hebdomadaires de Maisonneuve aussi."

"C'est donc \$35,000 pour faire chanter les louanges du premier ministre et celles du ministre du Travail. Nous arrivons donc avec ce fait étonnant que dans l'espace de 18 mois d'un régime économique, on a endetté la province pour \$80,000,000, (protestation à droite)."

"Et le ministre du Travail prend \$35,000 de l'argent des ouvriers pour faire chanter ses louanges et celles du premier ministre."

M. TREMBLAY. — Le député de Berthier sait très bien que ce \$35,000 n'est pas pour favoriser les journaux amis et pour faire chanter mes louanges et celles du premier ministre. C'est uniquement pour renseigner les travailleurs de cette province. Quant l'entente entre patrons et ouvriers est conclue à la satisfaction de tous, les ouvriers eux-mêmes ont intérêt à ce que l'on publie cette entente. L'entente est publiée dans les journaux de la région où l'entente a eu lieu. L'ancien régime n'informait pas ses ouvriers de cette façon. Il ne faisait rien. (Rires.) Les chicanes durent entre patrons et ouvriers, elles ont duré jusqu'à ce que nous arrivions au pouvoir. Nous affect

Scène disgracieuse à l'Assemblée législative

(Suite de la page 8)

reproduit gratuitement par la presse. (Véhicement protestations à droite) «Je ne me retire pas dans un château que je ne possède pas moi. J'ai un mandat des électeurs de Berthier... (protestations); M. Tremblay est rouge de rage et ne se contient plus. La critique, j'en ferai, c'est que je suis chargé de lui dire...»

M. TREMBLAY (violente et emporté). — Le député de Berthier s'est aventuré sur un terrain où il n'est pas assez solide. Il a fait une allusion contre les bills 19 et 20 qui ne regardent pas l'item discuté. Mais quand l'honorable vie privée, il fait mieux de se taire. J'habite une maison que j'ai achetée avec mes deniers gagnés à la sueur de mon front. Je demeure avec ma famille, dans la tranquillité. Mais lui, le député qui a hébergé le favoritisme de l'ancien régime avec des primes d'assurance, peut-il en dire autant. (Le ministre du Travail élève encore la voix). (Il y a une effervescence en chambre). Il a été acheté un cottage de luxe le long de la Rivière des Prairies...»

M. CASGRAIN. — Très bien, ça se fait. (Rires et agitation)

M. TREMBLAY (ne se contenant pas). — Lui qui a jouté (suspension et hilarité générale). Il a jouté des deniers de la province. Ma vie privée, elle est propre. Ma construction, j'en n'ai pas honte. Elle m'a coûté \$17,000 que je paierai tout de ma poche. Et je ne demanderai pas de favoritisme. Ma demeure est humble et j'y reçois tous les travailleurs, tous les jours. Je défie le député de venir dans mon comté, tous les jours. Il n'y pourra pas parler. Tandis que j'offre d'aller dans le sien pour parler de lui.

M. BASTIEN (se contenant). — Bienvenue.

M. TREMBLAY (encore hors de lui). — L'Assemblée qu'il a fait allusion (sic) n'a rien à voir avec l'augmentation du crédit que nous discutons. C'était pour protester contre les bills 19 et 20. Le premier ministre a eu raison de les faire adopter en cette chambre et en chambre haute pour la sanction. (Appl. MM. Rochefort, Grégoire Bélanger et presque tous les députés de centres urbains se gardent d'applaudir malgré l'entrain qu'y met le premier ministre). Si le député veut toucher à ma personne qu'il mette son siège en jeu.

M. BASTIEN. — M. le président... feuille de papier. M. Tremblay se rassoit, plus écarlate que jamais.

M. BASTIEN. — Je vois que j'ai piqué le ministre au vif en lui disant qu'il n'était pas à cette assemblée des ouvriers ou au nombre de 10,000 ils protestent contre lui.

M. AUGUSTE BOYER, (U.N. Châteauguay). — Ce n'est pas cela qui l'a piqué, c'est l'histoire de son château.

M. BASTIEN. — Son château, j'en ai parlé. C'est vrai. Mon Dieu, l'en félicite, s'il a un château, s'il peut avoir de la confiance, s'il s'exempte beaucoup sur son régime, pour se construire un. On ne peut que féliciter quelqu'un de cela. Mais pourquoi m'insulter parce que je parle de cela? Pourquoi cette bordée d'injures et de saletés. Admettons que ce n'est pas un des plus grands châteaux. Tout le monde, dans l'est, dit que c'est un château. Un château nouveau genre. Le ministre a dit à mon sujet des choses qu'il sait fort bien qu'il ne peut répéter en dehors de la chambre. On peut dire en dehors de la chambre qu'il a un château tout le monde le sait. Il fait ici écho à une légende fabriquée de toutes pièces pour m'humilier en cette chambre. Je défie encore une fois le ministre du Travail de répéter cela en dehors de la chambre où il n'est plus protégé par son immunité parlementaire. Quand il parle que je possède moi aussi un château sur les bords de la rivière des prairies, il ment. Je peux lui dire que je ne suis qu'un loyer dans une modeste maison d'été. Je n'ai dit de lui que ceci: le ministre se chauffait les pieds sur les chenets d'un foyer de château quand les ouvriers protestaient contre lui au cours d'une assemblée monstre. C'est tout ce que j'ai dit.

«Je n'ai pas mérité cette bordée d'injures. Si j'étais aussi méquin que lui, je pourrais bien moi aussi (s'échauffant soudain) lui rappeler... (Le premier ministre se débout. M. Tremblay aussi, serrant les poings d'autres se lèvent. Chahut.)

M. BASTIEN. — Je pourrais rappeler certaines scènes de l'hôtel Clarendon alors qu'il discutait de la mine Eureka... (tumble). Le président cesse de crayonner des dessins. Il se joint au concert d'"A l'ordre" (le bruit partait à droite et à la gauche ministérielle).

M. BASTIEN (ne se contenant plus, le visage empourpré). — Il y avait là du scandale, des orages, on buvait ferme (les mots se perdent).

Le premier ministre crie: "Point d'ordre". Le président Trudel crie: "A l'ordre". La Chambre est dans une effervescence qui rappelle l'objet incident Chalout de l'an dernier).

M. BASTIEN (dominant le tumulte et criant à tue-tête). — Et aussi à Chicoutimi.

M. DUPLESSIS. — C'est faux.

M. BASTIEN. — Et à Chicoutimi... (tapage infernal de bureaux, de cris, de rugissements. M. Tremblay s'avance les poings serrés, les yeux quasi exorbités. Le premier ministre tente de dominer le tumulte en proférant des menaces. Des roses que certains ministériels avaient à leur boutonnière s'effeuillent. Les pétales tombent dans les gestes de forcenés qu'on décrit dans l'air. Le public des galeries se penche vers le parquet.)

M. BASTIEN (continuant sur le même ton). — C'est ça vos ministres, vos parlementaires. Ah! Vous en voulez de la boue, si c'est de la boue que vous voulez absolument, nous sommes...

M. BOUCHARD intervient auprès de M. Bastien, qui reprend son siège.

M. DUPLESSIS. — Je demande, M. le président, que vous forciez le député de Berthier à retirer ses paroles et les expressions antiparlementaires qu'il vient de proférer en cette Chambre. Et s'il refuse de le faire, j'ordonne que vous fassiez rapport à l'Orateur et que le député soit nommé.

M. BASTIEN. — Je retirerais mes paroles à condition que le ministre du Travail retire ses insultes. Il a été le premier à sortir des termes non parlementaires et à faire des attaques d'une indécence...

M. DUPLESSIS. — Je demande au Président d'intervenir. Je pèndre...

amendement le bill 57 de M. Fisher, qui permet à la régie des liqueurs d'accorder des permis pour la vente du vin et de la bière aux hôtels de 15 chambres (au lieu de 25), dans les endroits de villégiature. Il en est de même du bill Blodreau relatif au taux d'intérêt des taxes municipales scolaires. Il s'agit du taux d'intérêt à 5 p. c. C'est pour rendre la loi plus claire, dit le ministre des affaires municipales.

La chambre adopte aussi la loi qui accorde la concurrence de juridiction aux cours inférieures des districts judiciaires de Rimouski et du Saguenay.

Le projet de M. Maurice Tellier (U.N. Montcalm) relatif à la succession de feu Lawrence Wilson meurt sur place, le comité se levant sur proposition de M. Duplessis.

Le projet concernant la commission des écoles catholiques de Verdun subit sa troisième lecture. La commission est autorisée à emprunter \$60,000.

Les bills concernant la ville de Val d'Or et la "Congrégation Sheves Achim Beth Abraham" (un projet de M. Bercovitch) sont aussi adoptés en troisième lecture.

Il est de même pour la compagnie d'assurance "La Survivance". M. Duplessis s'abstient que l'on n'ait pas demandé comme parrain le député de St-Hyacinthe.

Crédits de la Colonisation

On s'attaque ensuite aux crédits de la colonisation. Un item de \$450,000 est d'abord voté.

On passe à l'item 160 comportant une somme de \$800,000 en primes de défrichement, de labour et d'ensemencement pour les colons.

M. Casgrain demande si les colons du Saut et de la seigneurie Thomas auront de ces primes.

M. DUPLESSIS. — Le député pose des questions, nous nous posons des actes. Le gouvernement, que le député de la Rivière-du-Loup critique pas trop violemment parce que c'est un honnête homme, a dit, lorsqu'il est arrivé au pouvoir, à la Compagnie Fraser, qui administre la seigneurie Thomas et la succession Languedoc, "Il y a assez longtemps que vous menez le gouvernement, nous allons vous mener maintenant."

"Nous avons pris des terrains et au nord du Lac Temiscouata. Nous avons ajouté à cela d'autres terres. Nous avons partout établi des colons là où l'on avait si longtemps refusé tout établissement. Après cinquante ans de démarches inutiles par l'ancien régime, le gouvernement d'Union nationale a fait disparaître cet obstacle à la colonisation, conformément à son programme, qui était un programme de justice pour tous, de bon ordre. Cela a jeté une lueur d'espoir parmi les colons exploités par l'ancien régime."

M. CASGRAIN. — J'ai écouté avec attention le discours intéressant du premier ministre. La meilleure partie est encore celle où il a dit que j'étais honnête. Il y en a donc d'honnêtes de ce côté-ci de la Chambre?

M. DUPLESSIS. — L'exception confirme la règle.

M. CASGRAIN. — Mais à quel prix a-t-on pu établir ces colons, qu'est-ce donc que cela a coûté au gouvernement?

M. DUPLESSIS. — Tout le monde a compris quand j'ai donné mes explications. Il me semble que c'est clair. Nous avons conclu une entente avec la Compagnie en vertu de laquelle le gouvernement a le droit de prendre 65,000 acres de terre et de lots. Nous avons réussi à éliminer toutes les tactiques dilatoires qu'on prenait pour retarder l'établissement des colons. C'est vous dire que le gouvernement sait parler aux tristes et se tenir debout devant eux. S'il est vrai que le comté de Temiscouata a été démembré pour faire un comté du district de la Rivière-du-Loup, il est aussi vrai qu'au point de vue patriotisme et intérêt des électeurs, le député de la Rivière-du-Loup n'est qu'un démembré du député du Temiscouata.

"Ce que nous voulons, en somme, ce sont des colons libres sur des terres libres. C'est la grande politique du gouvernement en matière de colonisation."

M. CASGRAIN. — Des colons libres; la Compagnie Fraser exige encore des colons des rentes seigneuriales, des droits de coupe. Elle leur fait payer leurs lots.

M. DUPLESSIS. — Nous devons donner aux colons tous les éléments de stabilité. Il faut d'abord borner les terres. La province devient propriétaire sans hypothèques ni conditions. Sous l'Union Nationale, plus de servitude, de servage et d'esclavage. C'est le régime de la liberté. (Rires).

M. CASGRAIN. — Je ne suis pas sensible aux fleurs. Le premier ministre pour m'empêcher de parler des colons dira souvent que j'aspire à être un chef. Non. J'ai confiance en mon chef actuel. Je dis cependant qu'il n'y a pas un colon d'établissement sur des terres libres dans le Temiscouata. Dans son discours de réplique sur l'adresse en réponse au discours du Trône, il a dit qu'il s'en irait. Je lui demande de me donner un seul nom de colon qui soit libre sur une terre libre du Temiscouata.

M. DUPLESSIS. — J'admire le député de la Rivière-du-Loup qui ne veut pas être comparé au chef de l'Opposition. Je le comprends. Il ne veut pas non plus le remplacer. Tant mieux. Personne au point de vue du gouvernement, ne pourrait faire mieux l'affaire que le chef actuel. (Rires).

"Sous l'ancien régime, on faisait de la colonisation sur des lacs. On faisait du retour à la terre dans l'eau. Nous voulons, nous, que les colons ne soient pas tracassés. Nous voulons d'abord borner les terres. L'opposition, qui l'est, devrait savoir cela. (Rires).

"A l'heure actuelle, nous avons conclu une entente avec la Compagnie. Quant aux noms des colons, je ne reprocherai pas à l'opposition de vouloir avoir des noms vu qu'elle a perdu le sien. La meilleure manière d'établir des colons, comme de construire une maison, c'est de bien établir les fondations, c'est fait. Nous avons aussi cherché le sol sur lequel établir ces fondations, c'est fait. Nous voulons aussi la radiation de la servitude. C'est fait. Le député de la Rivière-du-Loup dit que le gouvernement a deux ans d'existence, ça ne fait pas deux ans. Quand l'ancien régime pendant quarante ans n'a rien fait, nous, pendant moins de deux ans nous avons fait plus que lui."

M. PATRICE TARDIF, (U.N., Frontenac). — Je...

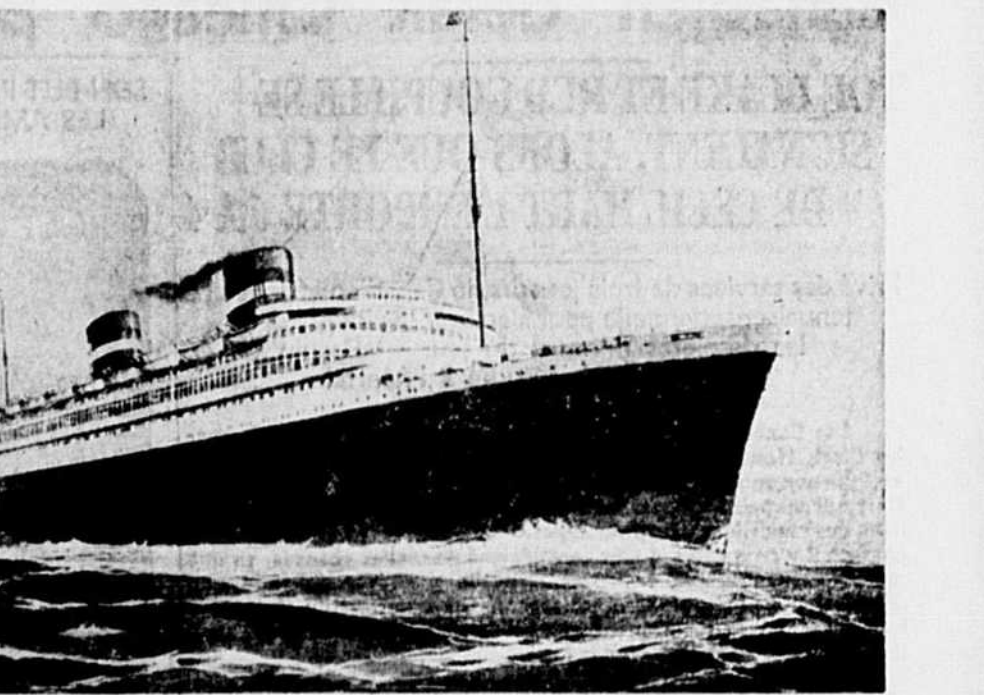
M. BOYER. — Adopté.

M. TARDIF. — Une petite minute, encore.

M. BOYER. — Est-ce colon?

M. TARDIF. — Je voudrais sa...

NOUVEAU PAQUEBOT DE LA HOLLAND-AMERICA LINE



On vient d'achever, aux chantiers maritimes de Rotterdam, en Hollande, la mise au point du plus récent paquebot de la Holland-America Line, le "Nieuw-Amsterdam". Ses constructeurs lui ont fait subir un premier essai le 27 février; ses propriétaires lui feront faire ses premières traversées de l'Atlantique le 11 mai (départ de Rotterdam) et le 21 du même mois (départ de New-York pour le retour au port d'attache).

Goebbels lance un autre défi aux démocraties

"Rien au monde, dit-il, ne peut ébranler la grande Allemagne ressuscitée"

Sarcasmes

Berlin, 22. (P.A.) — Le Dr Paul Joseph Goebbels, propagandiste de l'organisation qui s'occupe de préparer les élections du 10 avril, en Allemagne et le plébiscite qui sera tenu le même jour en Autriche, a prononcé, ce soir, au Palais des Sports, à Berlin, devant une foule très nombreuse, le premier discours de la campagne électorale. "La Pangermanie, a-t-il déclaré, est aujourd'hui une réalité, que ni Londres, Moscou, Paris ou Genève ne peuvent ébranler. Nous ne parlons pas de ce que nous allons faire. Nous allons de l'avant et nous agissons et après que nous avons posé un acte, nous ne reculons plus."

Goebbels ajouta qu'il y a à peine deux mois la juiverie internationale lançait une grande offensive contre le Troisième Reich. "Nos ennemis, dit-il, l'ont vu, ont demandé au monde de croire que l'Allemagne avait été transformée en une vaste maison de santé pour aliénés ou en une prison. On ne parlait que de rébellions dans notre armée, de dissensions graves dans les rangs des chemises brunes. Que n'a-t-on pas dit alors? Dans son discours du 20 février au Reichstag le Führer répondit à ces insinuations. Plus tard, on répandit le bruit que l'Autriche était écrasée sous la botte allemande, que l'on ne jouait plus les vases de Strauss dans Vienne mais seulement des marches prussiennes. Etait-on si gai que cela sous le régime de von Schuschnigg? Nous allons tenir un plébiscite en Autriche afin d'empêcher nos ennemis de répéter, pendant des années, que nous avons violé l'Autriche." Goebbels fut chaleureusement applaudi.

AVIS D'UNE DEMANDE DE DIVORCE

Avis public est donné qu'ALBERT J. HADLEY, commis, domicilié et résidant dans la cité et district de Montréal, adressera au Parlement du Canada durant la présente ou à la prochaine session pour un acte de divorce de sa femme, Naomi A. Inouito, autrice de Flume, Italie, et maintenant de lieux inconnus, pour adultère et défection. Dated à Montréal, ce 14 mars 1938. LUCIEN BOURBONNAIS, Procureur du requérant.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal — COUR SUPÉRIEURE — No 17128 — Dame REINE SUZANNA ANTOINETTE GLOUVER, de la ville St-Laurent, district de Montréal, épouse commune en biens de Jules Marius Laurent, commerçant du même lieu. Demanderesse. Le Dr JULES MARIUS LAURENT, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée par la demanderesse en cette cause le 1er mars 1938. REINE SUZANNA GLOUVER, Demanderesse. JULES MARIUS LAURENT, Défendeur.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

Avis est par les présentes donné que Marguerite Oldham Jamieson Macdonald, de la cité de Westmount, Comté d'Hocheville, province de Québec, épouse de Douglas Ogilvie Macdonald, de la cité de Montréal, adressera au parlement du Canada à sa prochaine ou prochaine session, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son mari, Douglas Ogilvie Macdonald, docteur, de la dite cité de Montréal, pour cause d'adultère. Montréal, le 22 mars 1938. GORDON M. WEBSTER, Procureur de la requérante. 215 rue St-Jacques ouest, Montréal, P.Q.

CITE DE MONTREAL

REGLEMENTS Nos 1494 et 1495

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le Conseil de la Cité de Montréal en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la charte de ladite Cité et par les lois relatives au chômage, a, à son assemblée tenue le 21 mars courant (1938), adopté les règlements suivants: Règlement No 1494 amendement à la loi No 1481 pourvoyant à un emprunt de \$14,131,68 en rapport avec les secours directs aux chômeurs. Règlement No 1495 pourvoyant à un emprunt de \$14,131,68 en rapport avec les secours directs aux chômeurs. Les intéressés pourront obtenir tous les renseignements dont ils auront besoin en rapport avec les règlements ci-dessus en s'adressant au sousigné. J.-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité. Bureau du greffier de la Cité, Hôtel de ville, Montréal, 22 mars 1938.

M. Roosevelt a enfin destitué M. Arthur-E. Morgan

Son geste est durement critiqué par plusieurs sénateurs; d'autres l'approuvent

Washington, 22. (P.A.) — Le président Roosevelt a destitué, aujourd'hui, M. Arthur-E. Morgan, directeur des entreprises hydroélectriques de la vallée du Tennessee. On croit que ce geste va provoquer une grande bataille judiciaire et de violentes critiques au Congrès des Etats-Unis. Le président a immédiatement nommé M. Harcourt-A. Morgan à la direction de cet organisme d'Etat. Le Congrès va être officiellement avisé de la destitution de M. Morgan demain matin. Certains sénateurs ont déjà déclaré que le geste de M. Roosevelt ne déshonorerait pas le président. D'autres sont d'avis que sa conduite est amplement justifiée par la conduite arrogante de Morgan. Ce dernier avait accusé ses collègues de malhonnêteté et le président des Etats-Unis avait exigé qu'il prouve ces avances, ce que Morgan s'est toujours refusé de faire.

Un rapport sur les taxes payées par les chômeurs de Toronto

Toronto, 22. (P.C.) — Le maire de Toronto, M. Ralph C. Day, a décidé aujourd'hui de demander un rapport complet sur les taxes imposées par le gouvernement fédéral sur tous les articles fournis aux chômeurs assistés de Toronto.

M. Lanctot va mieux

Québec, 22. (P.C.) — On annonce, ce soir, que M. Charles Lanctot prend beaucoup de mieux. L'ancien assistant du procureur général a eu deux crises cardiaques la semaine dernière.

Les TRAINS les plus RAPIDES le Chemin le plus court vers NEW-YORK

Le "Montreal Limited"	Le "Laurentian"
Dép. Montréal, gare Windsor, 10.30 p.m. Arr. New-York, terminus Grand Central, 7.45 a.m. Retour, dép. New-York, 11.25 p.m. Arr. Montréal, 8.25 a.m. Equipement de luxe, tous les wagons pullman, à air conditionné. Déjeuner servi sur les deux trains. Pas de voyageurs de première.	Dép. Montréal, gare Windsor, 10.30 p.m. Arr. New-York, terminus Grand Central, 7.40 p.m. Retour, dép. New-York 10 a.m. Arr. Montréal, 7.25 p.m. Routes Point, Albany, New-York et les endroits intermédiaires. Dép. Montréal, 8.15 p.m., tous les jours. Arr. New-York, 7.35 a.m. Wagons-lits à Albany.

Pour réserves de places, billets de chemin de fer et de pullman, adressez-vous au bureau de D.A.M. Immeuble Drummond, Marquette 8408 — et à tous les bureaux de billets du Chemin de Fer Pacifique Canadien.

DELAWARE & HUDSON

3 JOURS à New York — \$10.00

Le RADIO CITY MUSIC HALL et le FAMEUX RESTAURANT PARADISE sont compris dans cette offre spéciale (PAR PERSONNE) Les MEILLEURES CHAMBRES — REPAS — ATTRACTIONS (2 par chambre)

PREMIER JOUR

Arrivée pendant la journée. Dîner à l'hôtel. Séance au Radio City Music Hall. Pour la nuit, une grande chambre double avec bain-marin et radio.

DEUXIEME JOUR

Déjeuner et lunch à l'hôtel. Excursion autour de New-York. Dîner et visite au restaurant PARADISE. La nuit à l'hôtel.

TROISIEME JOUR

Déjeuner et lunch à l'hôtel. Visite de Chrysler Building Tower. Départ avant 9 heures du soir.

Pour s'inscrire, écrivez à J. S. SUITS.

HOTEL PRESIDENT

48th STREET • WEST of BROADWAY • NEW YORK

Canadien défait Chicago pendant que l'Américain l'emporte sur le Rangers

TOE BLAKE ET RED GOUPILLE SE SIGNALENT, ALORS QUE LE CLUB DE CECIL HART L'EMPORTE 6 A 4

Privé des services de trois joueurs, le Canadien affiche une tenue sensationnelle pour s'assurer la victoire dans les dernières minutes du jeu. — Drouin à sa place. — Burke à l'hôpital

Les Canadiens ont gagné la première ronde de leur série avec les Black Hawks hier soir au Forum, en présence d'une foule de 10,000 personnes. Le score fut de 6 à 4 et les joueurs de Cecil Hart ont surpris leurs partisans les plus optimistes car ils l'ont fait dans des conditions exceptionnelles. Lorsqu'ils sont embarqués sur la glace il y en a eu peu qui leur concédaient de réelles chances, vu que plusieurs manquaient à l'appel. Inutile d'essayer de faire une description de l'atmosphère qui régnait aux alentours du club après la rencontre. Et maintenant que les Canadiens en ont gagné une, ils ne voudront pas s'en arrêter là.

Le Canadien dut se lancer dans la mêlée privée des services d'Armand Mondou, Aurel Joliat et Marty Burke. Pour prêter main forte à Drouin, l'officier des services et Cecil Hart les a acceptés. Dans l'après-midi il avait été réglé que Mondou et Joliat ne joueraient pas pendant le match mais un peu avant souper Burke dut être transporté à l'hôpital Victoria, souffrant de la gravité de la blessure et dans la soirée on n'avait pas encore décidé si l'intervention chirurgicale serait nécessaire. En apprenant la nouvelle Cecil Hart fit subir un dernier examen à Drouin. Pour ménager un joueur pour la défense, vu que Siebert n'était pas trop bien, il décida que Goupille ferait partie de l'équipe. Ce fut une sage décision et il n'a pas eu à le regretter car Drouin a fait un beau travail à l'attaque pendant que le "Babe" resta à son poste pour jouer aussi souvent que le besoin s'en est fait sentir.

Blake et Goupille à l'honneur
Toe Blake et Cliff Goupille furent les héros de la joute. En plus d'avoir compté chacun deux points ils ont aussi été les plus en évidence. Le premier s'est particulièrement signalé à l'attaque et le joueur de défense a passé une soirée fort mouvementée. Il a donné l'avantage à son club en brisant l'égalité à la deuxième période. Plus tard il fut indirectement responsable d'un des points des visiteurs mais il s'est racheté plus tard en rendant plus certaine la victoire de son club.

La rapidité, la grande qualité qui a toujours caractérisé le Canadien, lui a encore valu la victoire. Les Canadiens ont fait en sorte de tenir la rondelle dans le territoire des Black Hawks. Karakas fut fort occupé. Cude à lui-même joué une belle partie mais son travail fut plus étendu que celui de son rival, à l'autre extrémité, arrivait en coups de vent et lorsque les avant de Bleu Blanc Rouge tournaient dans son territoire il ne manquait pas d'ouvrage. Au commencement de la troisième période le Canadien a paru faiblir et la situation sembla désespérée lorsque Goupille dut prendre une punition pour avoir accidentellement donné un coup de bâton à Earl Siebert. Ce fut celle là qui a comme préparé le terrain pour le point de Blake.

Aussitôt que Goupille fut puni, les Black Hawks se massèrent dans le territoire de Cude et inutile de dire que la défense du Canadien eut de l'ouvrage à faire. Alors qu'il se préparait à laisser le pénitencier, les Black Hawks forcèrent de plus en plus. Tout-à-coup Blake sortit d'une mêlée avec la rondelle. Il traversa la glace en plein milieu et juste au moment où Goupille sautait sur la glace il avait le temps de faire son lancer et prendre Karakas en défaut. Il resta alors moins de deux minutes à jouer.

Passage enlevants
Karakas fut occupé au début de la joute. Haynes et Blake furent les premiers à lui faire la vie dure. Au cours d'une charge de Bleu Blanc Rouge il fit trois arrêts consécutifs. March fut particulièrement agaçant au cours de cette première charge des locaux et il fallut même en venir aux prises avec Haynes. Mais les Hawks avaient l'avantage en moins de deux minutes de jeu. Ce fut d'abord March qui brisa une attaque du Canadien et ensuite il donna la rondelle à Romnes. Ce dernier força au centre, puis il lança. Cude arrêta le coup mais la rondelle retomba en avant du filet et Thompson n'eut qu'à prendre le rebond. Cude n'eut jamais de chance sur le dernier lancer.

La rondelle remise au jeu, Trudel fut légèrement blessé à la figure dans une collision et il dut se faire panser, quoique restant sur la glace. Lorsque la rondelle fut tirée Karakas fit un arrêt chanceux sur un lancer de Brown. Le disque voyagea et un peu plus tard Goupille lança mal sur une passe de Desilets. Jackson fut ensuite puni et le Canadien sut profiter de cette ouverture. Levinsky et Mackenzie furent d'abord solides et firent un bon travail, mais la pression faite par le Canadien donna des résultats arrêts enlevants. Les Canadiens continuèrent de tourner près du filet et Blake fit une belle passe à Gagnon qui donna ensuite la rondelle à Siebert et cette fois Karakas fut impuissant. Jackson retourna à son poste quelques secondes plus tard. Raymond, puis Mantha et ensuite Jenkins et Goupille s'occupèrent plus tard. En haut: Earl Siebert égale le score à la première période, après avoir pris une passe de Paul Haynes, qui voit tout souriant devant le filet. Karakas a fait le plongeon mais en vain. En bas: Mush March s'engage à temps pour empêcher le Canadien de gagner les gardiens.

En haut: Earl Siebert égale le score à la première période, après avoir pris une passe de Paul Haynes, qui voit tout souriant devant le filet. Karakas a fait le plongeon mais en vain. En bas: Mush March s'engage à temps pour empêcher le Canadien de gagner les gardiens.

SON BUT FAIT GAGNER LES AMERICAINS



JOHNNY SORRELL

qui a donné une victoire 2-1 aux Américains sur les Rangers au premier match d'une série de deux de trois hier soir à New-York, comptant le but décisif après 21 minutes et 25 secondes de jeu supplémentaire.

de présence d'esprit de se prendre la tête à deux mains et c'est ce qui l'a sauvé.

Après la joute, Cecil Hart a déclaré qu'il était plus optimiste que jamais. "Je l'ai promis et je tiendrai", a-t-il dit. "La Coupe Stanley reviendra à Montréal."

Bill Stewart a dit que le résultat de la joute ne le décourageait pas. Il avance que le Canadien a été favorisé par la chance, surtout sur le point décisif de Blake à la dernière période. "Nous les prendrons jeudi à Chicago et vous nous reverrez ici samedi soir", a ajouté le pilote des Black Hawks. Stewart a aussi dit qu'il était loin d'être satisfait des arbitres mais il n'aime jamais à leur faire la vie dure. Il se proposait d'aller leur dire quelque chose un peu plus tard.

CHICAGO — Buts: Karakas; Défenses: Levinsky et Mackenzie; Centre: Romnes; Ailes: March et Thompson. Subs: Wiebe, Connolly, Gotsell, Dahlstrom, Shill, Trudel, Jenkins, Jackson, Siebert.

CANADIEN — Buts: Cude; Défenses: Russell et Siebert; Centre: Haynes; Ailes: Gagnon et Blake. Subs: Goupille, Raymond, Williams, Mantha, Lorrain, Brown, Desilets, Lapine, Drouin.

Arbitres: Babe Dye et Clarence Campbell.

Première période
1—Chicago: Thompson (Romnes-March) 1:31
2—Canadien: Siebert (Blake-Gagnon) 10:18
Punition: Jackson.

Deuxième période
3—Chicago: March (Siebert) 12:23
4—Canadien: Blake (Siebert-Gagnon) 13:58
5—Canadien: Blake 18:45
Punitions: Trudel, Goupille, McKenzie.

Troisième période
6—Chicago: Gotsell (March-Romnes) 9:30
7—Canadien: Blake (Gagnon-Haynes) 11:32
8—Chicago: Dahlstrom (Shill-Jenkins) 11:51
9—Canadien: Blake 17:22
10—Canadien: Goupille (Haynes) 18:49
Punition: Goupille.

FLORIAN LeBRASSEUR SE MARIE A BOSTON

Boston, 22. (P.A.) — Al McCoy (Florian LeBrasseur), un boxeur poids-lourd de Boston et Montréal, a épousé Mlle Gertrude F. Buchwald, de Boston, aujourd'hui. La cérémonie s'est déroulée à l'église Ste-Cécile. Le couple est parti en voyage de nocces aux Bermudes.

L'OUVERTURE DE LA SERIE CHICAGO-CANADIEN



Mike Karakas, au plus chaud de la partie faisant un arrêt enlevant sur un lancer de Johnny Gagnon. Mush March s'avance à temps pour empêcher Blake de prendre le retour. Paul Haynes attendait aussi sa chance. (Photo CANADA)

JOHNNY SORRELL ASSURE LA VICTOIRE AUX AMERICAINS A LA 2e PERIODE SUPPLEMENTAIRE

Sorrell déjoue Kerr avec l'aide de Wiseman après 21.25 minutes de jeu supplémentaire. — Dillon compte le premier but et Red Beattie égale à la seconde période. — Match rude

Madison Square Garden, 22. (P.C.) — Les Américains ont pris les devants dans leur série "à cinq sous" contre les Rangers de New-York, en triomphant 2-1 ici ce soir. Johnny Sorrell a compté le but décisif après 21 minutes et 25 secondes de jeu supplémentaire.

Les Amers, qui ont terminé la saison en deuxième place de la section canadienne de la N.H.L., ont dû revenir d'en arrière pour battre leurs rivaux intra-cité au premier match de la série de deux de trois pour décider quel club représentera New-York aux semi-finales pour la Coupe Stanley.

Une foule de 15,000 amateurs a pressé sous le toit de ses acclamations Johnny Sorrell, un ailier gauche obtenu vers le milieu de la saison des Red Wings de Détroit, a attrapé une longue passe en avant de Eddie Wiseman pour ensuite déjouer Dave Kerr d'un lancer à bout portant.

C'est Larry Molyneux, une défenseur recruté de Philadelphie qui a été le "bouc émissaire" de ce match important. Il était en train de purger une punition qu'il a attrapée quelques secondes avant la fin de la première période supplémentaire, lorsque Sorrell a compté le point décisif. Les deux clubs en viendront de nouveau aux prises jeudi soir, et encore une fois dimanche, si une troisième joute est nécessaire.

Dillon a le premier
Cecil Dillon a donné les devants aux Rangers après une minute et de-

mie de jeu, attrapant une passe de Ott Heller près du filet des Amers et comptant sans difficulté. Les Rangers ont protégé leur avantage habilement jusqu'au milieu de la deuxième période, lorsque Red Beattie s'est emparé de la rondelle abandonnée près de la ligne bleue après un assaut commencé par Hooley Smith et Sorrell.

Les deux côtés y sont allés rudement au début, mais le jeu est devenu rapide et dénué de rudesse après la deuxième période. Treize punitions ont été infligées, et Molyneux a eu la mauvaise fortune d'attraper la troisième. Huit joueurs ont été punis à la première période, la plupart du temps parce qu'ils portaient leurs bâtons trop haut.

Les Américains étaient au complet pour le match de ce soir, mais les Rangers étaient privés de deux joueurs de défense, Art Coulter et Babe Pratt. Le gérant Lester Patrick a rappelé son fils Muzz et Larry Molyneux de Philadelphie pour les remplacer. Voici les détails du jeu:

Première période
Les deux clubs y vont prudemment au début, mais après 1:30 minute de jeu, les Rangers prennent les devants lorsque Dillon déjoue Robertson d'un lancer à bout portant après avoir reçu une passe en avant de Heller, qui avait porté la rondelle dans le territoire des Américains.

Les Amers se lancent à l'attaque aussitôt, et le jeu devient rude. Bien-tôt Johnson et Murray Patrick sont punis ensemble. Shibecky et Mac Colville manquent de bonnes chances de compter avec les deux joueurs au cachot, Robertson exécutant deux brillants arrêts à leurs dépens.

Peu après le retour de Patrick et Johnson, Schrier réussit à passer la défense, mais Kerr bloque son coup assez aisément. Kerr perd son bâton en arrêtant le coup, mais Schrier ne peut rejoindre la rondelle, qui glisse à côté du filet. Les Américains jouent six contre cinq lorsque Heller est puni pour avoir retenu Stewart.

La défense des Rangers protège Kerr habilement pendant l'absence de Heller, si bien que Dave n'a aucun coup à arrêter. Stewart est puni peu après le retour de Heller, et le jeu se fait de plus en plus rude. Keeling et Murray viennent près de commencer une mêlée générale lorsqu'ils se bousculent et tous deux rejoignent Stewart au cachot.

Les Américains jouent avec un désavantage numérique pendant une demi-minute. La mise en échec est la plus dure qu'on ait vue ici cette saison, et, quelques secondes avant la fin de la période, Molyneux et Jerva échangent des coups de bâton et sont punis à leur tour.

Deuxième période
Chapman lance un coup facile vers les buts des Rangers peu après le début de la période, et la rondelle vient près de glisser entre les patins de Kerr. Stewart frappe le côté du filet après avoir reçu une passe de Wiseman un peu plus tard. Dillon a une magnifique chance de compter de nouveau lorsqu'il arrive seul devant Robertson, mais celui-ci exécute un plongeon et fait un arrêt sensationnel. Une minute plus tard, Robertson fait la même chose aux dépens de Lynn Patrick.

L'enthousiasme de la foule est porté à son comble lorsque Beattie égale le score après neuf minutes de jeu. Red réussit à déjouer Kerr après s'être emparé de la rondelle abandonnée quand Smith et Sorrell sont arrêtés à la ligne bleue. Beattie s'approche rapidement de Kerr, qui est impuissant.

Le jeu est de beaucoup moins rude qu'à la première période et personne n'est puni pendant les dix premières minutes. Wiseman est cependant envoyé au cachot pour 10 minutes, après avoir protesté trop vigoureusement auprès de l'arbitre Mitchell, prétendant qu'une punition aurait dû être infligée à Watson, qui avait fait tomber un Américain.

Cette punition cause une longue discussion et semble échauffer les esprits. Cooper est puni pour avoir fait des mains basses et le Américain envoient cinq avant sur la glace. Dillon s'échappe d'une attaque en masse, mais Anderson le rejoint et l'empêche de lancer avec précision.

Troisième période
Quelques secondes après la reprise des hostilités, Cooper et Jerva sont punis ensemble pour s'être bousculés. Sorrell manque le filet quand Kerr est à sa merci après une course de Jerva, qui porte la rondelle jusque près des buts.

Murray bouscule Dillon et est puni, puis les Rangers lancent cinq avant dans la mêlée, mais Robertson n'a que deux ou trois lancers à bloquer avant le retour de Murray. Schrier s'échappe comme Murray quitte le cachot, mais un Ranger le rejoint et lui fait perdre la rondelle.

Les deux clubs jouent de plus en plus prudemment et le jeu devient quelque peu monotone. Les avant pratiquent une mise en échec serrée et les défenses et les deux gardiens de buts sont peu occupés pendant la dernière moitié de la période.

Première période supplémentaire
Mac Colville est frappé sous l'oeil par un bâton et les Rangers réclament une punition, mais sans succès. Watson se place en position de compter, mais il patine trop vite et il lance à un pouce du filet que Robertson laisse vide en plongeant. Aussitôt après, Anderson fait une passe à Wiseman devant le filet des Rangers, mais Wiseman ne peut rejoindre la rondelle qui va dans le coin de la glace. Les deux côtés changent leurs lignes d'avant souvent. Clint Smith porte la rondelle derrière le filet des Amers et la passe en avant, mais Dillon lance par-dessus la cage. Clint Smith s'approche un peu plus tard, mais Robertson bloque son lancer. Molyneux est puni et les Américains se servent de cinq avant, mais la période se termine 20 secondes plus tard.

Deuxième période supplémentaire
La glace est balayée et arrosée avant cette période, conformément à un nouveau règlement.

Molyneux est toujours au cachot au début de la reprise. La glace n'est pas tout à fait formée sur les côtés lorsque les clubs recommencent à jouer, mais les arbitres décident qu'elle est en assez bon état.

Punitions:—
10 min.: Wiseman, Américain.
4 min.: Jerva, Américain; Murray, Américain; Cooper, Rangers; Goupille, Canadien; Molyneux, Rangers.

2 min.: Stewart, Américain; M. Patrick, Rangers; Johnson, Américain; Trudel, Chicago; MacKenzie, Chicago; Jackson, Chicago; Keeling, Rangers; Heller, Rangers.

Après 1:25 minute de jeu, Sorrell donne la victoire aux Américains, logant la rondelle dans le filet des Rangers alors que Kerr est à sa merci, après une longue passe de Wiseman. Molyneux n'avait alors pas encore fini de purger sa punition.

RANGERS — Buts: Kerr; Défenses: Cooper et Heller; Centre: C. Smith; Ailes: Patrick et Dillon. Subs: Patrick, Molyneux, N. Colville, M. Colville, Shibecky, Watson, Hestall, Keeling, Miller.

AMERICAIN — Buts: Robertson; Défenses: Jerva et Murray; Centre: H. Smith; Ailes: Beattie et Sorrell. Subs: Day, Gallagher, Johnson, Chapman, Carr, Schrier, Stewart, Wiseman, Anderson.

Arbitres: Mickey Ion et Johnny Mitchell.

Première période
1—Rangers: Dillon (Heller-Patrick) 1:33
Punitions: Johnson, M. Patrick, Heller, Stewart, Murray, Keeling, Jerva, Molyneux.

Deuxième période
2—Américain: Beattie (H. Smith-Sorrell) 9:13
Punitions: Wiseman (10 minutes, mauvais conduite), Cooper.

Troisième période
Pas de point.
Punitions: Cooper, Jerva, Murray.

Première période supplémentaire
Pas de point.
Punition: Molyneux.

Deuxième période supplémentaire
3—Américain: Sorrell (Wiseman) 21:25
Punition: Aucune.

LES STATISTIQUES DES ELIMINATOIRES

	Buts	Ass.	Pts	en
Blake, Canadien	1	2	4	
Siebert, Canadien	1	2	4	
March, Chicago	1	2	4	
Haynes, Canadien	0	3	6	
Gagnon, Canadien	0	3	6	
Goupille, Canadien	2	0	4	
Sorrell, Américain	1	1	2	
Romnes, Chicago	0	2	2	
Thompson, Chicago	1	0	2	
Dillon, Rangers	1	0	2	
Dahlstrom, Chicago	1	0	2	
Gottlieb, Chicago	1	0	2	
Beattie, Américain	1	0	2	
Smith, Américain	0	1	2	
Heller, Rangers	0	1	2	
Patrick, Rangers	0	1	2	
Shill, Chicago	0	1	2	
Jenkins, Chicago	0	1	2	
Wiseman, Américain	0	1	2	

Qualité, Bouquet, Valeur!

HUNTLY BLEND
Whisky

130 13 ONCES
250 26 ONCES

Mélange et embouteillage par Distillers Corporation Limited, Montréal.

SPORT

QUEBEC DEFAIT
SHERBROOKE 4-2

Jack O'Connell compte deux des buts des As à la troisième période

Sherbrooke, 22. (P.C.) — Conduits par Jack O'Connell, les As de Québec ont fait un pas de plus vers leur second championnat provincial consécutif ce soir en battant les Red Raiders de Sherbrooke 4-2 au premier de deux matchs, le total de buts décidant du vainqueur. La deuxième joute sera disputée à Québec jeudi soir.

Après une première période sans but, les As ont pris une avance 2-0 à la seconde, et c'était côté à côté de deux fois à la troisième. Une foule de 4,200 amateurs a assisté au match. Sherbrooke a attaqué presque sans répit à la première reprise, mais les Raiders ont gaspillé plusieurs brillantes chances de compter à cause de leur manque de précision autour des buts.

Les As ont mené le jeu à la deuxième période, et Frank Stangle a compté le premier but après 15 minutes de jeu, alors que Laroche était en train de purger une mineure. Quatre minutes plus tard, Albert Perreault a porté le score à 2-0. Henri a compté le premier point de Sherbrooke après deux minutes de jeu à la troisième, mais Jack O'Connell a compté deux fois avant que les Raiders réussissent à reprendre un peu du terrain perdu. Harris a compté le dernier point à 32 secondes de la fin après une série d'attaques en masse.

QUEBEC — Buts: Boland; Défenses: Brennan et Taucher; Centre: Wing; Alios: O'Connell et McIntyre; Subs: Perreault, Gauthier, Tondreau, Martin, Stangle.

SHERBROOKE — Buts: Régis; Défenses: Laroche et Frenette; Centre: Lafont; Alios: Roy et Henri; Subs: Laroche, J.-P. Harris, Harris, Gagnon, Cormier.

Arbitres: Bennett et Savé.

Première période

Paix de point.

Penalties: Stangle.

Deuxième période

1—Québec: Stangle (Martin-Tondreau) 15:00

2—Québec: Perreault 19:00

Penalties: Laroche.

Troisième période

3—Sherbrooke: Henri 1:45

4—Québec: O'Connell (Wing-Martin) 3:13

5—Québec: O'Connell (McIntyre) 9:56

6—Sherbrooke: Harris (Cormier-Roy) 19:25

Penalties: Taucher, Roy.

Falconbridge bat

le Goodyear, 4-0

Toronto, 22. (P.C.) — Les Falcons de Falconbridge ont égalé les chances de leur série de Toronto de cinq ce soir, triomphant 4-0 au deuxième match de la série. La troisième joute sera disputée à Sudbury jeudi soir.

Stimulés après avoir perdu les services de Lex Cook, leur défense étoile, qui s'est fracturée la jambe droite à la deuxième période, les Falcons ont déclenché les toréoniens pendant la seconde moitié du match, comptant trois fois à la seconde reprise et ajoutant un but à leur total à la troisième.

Don Grosso, qui a joué à l'arrière-garde pour remplacer Cook, a mené l'attaque des vainqueurs. Le petit Italien a aidé trois de ses coéquipiers à compter les trois premiers buts, et c'est lui qui a porté le score à 4-0 à la troisième reprise. Sutcliffe, du Goodyear, était en train de purger une punition lorsque Art Stuart a compté le premier point. Un peu plus tard, Grosso a fait deux brillantes courses pour ensuite donner à Bellinger et Brady les passes qui ont permis à ceux-ci de compter à leur tour.

Wiggie Higginbottom a été invincible dans les buts des visiteurs. Il a été particulièrement brillant à la première période, où les toréoniens ont attaqué à peu près sans répit. Son blanchissage est richement mérité.

FALCONBRIDGE — Buts: Higginbottom; Défenses: Cook et Dixon; Centre: Hastie; Alios: Hodges et Grosso; Subs: Stuart, Cooper, Lorne, Bellinger.

TORONTO — Buts: McQueston; Défenses: Sutcliffe et Draper; Centre: Boyle; Alios: Mett et O'Brien; Subs: Bowman, Whittaker, Robinson, O'Flaherty, Jennings, Primeau.

Arbitres: Ditty, Moore, Fort-Collins et Alex McKinnon, Sudbury.

Première période

Paix de point.

Penalties: Cook, Whittaker (2).

Deuxième période

1—Falconbridge: Stuart 14:55

2—Falconbridge: Bellinger (Grosso) 18:27

3—Falconbridge: Brady (Grosso) 35:27

Penalties: Draper, Sutcliffe.

Troisième période

4—Falconbridge: Grosso 13:43

Penalties: Bowman.

BAL DU CLUB DE SKI

"JOLLY BOYS" CE SOIR

Le club de ski "Jolly Boys" terminera officiellement sa saison ce soir par son bal annuel de la mi-carême, au Palais d'Or. Des prix seront donnés à ceux qui porteront les plus beaux costumes, au bal-masqué. L'orchestre de Ronnie Hart fera les frais de la musique.

DARTS D'AFFAIRES

CORPORATION GENERALE DE RECOURS ET DE CREDIT

Chambre 402

10 Ouest, rue Saint-Jacques

Plateau 3011

Bernard Bernard - Denis Tremblay

Le HOCKEY

Hier soir
LIGUE NATIONALE
(Éliminatoires)

Série "B"
Américains 2, Rangers 1
(Premier match, série deux de trois)

Série "C"
Canadien 6, Chicago 4
(Premier match, série deux de trois)

ELLIMINATOIRES Q.A.H.A.
(Finale senior)

Québec 4, Sherbrooke 2
(Premier de deux matches, total de buts à compléter)

ELLIMINATOIRES Q.A.H.A.
(Semi-finale senior)

Falconbridge 4, Toronto-Goodyear 0
(Chaque club a gagné un match dans la série 3 de 5)

CE SOIR
LIGUE INTER-AMERICAINE
Cleveland à Pittsburgh

Springfield à Philadelphie
ELLIMINATOIRES Q.A.H.A.
(Finale junior)

Québec vs Verdun
(Premier de 2 matches, total de buts à compléter)

ELLIMINATOIRES COUPE ALLAN
(Semi-finale de l'ouest)

Flin Flon vs Trail (à Calgary)
(Premier match, série deux de trois)

ELLIMINATOIRES COUPE MEMORIAL
(Semi-finale de l'ouest)

Saskatoon à Edmonton
(Chaque club a gagné un match dans la série 2 de 3)

Les classements
LIGUE NATIONALE
(Série "B")

J. G. P. N. P. C.
Américains 1 1 0 0 2 1
Rangers 1 0 1 0 1 2

Série "C"
J. G. P. N. P. C.
Canadien 1 1 0 0 6 4
Chicago 1 0 1 0 4 6

LIGUE INT-AMERICAINE
Section est

J. G. P. N. P. C. Pts
Philadelphie 46 26 18 2 128 102 54

Providence 46 23 16 7 103 81 53

N-Haven 45 12 27 6 84 119 30

Springfield 45 10 28 7 88 130 27

Section ouest

J. G. P. N. P. C. Pts
Cleveland 45 23 11 11 113 101 57

Pittsburgh 46 21 17 8 91 96 50

Syracuse 46 21 18 7 135 113 49

La semaine dans le hockey professionnel

NATIONALE:— S. D. L. M. M. J.

Américain 6 4 3 1 1 1

Canadien 1 1 1 1 1 1

Chicago 1 1 1 1 1 1

Detroit 1 1 1 1 1 1

Maroon 1 1 1 1 1 1

Toronto 1 1 1 1 1 1

INT-AMERICAINE:—

Cleveland 4 1 1 1 1 1

New-Haven 1 1 1 1 1 1

Philadelphie 2 1 1 1 1 1

Pittsburgh 1 1 1 1 1 1

Springfield 1 1 1 1 1 1

Syracuse 1 1 1 1 1 1

Rabbit Maranville
pratique avec les
Royaux à Lake Wales

Le gérant des Royaux participe à une joute-pratique entre les réguliers et les substituts

Lake Wales, 22. (Spécial au Canada) — Rabbit Maranville, le fougueux gérant des Royaux de Montréal, a endossé un uniforme aujourd'hui et il s'est joint aux substituts, qui ont joué une partie de neuf manches contre les réguliers. Maranville est fort satisfait de la tenue de Maurice Van Robays, la recrue d'Odessa, qui a bombardé les offrandes des lanceurs qui lui ont fait face dans tous les coins du terrain. Van Robays a été le champion frappeur de circuits de la ligue Canadienne la saison dernière, attrapant 43 circuits pendant la campagne régulière.

Tous les Royaux, à l'exception de Crip Polli et Dave Harris, étaient arrivés au camp aujourd'hui et ils ont pratiqué se montrant enthousiasmés du terrain.

O'Brien fera face
à Noguchi vendredi
à la salle St-Henri

Le japonais, Mamoru Noguchi, rencontrera en finale vendredi soir à la salle municipale St-Henri, un adversaire qui lui échappera sûrement des mains souvent et qui pourra éviter ses terribles prises de jujitsu avec sa rapidité, l'acrobate Bill O'Brien.

Le boxeur bien connu, Henri Plotte, maintenant devenu excellent lutteur, a tellement reçu de provocations de la part de l'Italien, Bob Birno, dans plusieurs endroits publics, qu'il ne veut pas devenir une risée. C'est pourquoi il a accepté sur pression de ses amis de se mesurer contre lui en semi-finale du programme de vendredi soir à la salle St-Henri.

Henri Plotte est décidé à se servir des plus durs moyens pour résister au déloyal Birno dont il veut en faire deux avec s'il se permet de vouloir y aller tout rudement.

Le populaire champion du Canada, Lucien Sansfaçon, de Québec, luttera dans le numéro spécial contre le fougueux irlandais, Pat Barry. Avec un tel engagement nombreux sont les supporters de ces deux hommes qui se rendront vendredi à la salle St-Henri, fournir leur encouragement.

Le tournoi pour le championnat du monde à 160 livres dont les rencontres sont toutes à finir, se poursuit activement. Les deux rivaux qui tenteront de s'éliminer vendredi, sont le rude Georges Desparois et l'Italien Jack Britton.

La rencontre d'ouverture à la salle St-Henri, se disputera entre Rod Bell et le bouillant Al Brosso.

LES CHAMPIONS DU PATIN AU
CARNAVAL DU M. WINTER CLUB

Même avant la guerre, Montréal était reconnu comme un des centres importants de patinage de fantasia et dès les premiers jours du Montréal Winter Club, ses membres se classaient en vedette parmi les patineurs de fantasia sur le continent américain.

La liste des champions montréalais indique la part éminente que les membres du club de Montréal ont prise dans ce domaine sportif. Et maintenant que le Montréal Winter Club organise son dix-septième carnaval annuel, il semble, disent les officiels de ce club, qu'un renouveau d'intérêt se soit produit parmi le grand public pour ce genre de sport.

Parmi les champions canadiens et américains des années passées sortis des rangs du Montréal Winter Club, on remarque: en 1914, Norman M. Scott, de Montréal, champion senior dans la catégorie seule, et l'équipe de Montréal Winter Club avait décroché le trophée du comte Grey pour ses présentations de solo, de paires et de quatre. La même année, Mlle Jeanne Chevalier et M. Scott furent proclamés champions pour la classe des patineurs par couples. Il n'y eut aucune rencontre durant la guerre et en 1920, M. Scott défendit avec succès son titre de champion. Il le perdit en 1921 aux mains de Duncan M. Hodgson, du Montréal Winter Club. M. Hodgson resta champion deux années consécutives. Les patineurs montréalais gardaient également durant 1920 et 1921, la coupe du comte Grey, à laquelle vint s'ajouter en 1921, la coupe Champion, qui symbolise le championnat américain pour les formations de quatre. Le club gardait également son titre pour ses champions patineurs par couples, représentés par Mlle Béatrice MacDougall et Allan E. Howard. En 1923, Mlle Marjorie Annabla et Duncan M. Hodgson gagnèrent le trophée pour couples, et en 1925 Mme Gordon C. Wilkins et ensuite Mlle Margaret Barclay, s'attribuèrent le championnat dans la division senior pour dames, et Mlle Dorothy Benson gagna le titre junior. En 1936, le trophée pour couples revint au Montréal Winter Club avec Mlle Audrey Joyce, championne actuelle du club et avec Harrison Thompson. Au carnaval des 8 et 9 prochains, les vedettes viendront de Montréal, de Toronto et d'Europe.

BASEBALL-EXHIBITION

A Los Angeles
Chicago (A) 000 010 000—1 4 4
Chicago (N) 000 000 215—13 14 0
Cox, Glavin, Doherty et Sewell; Carleton, Bryant et O'Dea.

A Brandon
St-Louis (N) 001 002 022—9 11 1
Boston (N) 009 200 025—13 17 5
P. Dean, J. Dean, Cooper et Owen; Lanning, Hutchinson et Mueller.

A Saratoga
Louisville (AA) 010 000 200—4 11 3
Boston (A) 020 010 000—3 7 1
Meadows, Shaffer et Holbrook; Ringberg, Maureau, Bagby et D'Amato.

A Laredo
St-Louis (AL) 020 200 000—4 6 6
San Antonio (TL) 000 000 200—2 10 2
Bonetti, Cole, Smith, Heath; Olsen, Perez, Biddis et Hornsby.

A Baton Rouge
Philadelphie (A) 000 100 000—10 5 0
New York (N) 000 020 000—2 6 1
Kelley et Hayes; Gumbert, Lehman, Brown et Mancuso.

A Sebring
Kansas City (AA) 000 100 000—6 11 2
Newark (TL) 022 000 100—5 10 0
Fitzsimmons, Kimball, Signer et Breese; Lindell, Page, Makosky et McCullough.

A Orlando
Cincinnati (N) 021 000 002—4 7 0
Washington (AL) 000 000 000—0 6 2
Hollingsworth, R. Davis et V. Davis; W. Ferrell, Deshong, Appleton et R. Ferrell, Early.

A St. Petersburg
Brooklyn (N) 000 000 000—0 5 0
New York (A) 001 040 205—5 10 0
Fitzsimmons, Kimball, Signer et Breese; Phelps, Spencer, Stine, Murphy et Dickey.

A Thomsville
Nashville (SA) 000 000 000—0 5 2
Baltimore (TL) 022 000 005—5 8 1
Robinson et Dewey; Epperin et Crouch.

A Memphis
Memphis (SA) 000 020 000—2 8 1
Philadelphia (AL) 000 000 000—0 6 2
Hollingsworth, R. Davis et V. Davis; W. Ferrell, Deshong, Appleton et R. Ferrell, Early.

BERGER DECLASSE
VENTURI A NEW-YORK

New-York, 22. (P.C.) — Maxie Berger, champion poids-léger du Canada, a remporté une victoire décisive contre Enrico Venturi, ce soir, dans un combat de huit rounds. Chacun pesait 141 livres. Berger a envoyé Venturi au plancher au deuxième round, et celui-ci n'a été sauvé d'un knock-out que lorsque la cloche a sonné.

AU MARCHE SAINT-JACQUES



Graham Stockton qui sera opposé à Aurel LeBel dans la rencontre principale de la séance de ce soir.

RENCONTRE QUI PROMET DES
EMOTIONS, CE SOIR AU ST-JACQUES

Graham Stockton, le redoutable lutteur mi-lourd anglais, n'a pas réussi à obtenir sa rencontre pour le championnat, ce soir, au marché St-Jacques, contre le champion du monde, Aurel LeBel, pour la raison que la commission athlétique ne permet les combats pour le titre que une fois par mois.

Stockton est devenu furieux de ce refus et il se dispose à infliger une si rude défaite à LeBel, ce soir, au marché St-Jacques, que les autorités seront dans l'obligation de lui obtenir une rencontre à finir.

LeBel qui a adopté des tactiques loyales sur demande de ses partisans changera probablement sa méthode, ce soir, pour se défendre des furieuses attaques que ne manquera pas de lui porter le dur anglais, Graham Stockton, dans leur rencontre finale au St-Jacques.

Maurice Gosselin, l'un des trois québécois à figurer sur le programme du marché St-Jacques, ce soir, est

le plus violent et déloyal de ces athlètes de la vieille capitale. Il luttera dans la rencontre semi-finale contre le brillant et sensationnel Arthur Proulx.

Lucien Sansfaçon, un autre québécois, le plus musclé des trois, affrontera dans le numéro spécial de ce soir le champion provincial et maltraité du coup de bélier, Young Sonenberg.

Le troisième québécois à lutter au St-Jacques à ce programme, ce soir, George Cagney, livrera son premier combat pour le championnat du monde poids-moyen (160) livres. Cagney est le plus habile et solide gladiateur québécois. Il devra affronter un des plus formidables concurrents en luttant contre le rude italien Jack Britton.

Le favori de ce concours, Eddy Ben Jackson, aura pour adversaire dans une autre rencontre de tournoi disputée ce soir, au St-Jacques, dans une chute à finir, Alcide Plouffe. AHherst 6974.

Les représentants
ont approuvé le
président Roosevelt

Par une écrasante majorité, ils veulent que les E.-U. renforcent leur flotte

Au sénat maintenant

Washington, 22. (P.A.) — La Chambre des représentants du Congrès des États-Unis a approuvé, hier, par une majorité de près de 3 voix à 1, la loi qui permettra au gouvernement de M. Roosevelt d'employer une somme de plus d'un milliard de dollars pour faire de la flotte de guerre des États-Unis l'une des flottes les plus puissantes du monde. Trente républicains, un progressiste et deux cent soixante-et-un démocrates ont balayé l'opposition qui n'était que de cent. Par cette mesure le gouvernement américain sera autorisé à construire quarante-six navires de guerre, vingt-deux navires auxiliaires de la flotte de guerre et neuf cent cinquante avions de combat et de bombardement. Selon les experts tout cela peut être construit en quatre ou six ans.

Cette loi sera maintenant soumise au Sénat où les sénateurs La Follette et Borah se proposent de la combattre. Toutefois, les chefs gouvernementaux sont d'avis que le Sénat comme la Chambre des représentants l'approuvera par une écrasante majorité.

Cette loi autorise aussi le gouvernement à construire un dirigeable au coût de \$2,000,000; à dépenser \$5,000,000 pour construire de petits torpilleurs très rapides et très efficaces; et \$22,000,000 pour se livrer à des expériences militaires.

Lorsque ce milliard de dollars sera dépensé, la marine américaine possèdera 3,000 avions de guerre de premier ordre.

Les Chevaliers de Colomb de Drummondville veulent acheter une propriété

Drummondville, 22. (Du correspondant du Canada) — Les Chevaliers de Colomb du conseil Drummondville, ont tenu une grande assemblée générale, dimanche, sous la présidence de Dr Lucien Hélie, grand chevalier.

La question de l'achat d'un terrain et de la construction d'un édifice, depuis longtemps à l'état de projet, semble sur le point de recevoir une solution. En effet, le comité chargé d'enquêter sur les finances du conseil et sur les endroits propices, a fait un rapport assez favorable.

Il est probable que les Chevaliers de Colomb auront sous peu un terrain où ils pourront organiser des jeux d'été et construire un modeste édifice, qui serait prêt l'automne prochain.

Toronto, 23. (P.C.) — On hâte la construction du poste de T.S.F. de Toronto qui mettra le gouvernement provincial en communication directe, par ondes courtes, avec la plupart de ses patrouilles forestières du nord-ouest. Ce poste permettra aux observateurs de communiquer en dix minutes la nouvelle d'un incendie.

Chronique ouvrière

Les ouvriers sont en faveur
d'une commission du transport

Les unions internationales soumettent un mémoire au gouvernement fédéral, dans lequel elles se prononcent également pour la réglementation des taux du transport routier

Une concurrence ruineuse aux chemins de fer

Lors de l'entretien annuel des unions internationales avec le gouvernement canadien, l'hon. M. King, premier ministre, leur avait demandé de lui soumettre un mémoire détaillé sur la question du transport routier et de lui faire connaître la manière dont selon elles, il devrait être réglementé. C'est ainsi que, d'accord avec les franchises des ouvriers du transport ferroviaire au Canada, l'exécutif provincial de Québec du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, a soumis la semaine dernière un mémoire au gouvernement du Dominion sur cette question.

Depuis quelques années, les représentants des unions d'employés ferroviaires se sont beaucoup intéressés à la réglementation des transports de manière à faire disparaître cette concurrence injuste de l'auto dont souffrent les chemins de fer. Ils ont constamment recommandé des mesures législatives destinées à améliorer l'efficacité, la sécurité et à déterminer une base équitable d'opportunité pour les deux services de transport ferroviaire et par auto.

Des gouvernements provinciaux et des ministères de la voirie ont manifesté beaucoup d'intérêt aux suggestions soumises, de temps à autre, par les ouvriers. Certaines demandes de permis pour l'exploitation d'autobus et de camions ont même été refusées, lorsqu'on s'est aperçu que les chemins de fer desservent déjà ces routes. Toutefois, les règlements provinciaux semblent tout à fait impuissants à exercer une surveillance efficace. Ceci ne signifie pas que les ouvriers sont opposés au service du transport routier. Au contraire, ils en reconnaissent les nombreux avantages. Néanmoins, ils croient que les chemins de fer, bien outillés, sont une nécessité nationale et qu'on ne devrait pas tolérer une concurrence qui leur fait un tort considérable. Voici les principales recommandations du mémoire qui fut soumis au gouvernement fédéral.

Dans ce mémoire, les ouvriers se prononcent pour la formation d'une commission du transport, nanti des mêmes pouvoirs que la Commission des chemins de fer, qui pourra contrôler efficacement les services d'autobus et d'auto-camions qui circulent sur les routes du Canada. Cette commission devrait pouvoir également exiger des conditions générales d'emploi semblables à celles imposées aux chemins de fer, notamment en ce qui re-

garde la fixation des tarifs, l'accommodation, tant pour les passagers que pour les expéditeurs.

Le mémoire indique que des mesures devront être prises pour faire disparaître la concurrence destructive du transport par auto; pour classer les taux de tous les véhicules commerciaux dans des districts déterminés; pour des restrictions appropriées contre l'abandon de tout service licencié sans préavis public et sous réserve d'approbation préalable de l'autorité compétente.

«Les voitures de transport des voyageurs doivent être taxées, dit le mémoire, selon un mode qui tiendrait compte de leur emploi des routes et, naturellement, du prix de revient de ces dernières, du coût de leur entretien, y compris les intérêts sur la dette obligataire. Les propriétaires pourraient fournir des garanties suffisantes de leur responsabilité financière afin de faire face, le cas échéant, à toute réclamation dommageable portée contre eux.

«Aucun autobus ou camion ne devrait pouvoir obtenir un service pour fins commerciales sur les grandes routes où un service de transport convenable existe, et y est maintenu, et où les chemins de fer peuvent en établir un. Il est entendu que, dans un but de sécurité, les chauffeurs de tout automobile soient requis de subir un examen de qualification pour la vue, les couleurs et l'ouïe; que des mesures restrictives soient prises pour empêcher que les chauffeurs travaillent de longues heures de travail.

Les ouvriers demandent au gouvernement qu'une législation uniforme soit adoptée pour assurer des conditions de travail, des salaires, et des heures d'emploi raisonnables. Ils disent que l'on devrait exiger les accessoires de sécurité les plus modernes pour ces voitures et une rigoureuse et périodique inspection des véhicules motorisés.

Les ouvriers recommandent que, s'il le faut, des mesures soient prises prochainement pour résoudre tout problème constitutionnel pouvant être posé par la fixation éventuelle de taux pour l'industrie du transport. Ils croient à la nécessité de former une commission pour poursuivre l'étude du problème des transports, afin de protéger l'élément humain qui le domine. Il faut aussi protéger les intérêts des entreprises privées.

Un contrat collectif sera bientôt signé
dans la buanderie et la teinturerie

L'union internationale des buandiers et des teinturiers espère signer bientôt un contrat collectif de travail avec d'importantes compagnies. En effet, quinze des principaux établissements de Montréal sont à étudier actuellement les propositions qui leur furent soumises dernièrement, lors d'une réunion conjointe tenue au Monument National, et l'on a lieu de croire qu'une entente sera signée dans un bref délai entre les intéressés. C'est du moins ce que croit l'agent d'affaires de cette association ouvrière, M. Roméo Lepage.

Lors de la réunion régulière qui se tiendra ce soir, à 8 h. au No 397 ouest, rue Sainte-Catherine, près de la rue

Bleury, M. Lepage mettra les ouvriers en garde contre certaines gens, venues de Toronto,

Un intéressant aperçu sur la situation économique au Canada

Publié dans le dernier bulletin mensuel de la Banque Canadienne Nationale

La situation économique

L'industrie minière reste l'une des branches les plus actives de la production nationale. Les relevés du mois de janvier ne sont pas encore connus; mais un récent bulletin de l'Office national de la statistique, confirmant les prévisions les plus optimistes, constate d'importantes augmentations dans le rendement du sous-sol en 1937. Même s'il s'était produit un certain ralentissement au cours du présent trimestre, il y a lieu de prévoir que l'exploitation de la plupart des mines se poursuivra vigoureusement cette année encore. Le progrès est général aussi dans la province de Québec, où la valeur de la production minière a atteint en 1937 quelque 65 millions de dollars. Cette somme, qui n'avait jamais été égale, est supérieure de 30 p.c. aux chiffres de 1936. Et les perspectives demeurent brillantes. Un rapport préliminaire révèle qu'au mois de janvier le volume de la production d'or excède de 25 p.c. le total de janvier 1937, et que l'extraction de l'argent a réalisé une progression d'environ 70 pour cent.

L'industrie du bâtiment, qui avait manifesté l'an dernier un regain d'activité lent mais soutenu, commence à subir, semble-t-il, un changement de tendance. La valeur des contrats de construction octroyés au cours des deux mois écoulés de cette année reste encore légèrement supérieure aux chiffres des mêmes mois de 1937, soit \$15,691,000 et \$15,351,000. Mais les contrats conclus en février ne forment qu'une somme de \$6,551,000, à rapprocher de \$9,140,000 en janvier et de \$8,728,000 en février 1937. Au surplus, les MacLean Building Reports font ressortir à quelque 63 millions de dollars la valeur des entreprises en perspective au cours des deux premiers mois de cette année, alors que les projets de construction relevés pendant la même période de 1937 représentaient une valeur de près de 82 millions. Quel qu'il en soit, il est encore trop tôt pour prévoir comment se comportera l'industrie du bâtiment au cours de cette année. Si l'incertitude que présente la situation générale se dissipe, sans doute verrait-on se produire une certaine reprise, que favoriserait de reste la détente des prix des matériaux de construction et de l'outillage.

Le rendement des centrales électriques accusait en janvier, par rapport à janvier 1937, le premier fléchissement qu'il eût subi depuis avril 1933. Pendant près de cinq ans, on avait relevé chaque mois une augmentation relative au même mois de

l'année précédente. Le ralentissement qui s'est produit dans l'industrie papetière suffit à expliquer la baisse de la consommation d'énergie hydro-électrique.

La production de la fonte, qui présentait en janvier une progression sur le mois correspondant de l'année dernière, n'en était pas moins en recul par rapport à décembre. La fabrication de l'acier a été, au contraire, moins active qu'en janvier 1937, mais elle accusait une reprise appréciable depuis le mois de décembre. La demande des produits de la sidérurgie, notamment de la part des chemins de fer, s'est améliorée au mois de janvier. La construction des automobiles a connu, au cours du même mois, un certain ralentissement, en comparaison de décembre dernier, et de janvier 1937, et les ventes de voitures neuves au Canada ont fléchi de 21 p.c. en nombre et de 13 p.c. en valeur, par rapport à janvier l'an dernier. L'industrie du papier-journal, qui a fourni l'année passée 41 p.c. de la production mondiale, a dû se mettre au ralenti, depuis quelques mois, à cause du déclin de la demande aux États-Unis, où elle trouve son principal débouché. On estime que les fabricants travaillaient en février à 62 p.c. de leur rendement, en comparaison de 65,4 p.c. en janvier, et qu'en conséquence la production n'a été que de 202,600 tonnes le mois dernier, contre 222,500 tonnes en janvier 1937. L'industrie cotonnière a contracté ses opérations. Les fabricants de chaussures ont été plus actifs en janvier qu'en décembre. Les industries de l'alimentation accusent un recul, la reprise qui s'est produite dans l'abattage des animaux de boucherie et la préparation de viandes ne suffisant pas à compenser l'amoindrissement de la production dans la meunerie, le raffinage du sucre et la fabrication du beurre et du fromage.

Le commerce de gros accuse en janvier une contraction en valeur de 2,7 p.c. par rapport à janvier 1937 et de 21,6 p.c. relativement à décembre. Dans le commerce de détail, le volume d'affaires de janvier n'est que légèrement inférieur à celui du même mois de l'année précédente. Il présente toutefois une importante contraction, attribuable en partie à l'influence saisonnière, en regard des chiffres de décembre. Le nombre des wagons chargés au cours des deux premiers mois de l'année est en diminution d'environ 19 p.c. sur le total des mêmes mois de 1937. Aussi les recettes brutes globales du Réseau de l'Etat et du Canadien-Pacifique, pendant cette période, sont-elles en baisse de 5,9 p.c.

ELU DIRECTEUR

La production d'autos a baissé en février

Ottawa, 22. (P.C.) — La production d'automobiles et de camions au Canada durant le mois de février s'est élevée à 16,066 unités, à rapprocher de 17,624 en janvier et de 19,707 en février 1937. La production au mois de février comprend 11,753 voitures de passagers et 4,313 camions.

Meilleur bénéfice de Canadian Dredge & Dock

La Canadian Dredge & Dock Company Limited rapporte pour l'année close le 31 décembre 1937 un bénéfice net consolidé de \$192,725 à rapprocher de \$61,016 en 1936; cela équivaut à \$2,03 par action ordinaire, comparativement à 64 cents l'année précédente.

Mexican Light & Power

Au mois de décembre 1937 les recettes nettes de la Mexican Light & Power Company Limited ont été de \$185,095 à rapprocher de \$152,591 en décembre 1936, soit une augmentation de \$32,504.

La Simpsons Limited

Toronto, 23. — Le président C. L. Burton, de Simpsons, Limited, a annoncé aux actionnaires à la réunion annuelle de la compagnie que le virement des inventaires a été en 1937 le meilleur enregistré à date par la maison. A la fin de 1937 les inventaires étaient de \$200,000 inférieurs à ceux de l'exercice fiscal précédent. Les administrateurs ont été réélus et les rapports approuvés.

Statistiques fédérales

Commerce du Canada en février
Les importations au Canada en février 1938, contre \$121,954,000 le mois précédent et \$121,372,196 en février 1937. Le commerce du Canada des onze mois terminés le 28 février s'élève à \$1,173,723,424, contre \$1,155,770,956 la période correspondante de l'année fiscale précédente. Les exportations canadiennes en février s'élèvent à \$60,155,402, contre \$57,101,829 en janvier et \$74,791,505 en février 1937. Les importations canadiennes des onze mois terminés le 28 février s'élèvent à \$98,092,261, contre \$97,837,377 la période correspondante de l'année fiscale précédente. Les exportations canadiennes en février s'élèvent à \$60,155,402, contre \$57,101,829 en janvier et \$74,791,505 en février 1937. Les importations canadiennes des onze mois terminés le 28 février s'élèvent à \$98,092,261, contre \$97,837,377 la période correspondante de l'année fiscale précédente.

Tous les marchés du blé manifestent une tendance irrégulière à la baisse au cours du mois dernier. Les exportations canadiennes de blé ont été de 10,154,140 quintaux, contre 10,154,140 quintaux en janvier et 10,154,140 quintaux en février 1937. Les importations canadiennes de blé ont été de 10,154,140 quintaux, contre 10,154,140 quintaux en janvier et 10,154,140 quintaux en février 1937. Les exportations canadiennes de blé ont été de 10,154,140 quintaux, contre 10,154,140 quintaux en janvier et 10,154,140 quintaux en février 1937. Les importations canadiennes de blé ont été de 10,154,140 quintaux, contre 10,154,140 quintaux en janvier et 10,154,140 quintaux en février 1937.

Les administrateurs ont été réélus.

Les ventes et les recettes de la Sears, Roebuck & Co. établissent des records

Chicago, 22. (P.A.) — La Sears, Roebuck & Company rapporte que ses recettes nettes et ses ventes de l'année close le 31 janvier 1938 ont battu tous les records précédents dans l'histoire de la compagnie.

Le revenu net consolidé se dresse à \$30,828,258 comparativement à \$30,660,198 l'année précédente; cela équivaut à \$5,58 par action en cours. Les ventes nettes ont été de \$537,242,440, soit une augmentation de 8 pour cent par rapport à 1936.

Perspectives obscures de Dominion Woollens

Toronto, 23. — Le président de la Dominion Woollens and Worsted, Limited, le Dr A.O. Dawson, vient d'annoncer aux actionnaires, à la réunion annuelle, que les perspectives de la compagnie sont plus ou moins obscures à cause des incertitudes de la situation générale des affaires. Il a commenté aussi le fait que les troubles ouvriers qui affaiblissent la compagnie ont été réglés d'une façon satisfaisante.

M. Henry Barrett, directeur général, a fait les commentaires suivants après avoir passé en revue le rapport annuel: Les perspectives de la compagnie sont incertaines. La valeur actuelle des commandes en la même date et la présente incertitude des affaires mondiales devra disparaître avant que les moulins marchent à plein rendement.

Les administrateurs ont été réélus.

L'indice du coût de la vie baisse au pays

Ottawa, 22. (P.C.) — L'Office fédéral de la statistique rapporte que l'indice du coût de la vie au Canada a baissé de 84,1 en janvier à 83,9 en février à la suite d'une baisse des prix des produits alimentaires et du combustible.

AU DINER-CAUSERIE DU CLUB CANADIEN



M. Edmour Chauvet, ingénieur chimiste, était l'hôte d'honneur au dernier dîner-causerie du Club Canadien, tenu ce jour-ci sous la présidence de M. G. Bélanger, M.A.L. On reconnaît à la table d'honneur: (de gauche à droite) MM. Paul Mercier, juge doyen de la Cour de Circuit; Edmour Chauvet, Bélanger, H. Ferras, président du Club, et Adhémar Mailhot, directeur de l'Ecole polytechnique. (Photo CANADA)

BOURSE DE NEW-YORK

1938	Stock et div.	Ventes	en 1000	Haut	Bas	Clôt.	Chg.	1937	Stock et div.	Ventes	en 1000	Haut	Bas	Clôt.
100	Adams Express	40	10	8 1/2	8 1/2	0	127	100	Lambert Co	1	9 1/2	10 1/2	10 1/2	10 1/2
100	Am. Red Cross	173	5	21	4	49	13	134	McAlister Tire	160	4	1 1/2	1 1/2	1 1/2
100	Alaska Ind	135	14	10	9 1/2	9 1/2	0	67	24	Lehigh Valley	3	3 1/2	3 1/2	3 1/2
100	Alleg Corp		4	1 1/4	1	1	0	28 1/2	22	Lehman Corp	12 1/2	5	2 1/2	2 1/2
100	Allied Chem 1750	8	144 1/2	152 1/2	152 1/2	0	42	28 1/2	10	Lo-P-Glass	3 1/2	3 1/2	2 1/2	2 1/2
100	Allis-Chalm 27 1/2	24	45 1/2	43	43	0	12	26 1/2	41	McKee Tire	14	3 1/2	3 1/2	3 1/2
100	Am Bank Note	1	62	62	62	0	1	13 1/2	10	Loell Inc	7	12	42 1/2	41 1/2
100	Am Can Pac	315	3	12	12	0	1	24 1/2	10	Louise & Co	150	4	16	15 1/2
100	Am Crane	12	81 1/2	81	81	0	22 1/2	23 1/2	10	Macmillan & Co	125	6	19 1/2	19 1/2
100	Am Car	12	81 1/2	81 1/2	81 1/2	0	46 1/2	24 1/2	10	May Dept Store	3	3 1/2	2 1/2	2 1/2
100	Am Coal	11	10 1/2	10 1/2	10 1/2	0	10 1/2	23 1/2	10	Magma Copper	2 1/2	1	2 1/2	2 1/2
100	Am Crystals	2	11	11	11	0	10 1/2	23 1/2	10	Maple Leaf	1 1/2	1	1 1/2	1 1/2
100	Am E & Fgn	11	2 1/2	2 1/2	2 1/2	0	26 1/2	24 1/2	10	McIntyre Bros	4	2	2 1/2	2 1/2
100	Am Int Corp	40	3	2 1/2	2 1/2	0	26 1/2	24 1/2	10	McKee Tire	150	2	18 1/2	18 1/2
100	Am Loco	2	17 1/2	16 1/2	16 1/2	0	26 1/2	24 1/2	10	Miami Copper	5	21	8 1/2	8 1/2
100	Am priv	7	58 1/2	58 1/2	58 1/2	0	22 1/2	16 1/2	10	Mid Cot Pet	18 1/2	15 1/2	16 1/2	16 1/2
100	Am M & L	1	22	22	22	0	22 1/2	16 1/2	10	Midland Steel	4 1/2	4	2 1/2	2 1/2
100	Am Metals	1	22	22	22	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am Power & L	1	22	22	22	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific		9	6 1/2	6 1/2
100	Am priv	5	27	27	27	0	22 1/2	16 1/2	10	Mo Pacific				

Les réalisations influent sur les stocks --- Le blé canadien dégringole depuis 3 jours

Potins et commentaires

L'ampleur de la réaction fut telle hier à Wall Street, à la suite des réalisations abondantes, qu'il y avait eu des fois plus de pertes que de gains. Les stocks étaient aussi irrégulièrement à la baisse hier à Montréal et Toronto. Quant aux prix du blé, ils étaient réactionnaires à Winnipeg, Liverpool et Buenos-Aires, mais plutôt fermes sur le marché de Chicago. La tendance était généralement lourde hier sur le marché de Londres.

La baisse de l'indice de 60 industriels hier à N.Y., au plus bas niveau depuis le 2 mai 1935 et la chute de l'indice des ferrocarrils au plus bas niveau depuis le 15 mai 1935, seraient attribuables à l'appéhension engendrée par les possibilités de publication de rapports trimestriels défavorables sous peu par la majorité des entreprises faisant des affaires aux E.-U. et au Canada.

On peut juger de l'ampleur de la récession actuelle outre-frontière par le fait que l'industrie du coton fonctionnait présentement à 33 pour cent de moins que le niveau atteint l'an dernier à la même époque et qu'il est question de restreindre encore davantage les activités, vu que les inventaires paraissent consommés encore trop lentement.

Tant que les prix des denrées et des métaux sont lourds, on ne peut s'attendre à ce que le marché soit véritablement ferme, d'où l'importance de surveiller les cours du blé, du cuivre, du zinc, etc. Qu'il y ait affermissement de ce côté et les stocks le refléteront immédiatement.

Tout indiquerait que la production de Bralorne établissait un record au cours du mois courant.

Comme le printemps est ordinairement une saison d'expansion dans les affaires, tant à cause de l'ouverture des chemins que de la reprise de la navigation et de la construction, le marché devrait rencontrer un meilleur support au dire de maints courtiers.

Il importe de surveiller attentivement les dépêches européennes aujourd'hui, car, que le premier ministre de l'Angleterre se prononce "catégoriquement" sur ce qu'il a l'intention de faire pour la paix et les stocks refléteront ses paroles. Si son discours est marqué de faux-fuyants, il est à craindre que les marchés mobiliers s'en ressentent défavorablement.

Le caractère international du marché de N.Y. expliquerait la lourdeur

Bourse de NEW-YORK

Les réalisations furent tellement abondantes hier à Wall Street que le marché croula. — 566 reculs, contre 74 gains seulement. — Westinghouse et J. I. Case perdent plus de 4 points chacun. — Mines d'or canadiennes bien supportées. — 692.680 actions échangées.

New-York, 23. — Les stocks étaient plutôt irrégulièrement à la baisse hier à Wall Street. Sur 761 titres transigés, 74 accusaient des gains, 566 accusaient des reculs et enfin 151 titres demeuraient inchangés. Le total des transactions enregistrées hier sur ce marché s'élevait à 692.680 actions, comparativement à 542.230 actions échangées la veille. Le taux de l'argent à vue était de 1 pour cent.

L'indice de 60 stocks industriels, compilé par la Presse Associée, accusait une baisse de 1.2 pt à 39.7, soit le plus bas niveau depuis le 2 mai 1935. Quant à l'indice des ferrocarrils, il glissait hier au plus bas niveau depuis le 15 mai 1935.

Les reculs enregistrés hier sur ce marché atteignirent jusqu'à 4 points à certains moments.

La lourdeur de Westinghouse, à la suite d'estimées défavorables sur ces recettes au cours du premier trimestre, fut mal vue des spéculateurs. Ce stock perdit à un moment donné 4 points, puis clôtura à 82, soit quand même une perte nette de 2 1/2 points.

J. I. Case glissait de 5 points parmi les titres de compagnies d'instruments agricoles.

Dupont baissait de 3 1/2 points à 110 1/2, parmi les titres chimiques. American Can, reculait de 4 1/2 pt, parmi les spécialités. Loews faiblissait de 2 1/2 points, parmi les titres d'amusement. Sears Roebuck glissait de 2 1/2 points à 54, parmi les titres de grands magasins.

Les titres de l'acier n'étaient pas épargnés et U.S. Steel descendait à 49 1/2 et Bethlehem Steel se fixait à 53 1/2, soit des pertes de 1 point chacun.

Les moteurs souffraient aussi de réalisations et Chrysler baissait à 48 et General Motors s'effondrait à 31 1/2.

U.S. Rubber baissait à 29 1/2, parmi les titres de caoutchouc.

Les gros titres canadiens inscrits sur le marché de cette ville étaient peu achalandés hier. Nickel baissait de 1 point, tandis que Lake Shore se distinguait parmi les mines d'or en se hissant au contraire de 1 point à 50 1/2. Hollinger et Dome étaient fermes dans ce groupe.

Les pétroles se ressentaient des derniers événements survenus au Mexique et Standard Oil of N.J. reculait de 2 points à 45.

Les ferrocarrils continuaient généralement d'être liquidés hier sur ce marché.

Le blé canadien cesse de faiblir

TENDANCE A LA BAISSÉ DEPUIS TROIS JOURS. — BLE AMERICAIN MIEUX SUPPORTÉ

Winnipeg, 23. — Les prix du blé étaient de nouveau à la baisse hier sur le marché de cette ville. C'est leur troisième séance consécutive à la baisse. A un moment donné, les reculs atteignirent jusqu'à 5 cts par boisseau, juste les limites permises.

La lourdeur des prix sur le marché anglais influa défavorablement sur le moral des spéculateurs. Le défaut d'exportation de blé canadien outre-mer fut aussi mal vu.

Liverpool, 23. — Les futures clôturaient 7-8 à 1-1-8 denier plus bas hier sur le marché de cette ville. La pression exercée par le blé australien influa défavorablement sur le moral des spéculateurs.

Buenos-Aires, 23. — Les futures clôturaient 1-4 à 1-2 et plus bas par boisseau hier sur le marché de cette ville.

Chicago, 23. — Les prix du blé accusaient en fin de séance hier sur le marché de cette ville des gains de 5-8 cts et quant ils n'étaient pas inchangés.

A un moment donné, les options cotées hier sur ce marché à des niveaux inconnus depuis trois ans. Les rapports de température anormale et de tempêtes de poussière dans le sud furent cause de la meilleure tendance des options en fin de séance hier sur ce marché.

MARCHE DES GRAINS

Cours journaliers par THOMSON & McKEINNON 300, rue St-Jacques ouest

Winnipeg. Ferm. ant. Ouv. Haut Bas Clôt.

Blé: 117 1/2 117 1/2 117 1/2 117 1/2

Blé: 117 1/2 117 1/2 117 1/2 117 1/2

Blé: 117 1/2 117 1/2 117 1/2 117 1/2

Blé: 117 1/2 117 1/2 117 1/2 117 1/2

Blé: 117 1/2 117 1/2 117 1/2 117 1/2

Blé: 117 1/2 117 1/2 117 1/2 117 1/2

Blé: 117 1/2 117 1/2 117 1/2 117 1/2

Blé: 117 1/2 117 1/2 117 1/2 117 1/2

Blé: 117 1/2 117 1/2 117 1/2 117 1/2

Blé: 117 1/2 117 1/2 117 1/2 117 1/2

Blé: 117 1/2 117 1/2 117 1/2 117 1/2

Blé: 117 1/2 117 1/2 117 1/2 117 1/2

Blé: 117 1/2 117 1/2 117 1/2 117 1/2

Blé: 117 1/2 117 1/2 117 1/2 117 1/2

Blé: 117 1/2 117 1/2 117 1/2 117 1/2

Blé: 117 1/2 117 1/2 117 1/2 117 1/2

NOS HOMMES D'AFFAIRES



M. A. FAIRBAIRN SMITH
A. McKim Limited, agence de publicité, annonce la nomination de A. Fairbairn Smith comme directeur et assistant général-gérant de la compagnie. Il aura ses bureaux à Montréal. Après avoir servi dans l'armée outre-mer durant la guerre, M. Smith entra dans le domaine de l'agence de publicité et il faisait partie depuis six ans de l'exécutif de A. McKim Limited, aux bureaux de la compagnie, à Montréal.

La C. Westinghouse accuse un bénéfice plus élevé en 1937

LE BÉNÉFICE NET EQUIVAUT À \$2.43 PAR ACTION, COMPARATIVEMENT À \$1.32 L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Toronto, 22. — La Canadian Westinghouse Company, Limited, rapporte pour 1937 des profits nets de \$1,331,757 ou \$2.43 par action, en regard de \$872,131 ou \$1.32 par action l'année précédente.

Les recettes brutes ont été de \$2,156,168, en regard de \$1,397,689 en 1936. Après le paiement des dividendes de \$2 par action, le surplus est de \$239,758. Cela élève le surplus reporté à \$6,321,608.

Le capital d'exploitation est de \$10,602,969, au lieu de \$9,802,689. L'actif est de \$9,802,689, comparativement à \$8,811,447; le portefeuille à \$3,890,551, à rapprocher de \$4,235,803, et les inventaires à \$5,624,258, par rapport à \$5,996,935.

Voici un état comparatif du compte des profits et pertes:

	1937	1936
Rec. brutes	2,156,168	1,397,689
A soustraire:		
Taxes	219,000	160,000
Jeux des dir.	13,800	75,000
Trait. des adm.	45,610	62,753
Dépréciation	425,000	402,000
P. de pen. empl.	50,000	25,000
Recettes nettes	1,331,758	722,131
Dividendes	1,092,000	1,092,000
Surplus	239,758	369,569
De la rés. dépréc.	150,000	150,000
Surplus ant.	6,081,850	6,301,719
Solde P. & P.	6,321,608	6,881,288
Gain par action	\$2.43	\$1.32

Le fonds de roulement se présente comme suit le 31 décembre:

	1937	1936
Disponib.	11,141,739	16,848,182
Exigib.	1,331,758	945,492

P. de r. net. 9,809,981 15,902,690

Le bilan se décompose comme suit:

	1937	1936
Encasement	956,962	887,447
Placements	2,879,552	1,925,303
Eff. à rec.	1,467,162	1,145,423
Inventaires (x)	4,879,963	5,895,169
Disponibilités	11,141,739	16,848,182
De la rés. dépréc.	150,000	150,000
Patentes etc.	1	1
Total	17,572,502	16,927,342

PASSIF

	1937	1936
Eff. pay.	917,542	774,716
Contrats en voie de	45,460	10,716
Provis. pour taxes	219,000	160,000
Exigibilités	1,331,758	945,492
Rec. de dépréc.	150,000	150,000
Capital-actions (x)	2,879,552	1,925,303
Surplus	6,321,608	6,881,288
Total	17,572,502	16,927,342

A.—D'une valeur marchande de \$1,248,424.

X.—Moins les paiements anticipés sur les contrats.

Y.—48,000 actions sans valeur au pair.

Le conseil d'administration sortant de charge a été réélu.

Reunion annule de l'Imperial Tobacco

Le président de l'Imperial Tobacco Company of Canada, M. Gray Miller, a souligné hier à la réunion annuelle des actionnaires la forte posture financière de la compagnie et le progrès de la culture du tabac en Ontario. "La compagnie, a dit M. Miller, a depuis la fin de l'année financière dépensé de fortes sommes pour acheter du tabac et feuilles de tabac domestiques et étrangères en vue de maintenir les inventaires au niveau de la demande des produits manufacturés."

Le conseil d'administration sortant de charge a été réélu.

Ventes-record outre-mer de la General Motors

New-York, 22. (P.A.) — Les voitures et les camions General Motors fabriqués aux Etats-Unis, au Canada, en Angleterre et en Allemagne et vendus aux distributeurs autres que les distributeurs américains et canadiens se sont élevés à 30,335 unités au mois de février; c'est le chiffre-record de février dans l'histoire de la compagnie.

Les ventes le mois dernier ont ainsi accusé une augmentation de 10.3 pour cent sur celles du même mois de l'an dernier. Les ventes dans les deux premiers mois de l'année se chiffrent par 60,190 unités, soit un accroissement de 10.5 sur les ventes de la période correspondante de 1937.

Bourse de MONTREAL

Les leaders souffraient de prises de profits hier sur ce marché. — Noranda perdait une couple de points. — Nat. Steel Car, Asbestos et Seagrams aussi lourds. — Les utilités publiques bien supportées. — Mines irrégulièrement à la baisse sur le Curb local.

La liste locale se ressentait de l'allure erratique des stocks américains et le gros des valeurs locales transigées hier sur notre marché, accusaient en fin de séance des pertes plus ou moins prononcées.

Le total des transactions enregistrées s'élevait à 22,600 actions, comparativement à 33,300 actions échangées la veille.

Nickel se distinguait parmi les métaux en passant de 48 1/2 à 48. Smelters débutait à 54, puis cédait à 53, avant de clôturer à 53 1/2. Noranda se fixait à 54 1/2, en regard de 56 1/2 la veille.

La plupart des stocks paraissaient souffrir de prises de profits hier sur ce marché.

National Steel Car baissait de 1 point à 36 parmi les titres d'outillage ferroviaire. Canadian Car reculait d'une fraction. Le C.P.R. clôturait ferm.

Price Bros et Bathurst perdaient chacun 1/2 point parmi les papiers. Seagrams reculait de 1 point parmi les titres de boissons.

Imperial Oil et International Petroleum étaient lourds parmi les pétroles.

Cement se maintenait bien parmi les titres de construction, mais Gypsum était hésitant dans ce groupe.

Les utilités publiques accusaient des variations minimes et Montreal Power passait de 29 1/2 à 29 1/2, tandis que les débetures de Power se fixaient à 50 1/2. Shawinigan clôturait à 19, contre 19 1/2 la veille. Bazilian et Gatinou étaient lourds.

Il y eut 75,000 actions échangées hier sur le marché du Curb de cette ville, contre 145,600 actions échangées la veille.

Les papeteries paraissaient plutôt lourdes et Abitibi, commun, passait de 1.50 à 1.45, tandis que les actions de priorité se fixaient à 1 1/4. Consolidated Paper clôturait à 4 1/2, contre 4 1/2 la veille. Lake Superior rencontra un certain support et Donnacona clôturait à la baisse.

Canadian Vickers baissait de 1 point parmi les titres de guerre. Asbestos attirait l'attention spéculative parmi les titres miniers et ce stock glissait de 1 1/2. O'Brien perdait 20 cts, tandis que Macassa, Eldorado et Pato reculaient de 10 cts chacun. Perron, Canadian Malartic, East Malartic, Pend Oreille et Siscoe faiblissaient légèrement. Sherritt-Gordon gagnait au contraire quelques centimes.

Le total des ventes d'obligations hier s'élevait à \$3,200.

Le commerce s'est relâché dans Québec

LES AFFAIRES SONT MEILLEURES DANS LES REGIONS RURALES QUE DANS LES CENTRES URBAINS

Le commerce a ralenti la semaine dernière dans la province de Québec suivant le bulletin hebdomadaire de la division de Québec de la Canadian Credit Men's Trust Association Limited. La reprise manifestée par les branches printanières a cédé. Dans les districts ruraux les affaires ont maintenu une plus grande activité que dans les centres urbains. Le commerce de détail a tiré de l'arrière à mesure que les ventes à rabais ont diminué et que les prix ont commencé à monter.

Les industries lourdes maintiennent une activité normale. On prévoit un réveil prochain de l'industrie de la construction. L'exportation des bestiaux s'améliore et les prix se raffermissent bien qu'ils soient encore inférieurs à ceux de l'an dernier.

Le recouvrement des comptes est lent et les renouvellements se font de plus en plus nombreux.

Moyennes des obligations à New-York

Compilées par la Presse Associée

suivant le bulletin hebdomadaire de la division de Québec de la Canadian Credit Men's Trust Association Limited. La reprise manifestée par les branches printanières a cédé. Dans

Police, incendies, accidents	HA. 5131
Sport	HA. 5134
Directeur de l'Information	HA. 3461
Atelier de composition	HA. 1432
Service d'information	HA. 3507
Rédacteur en chef	HA. 8454
Circulation et expédition	HA. 5134

Un jeune homme de 22 ans perd la vie d'une façon tragique

Le crâne fracassé par un camion, il tombe près de ses compagnons, qui ne virent pas l'accident

Enquête ce matin

M. Albert Vigneault, jeune homme de 22 ans, qui était domicilié au 3692, rue Ethel, à Verdun, a perdu la vie d'une façon tragique, hier après-midi, rue St-Patrice, près des limites de la municipalité de Ville LaSalle. L'accident fatal est survenu si rapidement que ceux qui l'accompagnaient n'en eurent même pas connaissance. Vigneault était dans un camion et il eut le crâne fracassé par un véhicule venant en sens inverse. Il fut projeté près de ses compagnons, qui le transportèrent à la division ouest de l'hôpital Général de Montréal, où les médecins ne purent que constater la déce. Le cadavre fut alors transporté à la morgue, où une enquête sera tenue, ce matin, par un jury, sous la présidence de Me Lorenzo Prince, coroner de la région de Montréal.

L'agent Couchy, du service de la circulation municipale, qui fit les constatations d'usage, apprit que l'accident est survenu vers 4 h. 40, hier après-midi, rue St-Patrice, à une cinquantaine de pieds des limites de Ville LaSalle, mais du côté de Montréal. Vigneault était à bord d'un camion, conduit par M. W. Guérin, domicilié au 2556, rue Centre. Il était dans la caisse du véhicule avec deux compagnons. Le camion se dirigeait vers Montréal et l'on croit que Vigneault s'est penché et qu'il eut la tête frappée par un camion venant en sens opposé conduit par M. Z. Lefebvre, domicilié au 175, rue St-Patrice, à Ville LaSalle. Ce dernier ressentit un choc et arrêta son véhicule pour constater qu'un homme avait été frappé dans l'autre camion.

Situation tendue à la faculté de droit

Le cours du professeur dont les étudiants ont demandé le renvoi aura lieu comme d'ordinaire

Les étudiants en droit des deuxième et troisième années, qui ont demandé le renvoi d'un de leurs professeurs et qui, sur le refus de Mgr le recteur de se rendre à cette requête, ont empêché ce professeur de donner son cours avant-hier, se sont entretenus pendant plus de deux heures, hier soir, avec le doyen de la Faculté, l'hon. juge Philippe Demers, pour lui faire part de leurs griefs. Ce dernier et le recteur ont exprimé leur regret que l'incident ait été relaté dans les journaux. Le recteur a invité les étudiants à conférer directement avec le doyen de la faculté. Ils ont rencontré celui-ci immédiatement après une séance d'urgence du conseil de la faculté de droit.

Le doyen a demandé aux étudiants de ne pas envenimer la situation et a déclaré que le prochain cours du professeur en question aurait lieu comme à l'ordinaire, tel que prévu par l'horaire.

Les étudiants en ont profité de leur entrevue avec le doyen pour demander le départ d'un membre du conseil de la faculté de droit. Le juge Demers a promis qu'il n'y aurait aucune sanction de prise contre les étudiants.

Empoisonné par de la créoline

La victime, M. Michael Brown aurait tenté de se suicider hier midi

Empoisonné par de la créoline, M. Michael Brown, âgé de 55 ans, domicilié au 1477, avenue Atwater, a été transporté, hier midi, de son appartement à la division ouest de l'hôpital Général de Montréal. Son état est très grave. Il est gardé par un agent de police et devra comparaître sous une accusation de tentative de suicide, s'il survit à l'empoisonnement.

Le sergent Nolan et l'agent Deschamps, du poste de police de la rue St-Luc, firent les constatations d'usage avec l'agent Gauthier, de l'escouade de la radio-police.

FILLETTE BLESSEE

Jeannine Saint-Onge, âgée de cinq ans, dont les parents sont domiciliés au 2219, rue Valois, s'est blessée au crâne et au front, vers trois heures, hier après-midi, lorsqu'elle fit une chute d'une dizaine de pieds du haut d'un escalier. Elle a été transportée à l'hôpital Sainte-Justine, où on la garde sous observation, en attendant le résultat d'une radiographie.

Un garçonnet blessé d'une balle de carabine par un camarade de classe

Germain Beaulieu, âgé de 14 ans, dont les parents habitent le 5807, rue Radie, à Ville-Émard, a été blessé accidentellement, vers 4 h. 30 hier après-midi, par un compagnon, qui lui tira une balle de carabine dans la cuisse droite. Le jeune blessé a été transporté à la division centre de l'hôpital Général de Montréal. Son état n'était pas grave. On le garde cependant sous observation.

A la suite d'une enquête judiciaire, l'on apprit que le jeune Beaulieu était rendu après la classe chez un

ENFANT EBOUILLANTE

Louis-Georges Oumet, un bébé de huit mois, dont les parents habitent le 801, rue Clark, s'est infligé des brûlures au thorax et au bras droit, hier midi, en renversant sur lui le contenu d'un bol rempli de soupe bouillante. Il a été transporté à l'hôpital Sainte-Justine.

Résolution de M. Jos Francoeur contre la dictature

Réunion des libéraux de la paroisse St-Stanislas

Les bills 19 et 20

Lundi soir, les libéraux réunis à 5312, rue Papineau, sous la présidence de M. Jos. Boucher, président de la section St-Stanislas de l'Association libérale St-Denis-Dorion, ont accepté à l'unanimité la proposition suivante présentée par M. Jos. Francoeur, ancien député à l'Assemblée législative: "Attendu que nous sommes des catholiques pratiquants et que nous voulons le demeurer envers et contre tout, nous déclarons que nous sommes opposés à toute dictature, fasciste, ou autre, et que, comme dans le passé, nous continuerons de lutter pour la défense de notre constitution canadienne qui nous a donné nos droits et nos prérogatives, que nous ne voulons perdre pour aucune considération. Nous combattons pour cette liberté que définissent les encyclopedes "Rerum novarum" et "Quadragesimo Anno". L'Assemblée, très nombreuse, écouta avec beaucoup d'attention les explications de cette importante proposition de M. Francoeur, qui fit ensuite un long exposé de la politique provinciale.

Parlant de la législation ouvrière, M. Francoeur posa devant les membres de la section St-Stanislas la question suivante: Peut-on plaider ignorance sur une mesure aussi importante que celle des bills 19 et 20, comme l'a fait un Candide Rochefort? Peut-on être insouciant comme un G. Thibault? Mais il fallut que les députés de l'Union nationale votassent en faveur des bills 19 et 20 s'ils ne voulaient pas se voir privés des faveurs qui coulent si abondamment de la corne d'abondance de M. Duplessis.

M. G. Brien se leva ensuite et proposa que l'Assemblée se réunisse par un vote l'attitude des conseillers législatifs qui ont adopté les bills 19 et 20 malgré les protestations des ouvriers. Le vote fut unanime.

Le président de la Jeunesse libérale du comté de St-Denis-Dorion, M. J.-P. Vézina, appuya entièrement la proposition de M. Francoeur. "D'ailleurs, dit-il, nous connaissons notre opinion sur ce sujet puisque notre dernière assemblée, M. Claude Jodoin, président général de la Jeunesse libérale de Montréal, a déclaré que la jeunesse était avant tout anticommuniste. "Si vous voulez continuer d'avoir du succès dans vos assemblées, dit M. Vézina, renseignez-vous bien afin de pouvoir discuter avec certitude. Nous avons l'avantage d'avoir un journal officiel du parti libéral, un journal canadien-français, Le Canada. Eh! bien, servons-nous en afin d'être parfaitement renseignés et bien préparés quand sonnera la bataille."

M. Victor Bédard, président de l'Association libérale de St-Denis-Dorion, félicita les libéraux de St-Stanislas d'être si nombreux à la réunion. Ont aussi adressé la parole: MM. Sarto Brodeur, G. Brien, C. Mortier et Geo. Gilker.

Brûlé par une légère explosion

M. Samuel Patenaude cherchait à localiser une fuite de gaz avec une allumette

M. Samuel Patenaude, âgé de 38 ans, domicilié au 140, rue Rose-Lima, a été légèrement brûlé au visage et aux mains, hier après-midi, par une légère explosion de gaz d'éclairage, qui se produisit chez lui. Les pompiers, sous les ordres du chef de district intermédiaire Munroe, furent mandés sur les lieux et le blessé fut transporté à la division ouest de l'hôpital Général de Montréal, où les médecins constatèrent qu'il n'était pas grièvement brûlé. L'accident est survenu pendant que M. Patenaude essayait de trouver une fuite de gaz. Il alluma une allumette et l'explosion s'en est suivie.

M. Samuel Patenaude, âgé de 38 ans, domicilié au 6601, rue Hurlbut, Ce dernier était à examiner une carabine de calibre 22 lorsque la détente partit accidentellement. La balle traversa la cuisse droite de son jeune compagnon. Le capitaine Arseneault et le lieutenant Findlay, du poste de police de l'hôpital-Émard, firent les constatations d'usage avec les sergents détectives Bertrand et Shuteleworth, de la Sûreté municipale, ainsi que les agents Sagne et Jetté, de l'escouade de la radio-police.

FEDERATION DES OEUVRES DE CHARITE CANADIENNES FRANÇAISES



● Dans notre grande ville, de nombreuses familles d'adultes et d'enfants sortent de table, jour après jour, sans avoir mangé à leur faim. Faute d'argent pour acheter plus de nourriture. Les jeunes, surtout, souffrent beaucoup de cette privation et dépérissent graduellement, au lieu de prendre les forces nécessaires à leur croissance. C'est là une cause de chagrin profond, pour les mamans et les papas. Heureusement, depuis 1933, la situation s'est bien améliorée. Des personnes, intéressées au sort des petits, versent à la Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises, durant sa Campagne, une obole qui permet aux CANTINES SCOLAIRES, une des oeuvres affiliées, de faire la distribution du lait dans les écoles. Les enfants qui n'atteignent pas leur poids normal ou dont la santé laisse à désirer, boivent, les jours de classe, le demi-litre de lait qui compense un peu la frugalité de leurs repas. Grâce à la générosité des souscripteurs, près de 8,000 écoliers ont profité, l'année dernière, de l'avantage de ce salubre goûter. Combien y en aura-t-il en 1938-39?

L'école Ste-Anne sera fermée dès l'année prochaine

L'école est jugée trop vieille pour être réparée. — Elle présente un danger d'incendie

La fermeture des classes

Informée par le département d'inspection du service des incendies que l'école Ste-Anne, rue Young, est dans un état de délabrement avancé et que tout y est danger en cas d'incendie la Commission des écoles catholiques de Montréal a décidé hier après-midi de ne plus utiliser cet immeuble à partir de la prochaine année scolaire.

L'école Ste-Anne est dirigée par les Frères des Ecoles Chrétiennes; elle appartient aux Pères Rédemptoristes mais le terrain est la propriété des Sulpiciens. La Commission scolaire loue l'immeuble. Puisque le rapport du département d'inspection du service des incendies souligne qu'il est impossible d'améliorer l'immeuble la Commission en est venue à la décision de ne pas renouveler le bail l'an prochain. L'école date de 1874. Les commissaires ont rejeté la requête d'une école de la paroisse St-Jean-Baptiste qui demandait à la Commission de fournir des élèves indigents les articles scolaires qui leur manquent. L'abbé Maurice, curé de la paroisse St-Denis et président du Conseil pédagogique, a suggéré que les autorités de l'école s'adressent au curé de la paroisse St-Jean-Baptiste.

Les commissaires ont de nouveau discuté la fermeture des écoles, au mois de juin, pour la période des vacances. Le conseil pédagogique avait recommandé que la fermeture des écoles ait lieu le 17 juin afin de se plier au désir du surintendant de l'Instruction publique. Ce dernier demandait à la Commission de clore l'année scolaire plus à bonne heure afin de permettre au plus grand nombre de professeurs et d'élèves possible d'assister au Congrès eucharistique de Québec qui commencera le 22 juin.

M. Dupuis fit observer aux commissaires que l'année est déjà bien courte pour l'enseignement et que le public est prêt à critiquer si la période des vacances commence trop tôt. Il déclara que les classes pourraient tout aussi bien finir le 21. La Commission décida alors de déléguer l'abbé Maurice auprès de Mgr Gauthier afin de connaître son opinion. M. Maurice soumettra à Mgr Gauthier, a dit M. Dupuis, l'approbation bénigne du surintendant de l'Instruction publique, l'intérêt des élèves et la tenue du congrès eucharistique.

Le magasin de la Régie des alcools à Lachine

Vers le premier mai prochain, le magasin de la Régie des alcools à Lachine déménagera au coin de la 21e avenue et de la rue St-Joseph dans le magasin occupé autrefois par l'ancienne Banque des Marchands et par la Banque de Montréal par la suite. Ce magasin sera probablement le plus beau de la province. Depuis l'imposition de la taxe de vente à Montréal, ce magasin en est déjà l'un des plus actifs.

Projet d'annexion de villages à Drummondville

Drummondville, 22. (Du correspondant du Canada). — Une pétition signée par les principaux citoyens des villages St-Pierre et Ferland fut présentée au Conseil à leur dernière assemblée demandant l'annexion à la cité de Drummondville. Il fut proposé par l'échevin W. Blanchard, appuyé par l'échevin Louis Méteyart, que le Conseil de la cité se déclare favorable à l'annexion projetée des deux villages et que copie de la résolution soit envoyée aux intéressés.

FEDERATION DES OEUVRES DE CHARITE CANADIENNES-FRANCAISES

Les auxiliaires cherchent à obtenir 10 pour cent de plus

Il ne faut pas manquer d'atteindre l'objectif de \$403,236. 350% plus de secours qu'en 1933

Les collaborateurs du Lt-col DesRosiers

Les dévoués auxiliaires de la Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises s'efforcent, cette année, d'obtenir 10 pour 100 de plus que l'an dernier des personnes sollicitées, et cela afin de ne pas manquer d'atteindre les \$403,236 qui sont si nécessaires aux oeuvres fédérées. L'augmentation légère de l'objectif de cette sixième campagne sur celui de 1937 sera ainsi comblée et la Fédération pourra, par l'entremise de ses filiales, répondre à la masse d'indigents à qui elle vient en aide et dont le nombre s'est accru dans une proportion de 350 p. 100, depuis 1933.

Le lieutenant-colonel Henri DesRosiers, D.S.O., A.D.C., président de la Campagne, a pour collaborateurs les personnes suivantes: M. Ernest Gohier, i.c., et Mme François Faure; présidents honoraires: MM. Paul-A. Bémis, i.c., Maurice Vallée, J.-A. Blondeau, Bernard Bourdon, c.r. et A. Sajoisset, vice-présidents; Mme Pierre Charton, présidente de la Section féminine; M. F.-Philippe Brail, c.r., président de la Section des Noms réservés masculins et Mme J.-J. Perreault, présidente de la Section des Noms réservés féminins; M. Henri Groulx, L. Ph., président des Arrondissements paroissiaux et Mme Germain Parrot, vice-présidente des Arrondissements paroissiaux; M. Edgar Genest, président de la Section des Employés; M. André Montpetit, président des Sections spéciales; M. Jean Chauvin, président de la Section de publicité; M. Jacques LaRue, C.A., président de la Régie interne; lieutenant-colonel H.-L. de Martigny, directeur et secrétaire; M. J.-René Painchaud, secrétaire adjoint et M. Georges Lussier, préposé aux paroisses.

M. Miller proposé comme président du Junior Board

Les élections pour l'année 1938-39 auront lieu au mois d'avril

Le conseil

M. J. B. Miller a été choisi par le comité des nominations comme le seul candidat à la présidence du Junior Board of Trade de Montréal pour l'année 1938-39 qui commencera le 1er juillet. M. Miller est actuellement vice-président de l'Association. Les élections des autres membres de l'exécutif et des conseillers auront lieu le 13 avril lors de la réunion annuelle à l'hôtel Windsor.

MM. J. C. Bonar et A. A. Macnaughton seront aussi les seuls candidats aux postes de premier vice-président et de second vice-président respectivement. M. C. T. Russell a été mis en nomination pour le poste de trésorier. La nomination se terminera le 30 mars. Le comité des nominations se compose de MM. H. K. Wilby, président; H. K. Crabtree et J. R. H. Robertson.

Aux dix postes de conseillers sont candidats MM. E. C. McCormick, P. R. Pugsley, P. A. Cumyn, H. B. Fewkes, J. Thomas, J. G. MacKinnon, Léo Leblanc, E. R. Jacobson, H. G. S. Bain, N. A. Houston, N. H. Simms, R. D. Shepherd, H. J. De Luca, K. R. Lavers, G. P. Lamb et R. Flood.

BLESSEE EN TOMBANT

Mme Francis Smith, âgée de 71 ans, domiciliée au 814, rue du Collège, s'est fracturée la hanche gauche, un peu avant 8 h., hier soir, en tombant sur la chaussée, à l'angle des rues St-Antoine et St-Ferdinand. Elle a été transportée à la division ouest de l'hôpital Général de Montréal. Le lieutenant Taylor, du poste de police de St-Henri, et l'agent Charlebois, de l'escouade de la radio-police, firent les constatations d'usage.

M. C.-C. Fairbanks est élu député de Lambton-Est

M. Fairbanks était le candidat de M. Hepburn. — Il a obtenu 8,002 votes

Majorité de 2,482 votes

Petrolia, Ont., 22. (P.C.) — M. Charles-C. Fairbanks, candidat libéral-progessiste, a été élu, aujourd'hui, au cours d'une élection complémentaire, député de Lambton-Est à l'Assemblée législative de l'Ontario. C'était le candidat du premier ministre, M. Hepburn. La majorité fut considérablement réduite comparativement à celle qu'obtint le député défunt, M. Milton-D. McVicar, le 7 octobre dernier.

121 sur 123 voix ont donné à M. Fairbanks, 8,002 votes et à James R. Currie, conservateur, 5,520. La majorité de M. Fairbanks est de 2,482 votes comparativement à 3,670 votes qu'obtenait M. McVicar, en octobre. La mort de McVicar, au mois de février, nécessita une autre élection.

Le vote fut toutefois plus considérable que l'an dernier, alors que 13,526 électeurs s'étaient rendus aux polls.

M. McVicar obtint, en 1934, 8,598 voix et M. Duncan Matheson, conservateur, 4,928.

Bicycliste blessé dans une collision

M. John Matichuk, âgé de 38 ans, domicilié au 3626, avenue Oxenden, a été blessé au genou gauche, vers 11 heures, hier matin, lorsque sa bicyclette vint en collision avec une auto. L'accident est survenu à l'angle de la rue Milton et du boulevard Saint-Laurent et le blessé a été transporté à l'hôpital Saint-Luc.

Mort naturelle

Un verdict de mort naturelle a été rendu, hier matin, sur le décès de M. James-A. Taylor, domicilié au 296, rue Jarvis, à Toronto, survenu subitement, lundi après-midi, dans une chambre d'hôtel. Il était âgé de 45 ans.

M. Cordell Hull, pris à partie par Mgr M.-J. Ready

Ce prêtre catholique lui reproche son attitude à l'endroit des événements d'Espagne

Bombardements aériens

Washington, 22. (P.A.) — Mgr Michael-J. Ready, secrétaire général de l'Association catholique du bien-être, a déclaré, ce soir, que M. Cordell Hull, secrétaire des Etats-Unis aux relations extérieures, ne traitait pas toujours de la même façon les événements d'Espagne. L'homme d'église précisa que M. Hull était resté silencieux, lorsque des prêtres avaient été assassinés, mais qu'il exprimait maintenant son horreur parce que les nationalistes bombardaient Barcelone.

Voici la déclaration de Mgr Ready: "L'expression d'horreur du secrétaire d'Etat Hull, à la suite des bombardements aériens dont a souffert Barcelone et au cours desquels des centaines de civils ont été tués, nous rappelle que notre gouvernement cherche honorablement à humaniser la guerre. La réputation de M. Hull, connu comme un homme d'Etat américain très distingué, nous est garantie de sa sincérité. Cependant, nous ne pouvons nous empêcher de signaler que M. Hull a toujours accueilli par le silence les nouvelles nous disant que des milliers de prêtres et de religieux avaient été assassinés brutalement en Espagne. Ces meurtres n'étaient même pas justifiés par les exigences de la guerre. Ils furent commis parce que les victimes avaient la foi. M. Hull ne s'est jamais dit horrifié non plus, quand des civils et des prêtres ont été tués pendant la persécution religieuse au Mexique, persécution qui se poursuit encore. En Espagne, le général Franco assure que Barcelone contient plusieurs objectifs militaires et que cela justifie ses bombardements aériens. Tout le monde doit regretter le fait que des civils en ont souffert. Toutefois, il convient d'attendre d'un membre du cabinet de notre gouvernement qu'il ne s'indigne pas seulement dans certains cas, pour garder le silence dans d'autres cas aussi, sinon plus, déplorable."

Vol à main armée, rue Des Seigneurs

La victime venait de terminer son travail lorsqu'un trio lui enleva \$52

M. Octave Turcotte, domicilié au 2542, rue St-Charles, un employé de la compagnie "Belding-Cortelli, Limited", 1455, rue Shearer, a été victime d'un vol à main armée, hier soir, à l'angle des rues Des Seigneurs et St-Patrice. M. Turcotte venait de terminer son travail et il s'en retournait chez lui, un peu après 11 h., hier soir, lorsque trois individus perpétrèrent le vol. Armés d'un revolver, deux d'entre eux s'approchèrent de lui et le forcèrent à leur remettre les \$52 qu'il avait dans ses goussets. Les deux bandits se dirigèrent alors vers une auto, où un complice les attendait. Les bandits prirent alors la fuite vers l'ouest, rue St-Patrice.

Le sergent Turgeon, du poste de police de Pointe-St-Charles, fit les constatations d'usage, avec les agents de la radio-police et les sergents détectives Guérin et Dumais, de la Sûreté municipale. L'escouade des vols à main armée du lieutenant-détective Wilfrid Bourdon, travaillant sous les ordres de l'inspecteur Armand Brodeur, directeur de la Sûreté municipale, mène une enquête.

Vieux diplomate autrichien chassé de son ambassade

Le baron Frankenstein, depuis 17 ans, à Londres, quitte sa légation

Londres, 22. (P.A.) — Le baron George Frankenstein, depuis 17 ans ministre de l'Autriche à Londres et l'un des personnages les plus distingués du corps diplomatique de la capitale anglaise, a fait ses malles, ce soir, sur l'ordre de l'ambassade allemande. Depuis que le coup de main d'Hitler en Autriche a laissé le baron Frankenstein, qui est âgé de 62 ans, sans emploi, il a vécu à peu près seul, dans sa légation de pierre grise, à Belgrave Square, juste en face de la maison du duc de Kent.

Les soirées artistiques qu'il avait données à son ambassade étaient courues par toute la société anglaise. On vit plusieurs fois des membres de la famille royale chez lui. Il y a deux ans, il recevait le roi George et la reine Elizabeth et le duc et la duchesse d'York, en l'honneur du chancelier Kurt von Schuschnigg, qui était venu à Londres. Ce soir, un écriteau neuf est affiché sur l'édifice. On peut y lire: "Ambassade allemande". Des Allemands y sont déjà installés. Le baron Frankenstein projette de continuer à vivre en Angleterre.

AUGMENTER LA TAXE SUR LA GAZOLINE

Fredericton, 22. (P.C.) — Un projet de loi qui permettra au gouvernement d'augmenter de huit à dix sous par gallon la taxe sur la gasoline a été déposé, aujourd'hui, à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, par le premier ministre, l'hon. A.A. Dysart.

Une banque peut-elle prêter dix fois sa réserve?

M. Bennett critique une déclaration de l'hon. M. Dunning au cours du débat sur le Crédit social

La Banque du Canada

Ottawa, 22. (P.C.) — Le chef du parti conservateur, l'hon. M. R.-B. Bennett, a repris, ce soir, le débat sur le Crédit social, en provoquant une motion de non-confiance de M. Blackmore, leader du groupe des créditistes. M. Bennett a de nouveau parlé des changements apportés dans le rapport hebdomadaire de la Banque du Canada. Il a dit qu'auparavant le rapport indiquait séparément les montants détenus par la banque en argent et ceux en dollars américains. M. Bennett s'est plaint déjà que le rapport de la Banque du Canada n'indique plus dans des items séparés les valeurs provinciales à court terme et les fédérales.

"Je désire protester contre ces changements dans le rapport hebdomadaire de la Banque du Canada," a dit M. Bennett. Le ministre des Finances, l'hon. M. Charles Dunning, a demandé à M. Bennett quel avantage il y aurait pour le public de séparer les items. M. Bennett a répondu que le public, qui est propriétaire de la Banque du Canada, a droit de savoir quel montant elle détient en argent et quel montant en dollars américains.

M. Bennett a parlé ensuite du fonds du change constitué le 5 juillet 1935 dont les bénéfices doivent être versés au gouvernement fédéral. Ce fonds est basé sur les réserves-or des banques qui sont aujourd'hui dans les voûtes de la Banque du Canada.

Lorsque l'or a été transféré à la Banque du Canada, le gouvernement fédéral a réalisé un bénéfice de \$63,000,000 à cause de l'augmentation du prix de l'or et des dispositions de la loi relative au fonds du change, a continué M. Bennett. Ce fonds devait servir de noyau au compte de change, mais le gouvernement actuel n'a pas encore adopté les arrêtés ministériels nécessaires pour constituer ce compte. M. Bennett a demandé au gouvernement ce qui était advenu de ces \$63,000,000. "Ils sont toujours disponibles," a répondu M. Dunning.

"Je présume qu'ils le sont. Ils devraient l'être, pour le moins," a repris M. Bennett. Le gouvernement se doit de dire à quoi il destine ces \$63,000,000 et d'expliquer l'état présent du fonds du change. "On n'a pas encore eu l'occasion de l'utiliser," a déclaré M. Dunning. L'on broadcastrait dans tout le pays de fausses théories sur les banques, théories qui selon lui ne sont pas fondées sur les faits. Le chef du parti conservateur a dit que le peuple était mal informé et que certaines déclarations étaient de nature à créer de fausses impressions. Il a cité en exemple la déclaration de l'hon. M. Dunning, ministre des Finances, que les banques pouvaient prêter dix fois le montant de leurs réserves en espèces. Selon le chef de l'opposition conservatrice, une pareille théorie est un "monstrueux non-sens."

"Ce que j'ai dit je le répète," a rétorqué M. Dunning. Les banques, a repris M. Bennett, ne peuvent pas prêter ce qu'elles n'ont pas. Par exemple, la Merchants Bank était menacée de faillite en 1921 lorsque la Banque de Montréal l'a fusionnée. Et cependant, l'actif de la Merchants Bank était alors de \$200,000,000 environ.

M. Bennett a demandé ici pourquoi la banque n'aurait pas pu se maintenir simplement en augmentant ses prêts, ce qui, selon M. Dunning, aurait, en retour, augmenté les dépôts, de telle sorte que tous les chèques auraient été payés.

M. Dunning a répondu en disant que sa déclaration touchant le rapport 10-1 pour les prêts s'appliquait à tout le système bancaire, et non à une banque en particulier. Dire que les prêts amènent des dépôts, a continué M. Bennett, c'est donner au peuple "une idée entièrement erronée de la situation." Le système bancaire repose, en fait, sur la capacité de rencontrer tous les chèques, non sur la quantité de prêts consentis.

M. Bennett, qui est un ancien directeur de banque, n'avait pas fini de parler quand 11 heures, heure de l'ajournement, a sonné.

Deuxième causerie de M. Gouin sur la politique

Le 22 février dernier, sur l'invitation d'un groupe de citoyens de Malton et d'Hochelega, M. Paul Gouin prononça à l'école Louis-Joliet une causerie sur "La Politique telle qu'elle se pratique". En terminant sa conférence, M. Gouin ajouta à peu près dans ces termes: "Le sujet est si vaste que j'ai dû le diviser pour ne pas vous retenir trop longtemps ce soir. Je veux dire par là que, si, une autre fois, vous m'invitez encore, je vous parlerais alors de la politique telle qu'elle devrait être." L'assistance répondit à ces paroles par de chaleureux applaudissements.

Cette deuxième causerie politique aura donc lieu le 5 avril, à 8 heures 30 du soir, à l'école du Jardin de l'Enfance, 6645 boulevard Saint-Laurent, près de Saint-Zotique. L'organisation de cette causerie a été confiée à M. Rodolphe Laporte, président du comté de l'A. L. N. président du comté de la région de Malton, et au généreux concours de nombreux amis de "La Politique", dans les quartiers Saint-Laurent, Laval et Ahuntsic.